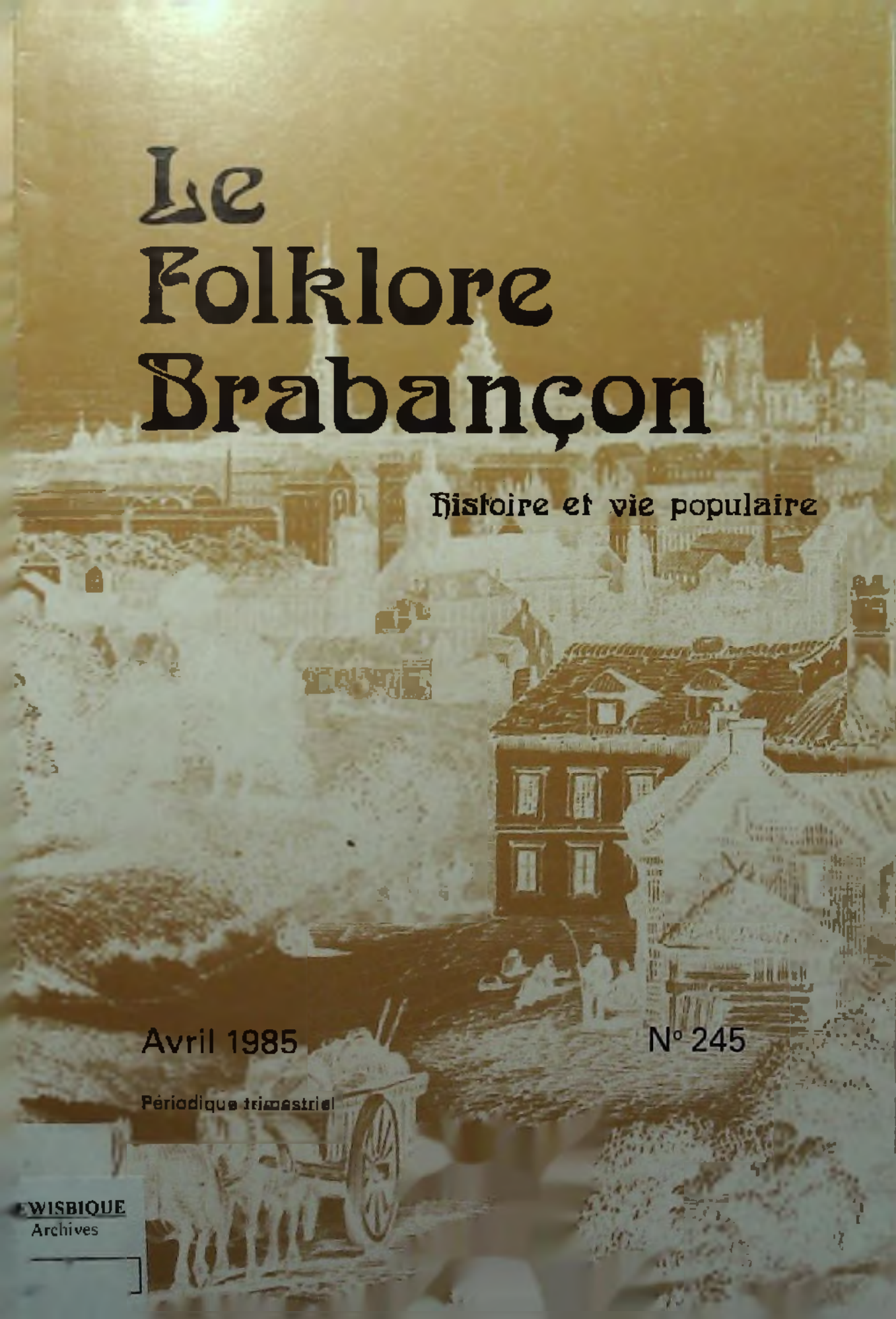


Le Folklore Brabançon



Histoire et vie populaire

Avril 1985

N° 245

Périodique trimestriel

WISBIQUE
Archives

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Avril 1985 - N° 245

Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.

Président: Francis DE HONDT, Député permanent.

Vice-Présidents: Jacques MARCHAL et Claude ROTTHIER-BOELS, députés permanents.

Directeur: Gilbert MENNE

Rédacteur: Myriam LECHÊNE

Lay-out: Marc SCHOUPPE

Prix au numéro : 140 F.

Cotisation 1985 (4 numéros) : 250 F.

Siège : rue du Marché-aux-Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02/513.07.50.

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques: 000-0025594-83.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du « Folklore Brabançon » qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

Sommaire

Des menuisiers jauchois et leurs livres de comptes du XIX ^e siècle par Gustave VANDY	p. 3
A propos du fort Monterey à Ohhrussel-Saint-Gilles (Bruxelles) 1672-1782 par René DONS	30

Le numéro 245 de la revue « De Brabantse Folklore » contient les articles suivants :

- De wekelijkse pers te Leuven op het einde van de 19^e eeuw*
door Paul PHILIPPE
- Voornamen te Leuven vanaf het begin van de 14^{de} tot het einde
van de 15^{de} eeuw*
door Alfons MEULEMANS
- De bouw van de Sint-Apolloniakapel van Zelem in 1647-1649*
door Rita VAN DESSELI
- De schilderkunst van de contrareformatie in de Leuvense paro-
chieskerken 1585-1700. Het voorbeeld van de Sint-Jacobskerk*
door Marina JORDENS

Mededelingen :

- Stad Brussel breidt Nederlandstalig Openbaar bibliotheeknet
uit
- Een nieuwe vereniging : de vrienden van de Leuvense
Universiteitsbibliotheek
- Volksverhalen uit Marchtem-Pelzegem I
- Prijs voor Wetenschappelijk werk van de stad Lier
- Epitafen in de Sint-Mauruskerk te Holsbeek
- Reglement Spaelprijs 1986

Leestafelnieuwtjes :

- door Luc DUERLOO : *Armoriaal van Hasselt*
- door Leo VAN BUYTEN : *Oriëntaïsten en Afrikanisten in de
Belgische kunst (19^{de} en 20^{de} eeuw)*
- door Hervé LA BARTHE : *Volkskunde in Vlaanderen : hulde-
boek Renaat Van der Linden*
- door Stefaan TOP : *Dieter Pesch : Wallfahrtsfährnchen*
- door Leo VAN BUYTEN : *Guido Convents : l'apparition du
cinéma en Belgique*
- door Stefaan TOP : *Jos Rogiers, oude liedjes verzameld in het
land van Asse uit de tijd toen de mensen nog zongen*
- door Rita VAN DESSEL : *Engsbergen, 850 j. geschiedenis*

Des menuisiers jauchois et leurs livres de comptes du XIX^e siècle

par Gustave VANDY

AVANT-PROPOS

Grâce à l'amabilité de Mme Germaine Barbier (et de sa maman, toujours alerte malgré 98 ans d'une existence bien remplie), nous avons pu disposer, parmi les archives familiales, de différents et précieux livres de comptes émanant des aïeux qui exercèrent, à Jauche, la profession principale de menuisier. Une petite exploitation agricole complétait leurs activités professionnelles auxquelles nous nous intéresserons particulièrement pour la seconde partie du XIX^e siècle et le début du XX^e.

Le sujet, au départ, pourrait paraître banal : comme partout ailleurs, il y eut plusieurs menuisiers à Jauche et il en fut de même des petites (comme des plus importantes) exploitations de la riche terre hesbignonne. Mais, la documentation laissée par ces artisans d'une autre époque est exceptionnelle. Les livres de comptes, consistant en « Mémoires » et en « Notes » suivant les appellations de leurs auteurs, sont intéressants à divers titres. Ils sont révélateurs de l'esprit d'initiative et de la recherche d'une certaine « comptabilité ». Ils sont édifiants, aussi, au sujet du coût des prestations et de plusieurs produits dont certaines indications au sujet du prix du bois durant la période principalement concernée.

La documentation paraît complète de 1850 à 1875 et de 1890 à 1915.



Jauche — « Les Rivaux », autrefois
(collection et reproduction : R. Marchal).

L'orthographe et certaines expressions usitées (que nous laisserons dans leur emploi initial) peuvent inciter, parfois, au sourire mais cette délicieuse naïveté n'enlève rien au fait que nous rencontrons, en l'occurrence, une exploitation familiale bien organisée dont les générations s'avèrent intellectuellement très douées.

I — LA MENUISERIE À TRAVERS LES SIÈCLES

Si l'histoire et l'importance de l'agriculture en Hesbaye ne sont plus à détailler, il est par contre utile, croyons-nous, de s'attarder un moment sur la menuiserie qui, de maîtresse façon, gagna d'intérêt au cours du XIX^e siècle.

Dès le haut Moyen Âge, nos ancêtres sculptaient le bois avec art et adresse; cette précision artistique resta exclusivement au service d'une minorité privilégiée, autant à l'étranger que sur notre territoire.

Un système d'organisation professionnelle vit également et rapidement le jour. Ainsi, dès le XIII^e siècle, existaient, à Liège, des assemblées de métiers dont l'influence s'affirma progressivement et avec lesquelles il fallut compter; au siècle suivant, celle des charpentiers était effectivement établie. Les charpentiers appartenaient, en fait, à ce métier des habiles ébénistes qui, au XVIII^e siècle, exécutaient les splendides meubles de Régence liégeoise en se situant, en valeur, immédiatement après le mobilier royal de l'Île-de-France.

Cet art à un degré élevé eut une répercussion certaine à un niveau inférieur; plus modestement, le travail du bois servit effectivement et progressivement les couches moins favorisées de la population.

Sous le Régime Français, les meubles (en dehors du coffre, de la grande armoire et d'une commode) étaient encore réservés aux riches fermiers. Toutefois, au début du XIX^e siècle, l'emploi des

tables s'est généralisé mais les chaises restent rares; on s'assied sur des bancs (des «hammes» dans le langage d'une bonne partie de la Hesbaye).

Au début de la seconde moitié du XIX^e siècle, les meubles Louis-Philippe (armoires, commodes, buffets, secrétaires, tables, guéridons...) fabriqués le plus souvent en série et à la ville (Bruxelles, Malines, Courtrai, Tournai...) prennent place dans les «bonnes» maisons. Ils seront suivis par les meubles Renaissance avec leurs têtes de lion et leurs anneaux en cuivre bien caractéristiques dont l'usage sera déjà un peu plus généralisé. Les fauteuils Voltaire et les lits à ressort font également leur apparition. Dans nos campagnes, de nombreux meubles en pichpin et en bois blanc, œuvres des artisans locaux, garnissent la plupart des maisons; les chaises en chêne ou en frêne, récurées soigneusement le samedi avec du sable, remplacent les bancs autour de la grande table.

E. Villeberghs et R. Ulens décrivent, comme suit, le mobilier d'une maison ordinaire dans la seconde moitié du XIX^e siècle:

— une table en bois blanc, valeur approximative =	8 à 10 F
— six chaises en bois blanc, la pièce 2.50 F =	15 F
— une armoire en bois blanc =	20 à 25 F
— une seconde armoire ou une garde-robe =	35 à 40 F
— un réveil ou une horloge =	5 à 25 F
— un poêle à plate buse =	45 à 50 F
— un porte-manteau =	2 F
— batterie de cuisine et vaisselle =	60 à 100 F
— un, deux ou trois bois de lit en bois blanc =	35 à 100 F
— un chaudron ou petite chaudière pour la cuisson des aliments du bétail =	8 à 10 F
— une lampe à pétrole =	2 à 2,50 F
— un pétrin pour la fabrication du pain =	10 F
— une garniture de cheminée =	6 à 12 F

Avec cette évolution, l'activité artisanale elle-même s'est fort développée dès 1840 et, en pays brabançon, le métier des charpentiers, notamment, connaît un essor spectaculaire. En fait, dans la plupart des domaines, l'artisanat, le travail à domicile et l'atelier représentaient les formes et l'organisation de toute l'industrie rurale.

Avant la fin du XIX^e siècle, la manufacture (ou la fabrique digne de ce nom) allait progressivement prendre le relais au détriment des artisans et des travailleurs à domicile mais, nonobstant cette décadence certaine, la petite industrie campagnarde devait continuer à jouer un rôle non négligeable parmi le concert des activités industrielles de la Hesbaye.

A des degrés différents, bien entendu, les meubles et leurs artisans ont donc manifestement marqué l'évolution sociale du XIX^e siècle; ils tenteront de confirmer dans ce sens dans le courant du XX^e siècle mais en entrant, trop souvent, dans le cycle infernal de la mécanisation. Heureusement, plus que des artisans sans aucun doute, de véritables artistes ont gardé avec bonheur l'attrait du bois, de la «joyeuse senteur du menuiserie» et le goût à l'initiative dont la nature les a généreusement dotés (!).

Dans ce contexte, c'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que nous nous sommes attachés aux Renson, une très ancienne



Jauche - « La Roulette » au début du siècle
(coll. G. Barbier - reproduction : J.-M. Dock).

(!) Voir très utilement à ce sujet J. Alexandre - «A Jodeligne Souverain, un ébéniste réalise son chef d'œuvre» (Revue «Brabant», n° 2 avril 1981).

famille de notre terroir que la profession a mené du modeste meuble de quelque chaumière aux boiseries sculptées au château de Hemptinen (2).

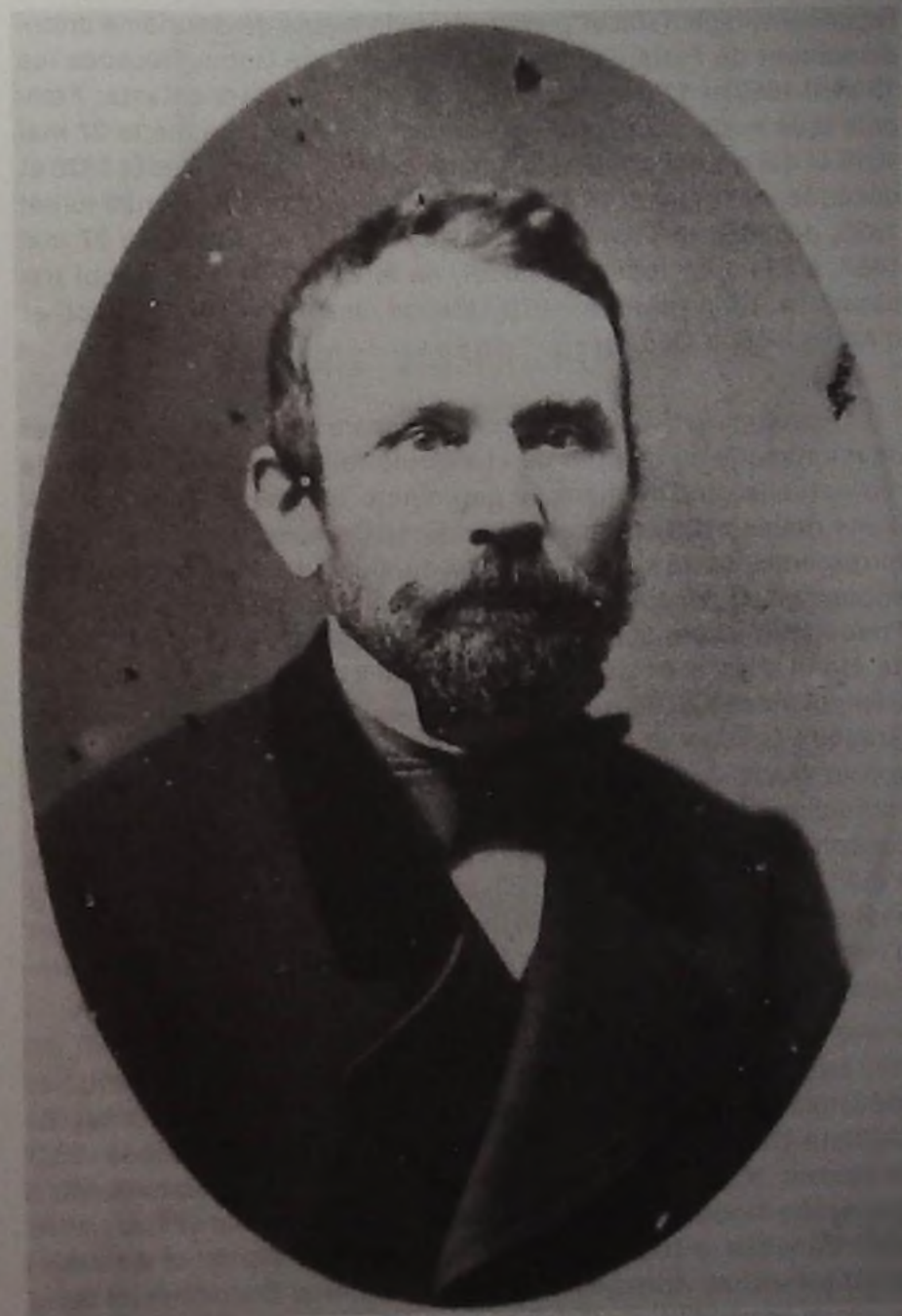
II — LA FAMILLE RENSON

(Sauf avis contraire, tous les événements concernés se sont déroulés à Jauche).

Vers 1760, François Renson, décédé avant mai 1814, époux de Marie-Elisabeth Jadouille, décédée le 5 mai 1814, exerçait déjà la profession de menuisier à Jauche. Née en 1733, Marie-Elisabeth Jadouille était la fille de Pierre Jadouille, veuf en 1755 et considéré cette année-là comme « un très pauvre homme, fort âgé et incapable de gagner sa vie » mais il n'était cependant pas secouru par la Table des Pauvres; célibataire en 1709, il était occupé au château de Jauche pour le compte du « seigneur-marquis d'Assche ». Nous connaissons deux enfants des époux Renson-Jadouille: Elisabeth et Ignace, respectivement nés en 1757 et 1767 et décédés les 24 novembre 1835 et 24 avril 1856.

Leur petit-fils, François Renson, né en 1785, poursuivait l'exploitation de l'atelier familial situé, à cette époque, « Aux Rivaux » (actuellement rue Brigadier L. Mélard). Il épousa Julie Gobin, née en 1793, fille de Jean-Baptiste Gobin (né le 29 juillet 1754, décédé le 3 février 1834, fils de Henri Gobin et de Marie-Thérèse Moureau, cultivateurs, également établis « Aux Rivaux ») et de Marie-Catherine Hustin (née en 1752, décédée le 7 janvier 1828, fille de Gérard Hustin, « manoeuvrier », et de Marie Warnier). Un frère de Julie Gobin, prénommé Jean-Baptiste, participa à l'épopée napoléonienne; « voltigeur de la Garde Impériale, 6^e régiment, 1^{er} bataillon, 1^{ère} compagnie », il mourut le 20 décembre 1811 en la « Maison dit Hospice ou Hôpital du Val de Grâce » suivant l'information

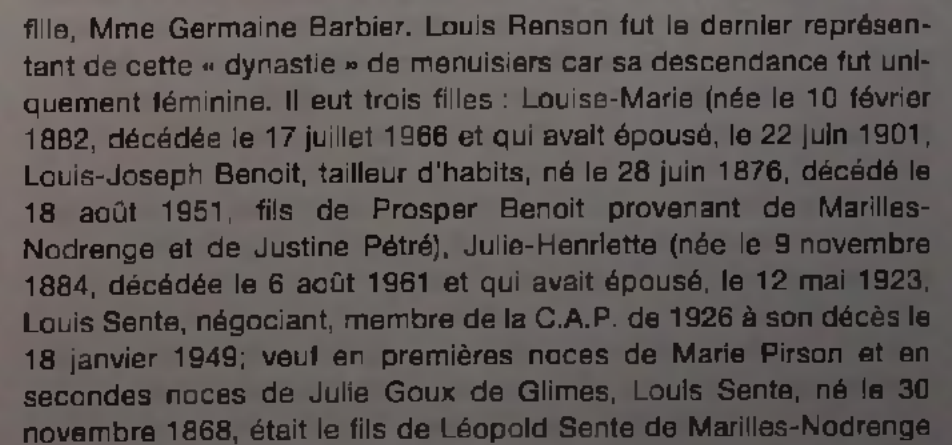
(2) Le château de l'illustré famille de Hemptinen, cédé au début 1984 après un long état d'abandon aussi pénible que déplorable, était effectivement de cette époque (seconde moitié du XIX^{ème} siècle) la plus grande partie de sa menuiserie avait donc été réalisée par les Renson.



François-Joseph Renson, menuisier à Jauche au milieu du XIX^{ème} siècle
(coll. G. Barbier - reproduction J.-M. Dock).

François Renson précité, né le 29 mars 1819, transféra l'atelier de menuiserie au quartier de «La Roulette», plus précisément à la rue actuelle du Cimetière; le patrimoine familial s'y était agrandi d'une maison (actuellement Mme Rosa Demolon-Duchamp) et de terres entre cette rue et la ruelle du Cuvé. Le 9 octobre 1843, il épousa Marie-Joseph Pirson, née le premier avril 1821, fille d'Albert Pirson (cultivateur, né le 29 avril 1790, décédé le 23 mars 1873, fils de Henri Pirson et de Marie-Catherine Looze) et de Marie-Anne Génicot (née le 20 août 1788, décédée le 28 août 1872, fille de Jean-Grégoire Génicot et de Marie-Marguerite Malcorps). François Renson et Marie-Joseph Pirson eurent trois enfants: Louis (qui suit), Henri-Joseph (né le 13 janvier 1844 et qui s'établit ailleurs) et Julie-Joseph (née le 24 janvier 1851, décédée le 3 février 1934 et qui s'était unie, le 6 décembre 1883, à Albert-Joseph Houbeau, né le 22 septembre 1843, décédé le 24 mars 1915, fils de Louis Houbeau et d'Henriette Pirson). François Renson et Marie-Joseph Pirson trépassèrent respectivement les 4 juin 1881 et 3 novembre 1883.

10



et d'Henriette-Joseph Pirson) et Elisabeth-Marie-Julie (née le 14 novembre 1886, vivant actuellement à Châtelet mais effectuant toujours de fréquents séjours à Jauche, veuve de Joseph Barbier, né à Châtelet le 19 mars 1890 et y décédé le 4 octobre 1914 des suites de sévices encourus pendant la guerre, dont une des filles, Germaine Barbier, nous fut donc particulièrement précieuse quant à la possibilité de réaliser cette étude). Louis Renson s'éteignit le 24 juillet 1922 et son épouse l'avait précédé de quelques semaines, le 8 mai 1922.

Ainsi se présente, l'esquisse généalogique d'un rameau de l'ancienne famille Renson, autrefois très répandue à Jauche et qui s'y allia à de nombreux autres patronymes (Bosquion, Boucher, Delgoffe, Mathieu, Pétré, Renard, Tilman...) que ceux déjà cités.

III — MENUISIERS ET AGRICULTEURS - DEPOUILLEMENT DES LIVRES DE COMPTES

Nous avons vu que la famille Renson avait deux activités professionnelles: la menuiserie, en premier lieu, et l'agriculture comme ressource d'appoint.

a. - Menuisiers

François et Louis Renson, que nous considérerons particulièrement, exercèrent généralement seuls le métier de menuisier, poursuivant ainsi comme leurs ancêtres. Ils ne firent appel à une aide extérieure que lors de travaux plus importants tels ceux à effectuer régulièrement au château de Hemptinne.

Du lundi au samedi, ils travaillaient au moins 10 heures par jour soit à l'atelier ou chez le client; la durée des prestations était quelque peu réduite en période d'hiver.

L'approvisionnement en bois se faisait de deux manières. Les Renson achetaient des arbres à Jauche et dans les environs quand l'occasion se présentait; ils utilisaient également du bois prove-

nant de l'extérieur et principalement de Louvain. Ils se rendaient d'ailleurs fréquemment dans cette ville pour y passer leurs commandes et y effectuer leur choix; ils s'y tenaient aussi au courant de l'évolution des prix et des nouveautés de ce domaine en pleine expansion.

Au début, les Renson débitaient eux-mêmes les arbres qu'ils achetaient dans la région. A la fin du XIX^e siècle, ils s'assurèrent les services de la scierie Deltraux (installée rue de l'Hulpeau, entre les deux bâtiments scolaires) qui précéda, à Jauche, la firme similaire Doguet.

Quant à l'outillage de ces anciens menuisiers, il était beaucoup moins perfectionné, bien entendu, que celui utilisé de nos jours. Du rabot à l'équerre en passant par la tarière, le simbleau, l'ébauchoir, l'herminette, la scie, la gouge, etc., ils disposaient, cependant, d'un matériel suffisant pour atteindre une qualité et une précision de premier ordre que l'on se plaît encore à reconnaître et à admirer aujourd'hui.

Le coût de la main d'œuvre (la «fasson» comme le précisait François Renson) a sensiblement évolué de 1850 à 1914. En 1850 et durant une dizaine d'années, elle est généralement fixée à 1,27 F par jour («mémoire pour M. de Hemptinne en 1853, Fasson: 2 1/2 jours = 2,86 F, 3 1/2 jours = 4,45 F, 4 jours = 5,09 F, etc.). Jusqu'en 1861 et hormis les prestations effectuées pour le Comte Demanet de Biesme (propriétaire, à l'époque, du château féodal de Jauche - en 1853: 1,33 F par jour), le 1,27 F ne sera pas dépassé. En 1861, notre menuisier a porté la «fasson» à 1,36 F par jour. Pour certaines personnes aux possibilités plus modestes, semble-t-il, il a cependant maintenu son ancien prix («mémoire en 1862 pour la veuve Charlier, 1/2 jour = 0,64 F, pour Louis Charlier, 1 jour = 1,27 F). Une majoration survient en 1866 et la main d'œuvre journalière atteint 1,50 F. A cette époque, un surcroît de travail (au château de Hemptinne) incite François Renson à s'adjoindre un apprenti (mais ne s'agissait-il pas de son fils Louis, alors âgé de 22 ans?); quand ce dernier l'accompagne, le prix est de 2 F par jour. Après la généralisation de ces 2 F, en 1870, puis 2,25 F, en 1872 (quelques privilégiés jouissent encore d'une faveur à 1,50 F), la main d'œuvre atteint 2,50 F par jour en 1875. Nous notons que cette année-là, quelques

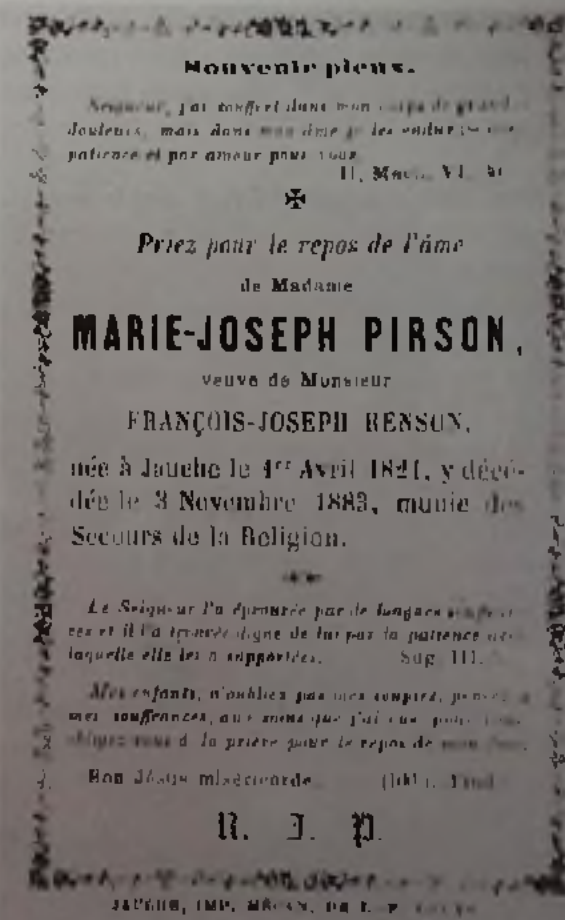
personnes bénéficient encore de 0,94 F par 1/2 jour. Vers 1885, le taux journalier est porté à 3 F; il sera maintenu durant une vingtaine d'années (« 1892, 1/2 jour pour réparer une porte à la cure = 1,50 F; « 1895, madame Vigneron, 1 jour pour placer la porte à la cour et réparer la barrière = 3 F »; « note pour Léonard Dupont en 1896, 3/4 de jour pour placer la fenêtre et les volets = 2,25 F »; « en 1901, Monsieur Louis Stroobants, 1/2 jour pour l'horloge = 1,50 F »; « en 1904, Melle Léontine Marchant, 1 jour pour le lit et les stores = 3 F »; « en 1905, Messieurs Goreux, 1 jour pour l'armoire et autres ouvrages = 3 F » etc. En 1907, le coût de la journée de travail passe à 3,50 F. (« Monsieur le Notaire Gallez, 1 jour pour faire la fruitière = 3,50 F »). Ce sera le dernier prix laissé par Louis Renson jusqu'au début de la première guerre mondiale. Dès 1914, les inscriptions aux « Notes » et « Mémoires » se font plus laconiques pour disparaître définitivement en 1917.

Considérant que l'artisan s'adjugeait un petit bénéfice sur le bois utilisé et fourni, nous estimons que ses gains journaliers sont à majorer de 0,25 à 0,50 F pour la période envisagée. Au total, il gagna donc progressivement de 1,50 F à 4 F par jour de 1850 à 1914. Comparativement à d'autres métiers (au début du siècle et pour 12 heures de travail: manœuvre et ouvrier agricole = 1,50 à 2,50 F; bon ouvrier = 3 F; tailleur de pierres = 4 F - de rares spécialistes atteignaient 5 F par jour), nous pouvons estimer que la qualification de menuisier était effectivement reconnue et relativement bien récompensée. Nous avons vu qu'en période d'hiver, les journées de travail étaient un peu moins longues; le coût journalier de la main d'œuvre était fixé en conséquence, bien entendu.

Généralement précisée (nous l'avons vu), la désignation des clients incite cependant au sourire en quelques occasions (« en 1867, mémoire pour le marchand de parapluies Henri, en 1869, mémoire pour le plafonneur d'Orp-le-Petit, en 1872, mémoire pour un de Jandrenouille, en 1895, note pour Maccampagne » etc.) (3).

La clientèle des menuisiers Renson était variée: 20 à 30 personnes par an avec certaines que nous pourrions qualifier de prédilection en pensant, notamment, à la famille de Hemptinne. Pour

(3) « Maccampagne » - « Ma Campagne » était le surnom de la famille Lacombe qui occupait une maison isolée (aujourd'hui disparue) dans la campagne entre Jauche et Jandrenouille, au delà du Vieux Chemin de Hannut.



(coll. G. Barbier - reproduit J.-M. Dock).

cette famille, les années 1866 (151 jours de travail et 585,90 F de perceptions, fournitures comprises) et 1867 (186 jours, 552, 71 F) furent exceptionnelles. La fidélité des de Hemptinne envers « leur » menuisier se confirme tout au long de la documentation en notre possession (1853: 22 jours et 153,91 F, 1854: 25 jours et 103,35 F, 1855: 60 jours et 245,85 F, 1856: 38 jours et 216,16 F, 1857: 18 1/2 jours et 72,48 F, 1858: 30 1/2 jours et 109,11 F etc.). D'autres « bonnes » maisons locales (le moulin Paheau, le marchand de vins Stroobants...) confièrent aussi leurs principaux travaux aux Renson, confirmant ainsi l'opinion favorable acquise par ces artisans.

Nous retiendrons aussi que si l'année des travaux est toujours bien consignée dans les différents livres de comptes, la date pré-

cise apparaît plus rarement. Les notes «3 jours après la Saint-Joseph» ou «1 jour après la Toussaint» sont plus fréquentes que «commencé le 7 février» mais, la plupart du temps, ces mentions sont négligées.

La fabrication des cercueils tenait également une certaine place parmi les activités professionnelles des Renson; François en assembla plus que son fils Louis. De 1854 à 1912, ils en fabriquèrent 226. Sans nous attarder trop sur ce sujet moins réjouissant, nous en noterons cependant l'évolution des prix. En 1853, un cercueil ordinaire (en orme) coûtait 6,42 F dont «bois et fasson: 3,07 F, vis: 0,18 F, Christ: 1,25 F et 12 boulons: 1,92 F»). A cette époque, l'orme et même le peuplier (pour les personnes à charge de la Table des Pauvres) étaient les plus employés; le cercueil en chêne, plus rarement recherché, coûtait déjà 35 F. En 1899/1900, ces prix étaient progressivement et respectivement passés à 12 et 95 F. Les cercueils destinés aux enfants revenaient moins cher, bien entendu: 1,50 F à 3 F en 1854, 6 F (si le petit défunt était âgé de moins de 5 ans) et 8,50 F (de 5 à 12 ans) en 1897. Ces prix généraux augmentaient suivant les garnitures supplémentaires que l'on y apportait éventuellement: le cercueil en orme de la «femme Loisque» coûte déjà 25 F au total en 1854, celui en chêne de «l'enfant Siroux» revient à 65 F en 1870.

Dans leur ordre chronologique, nous livrons, ci-dessous, une longue suite d'extraits des livres de comptes des menuisiers Renson; ils illustrent et complètent ce que nous avons énoncé précédemment à leur sujet. Le choix, parmi des milliers d'annotations, s'est avéré difficile au vu de leur intérêt constant; nous n'avons rien repris quant à la main d'œuvre (sauf quand elle est comprise avec d'autres notions particulières) dont nous avons déjà étudié l'évolution.

Pour une éventuelle conversion, nous rappelons que le pied, mesure couramment utilisée autrefois, valait 0,3248 mètre.

«1853, bois et fasson pour une garde-robe: 4,38 F
bois pour le couvercle et le fond d'un tonneau au beurre: 3,00 F.
fasson pour un tonneau au beurre: 18,00 F.



Louis Renson, son épouse et ses trois filles (coll. G. Barbier - reprod. : J.M. Dock).

- 1854, bois et clous pour un trou à chiens: 2,50 F.
 fasson pour cette niche: 3,00 F.
 fasson pour une caisse d'horloge: 9,00 F.
 clous et colle pour caisse d'horloge: 0,69 F.
- 1855, fasson pour une boiserie pour mettre la boîte à soulliez: 1,18 F.
 bois, clous et fasson pour une croix: 3,00 F.
 2 1/2 pieds de planches: 0,30 F.
- 1856, planche de 6 pieds pour une armoire: 0,66 F.
- 1857, bois de chêne, 16 1/2 pieds à 30 centimes: 4,65 F.
 planche, 100 pieds à 11 centimes: 11,00 F.
- 1858, 1 kg de colle: 1,65 F.
 1 planche de 8 pieds: 0,96 F.
 planche de bois blanc, 140 pieds à 19 centimes: 27,00 F.
 pour réparer scie et corde: 0,75 F.
 bois pour la boutique de M. Minsier, 109 pieds à 12 centimes: 13,08 F.
 fasson pour 2 stores et le rouleau: 0,75 F.
 pour un cartier de 14 pieds de planches à 60 centimes: 8,40 F.
 fasson pour 2 scies: 1,80 F.
- 1859, bois pour une tinne: 11,00 F.
 fasson pour la tinne: 10,00 F.
 planches pour porte, 64 1/2 pieds à 15 centimes: 9,68 F.
 un fer de rabot: 0,90 F.
 fasson pour un lit: 2,60 F.
- 1860, bois, clous et fasson pour une devanture de cheminée: 0,64 F.
- 1861, livré bois, clous, colle et fasson pour un lit: 9,75 F.
 item pour un second lit: 17,00 F.
 fasson pour un pupitre: 0,32 F.
 planche de bois blanc, 6 1/2 pieds: 1,10 F.
 pour mettre une serrure: 0,25 F.
- 1862, bois et fasson pour un tonneau à battre le beurre: 25,00 F.
 bois, clous et fasson pour une boiserie de cheminée: 6,75 F.
- 1863, planche de bois blanc, 23 pieds à 15 centimes: 3,45 F.
 planche de peuplier, 23 pieds à 12 centimes: 2,76 F.

- SOUVENIR PIEUX -

La loi de la venue d'un être dans le monde
 l'âme ne se perd point, elle se transforme
 et marche dans la voie de la perfection.

✠

Priez pour le repos de l'âme

DE MONSIEUR

LOUIS RENSON,

Veuf de Dame

Marie-Thérèse Gobin,

né à Jauche, le 26 Novembre 1844 et
 y décédé le 24 Juillet 1922,
 muni des Sacraments de la Religion.

Le service funéraire, suivi de l'inhumation,
 sera célébré en l'église de Jauche,
 le Jeudi 27 Juillet, à
 8 h 1/2 heures (est).

Mes chers enfants, suivez la voie de la perfection,
 et vous serez heureux. Toute âme qui se
 élève vers le haut, tout ce qui se élève, tout
 arrive à la fin des temps, les âmes se purifient.
 Car c'est un point, l'âme, qui se élève, qui
 monte vers le haut, vers le haut, vers le haut,
 vers le haut.

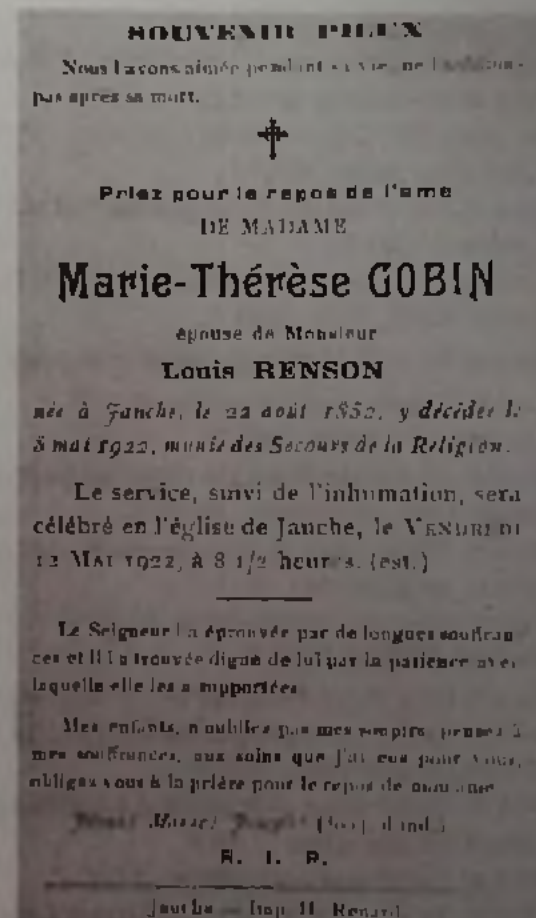
R. I. P.

Jauche, imp. Fournier

(coll. G. Barbier - reprod. : J.-M. Dock).

- 1866, 45 pieds de planches pour la fenêtre: 6,30 F.
 planches pour les 4 armoires, 160 x 0,4: 22,40 F.
 fasson et colle pour les 4 armoires: 30,00 F.
 payé au marischal pour la ferrure de la table et vis: 2,50 F.
 payé pour les culs des arbres: 2,00 F.
 bois pour une porte en chêne et en bois blanc: 2,75 F.
 fasson pour la porte et placée: 7,75 F.
 bois, clous, colle et fasson pour un lit: 18,50 F.
- 1867, 26 pieds de planches: 3,40 F.
 14 pieds de planches à 34 centimes: 4,76 F.
 16 pieds 1/2 de planches de bois blanc à 16 centimes: 1,94 F.

- 16 pieds 1/2 de lattes pour le coulombier: 1,65 F.
 1 jour pour aller à Louvain: 1,50 F.
 bois, clous et colle et fasson pour une maie: 12,50 F.
- 1868, pour la rampe d'escalier et une marche: 5,95 F.
 25 pieds de planches pour les volets: 3,00 F.
 34 pieds de planches: 6,48 F.
 bois, clous et fasson pour 1 garde-manger: 4,50 F.
 bois et fasson pour un berceau: 1,00 F.
 bois, clous et fasson pour une enseigne: 1,00 F.
 bois pour la boutique, 15 pieds: 1,85 F.
- 1869, livré 200 pieds de planches: 22,00 F.
 livré 133 pieds de planches à 12 centimes: 15,96 F.
 bois et clous pour une cache: 4,00 F.
 bois pour 2 bancs, 10 pieds de planches à 8 centimes: 10,80 F.
 pour une planche, 11 pieds à 13 centimes: 1,43 F.
 pour deux manches de brosses: 0,75 F.
 pour un cadre: 0,50 F.
 planches pour les volets, 33 pieds: 6,90 F.
 bois, clous et fasson pour un pupitre: 3,00 F.
- 1870, pour deux rateaux: 0,75 F.
 fasson pour remplacer un bloc de chariot: 0,25 F.
- 1871, pour deux boîtes de crolles: 0,30 F.
 pour mettre une serrure: 0,25 F.
 planche, 24 pieds à 13 centimes: 3,12 F.
 bois et vis pour le trépied du petit tambour de la fanfare: 3,00 F.
 bois, 16 pieds: 2,25 F.
 trois planches de 15 pieds, soit 45 pieds: 5,19 F.
 achat de chênes et de peupliers (pas de prix indiqué) à Léopold Sente et à Albert Houbeau, d'un poirier (0,75 F), prix du transport: 1 F par charrée.
- 1872, pour deux cantiers de sapin de Louvain: 7,75 F.
 pour des planches, 61 pieds à 13 F les 100 pieds, 61 pieds fait: 7,93 F.
 pour faire des couneils: 2,25 F.
 pour 1 brouette de bois: 1,00 F.
 et des crolles: 0,30 F.
 pour une palette de plafonneur: 1,25 F.



(coll. G. Barbier — repro. : J.-M. Dock).

- 1/2 kg de couleur: 1,00 F.
 livré 22 pieds de planches à 0,10 F: 2,20 F.
 33 pieds de planches à 12 centimes: 3,96 F.
 bois, 10 pieds: 1,90 F.
- 1873, pour la commune de Jauche, 11 bancs pour le marché: 44 F. (4)
 bois et fasson pour un banc: 3,75 F.
 pour un manche de brosse: 0,50 F.

(4) Pendant longtemps, un marché illégal des institutions jauchaises. Un « franc marché », ayant lieu le lundi, est déjà signalé en 1848. Après une courte suspension, il fut restauré le 26 mars 1852 et fixé au marché. On dit qu'une paire de chevaux avait lieu le 23 juillet et le mardi après la Trinité. A nouveau interrompu durant la guerre 1914-1918, il fut rétabli en 1923 pour disparaître définitivement, toutefois lors de l'Académie du second conflit mondial.

23

mêmes) cultivateurs aux moments les plus importants de la saison (moisson, récoltes de pommes de terre, de betteraves, battage...). Exceptionnellement et en cas de besoin urgent (au vu des conditions atmosphériques, par exemple), nos menuisiers quittaient eux-mêmes le travail du bois et se transformaient, durant quelques jours, en de véritables ouvriers agricoles. A ce sujet, nous ajouterons que les salaires payés variaient d'après la nature du travail à accomplir et suivant la personne (homme ou femme) qui l'effectuait. Les livres de comptes laissent souvent mieux apparaître la première notion que la seconde.

La vente du surplus de la consommation personnelle se réalisait, le plus souvent, au petit détail comme nous le verrons ci-après. Les livraisons un peu plus importantes étaient irrégulières et diverses (en 1893, principalement: 200 kg de froment, 430 kg d'avoine, 1.120 kg de paille; en 1896, principalement: 600 kg de betteraves, 550 kg d'avoine, quelques dizaines de gerbes de paille, etc.).

Moins nombreuses que dans la menuiserie, les centaines de notes relatives aux prix agricoles sont cependant tout aussi intéressantes et précieuses. Nous en avons extrait:

- « 1855, pour 3 gerbes de blé: 0,54 F.
- un jour aux pommes de terre: 1,27 F.
- un jour pour semer: 1,00 F.
- 1/2 jour à l'avoine: 0,63 F.
- 1/2 jour pour le trèfle: 0,63 F.
- 1 1/2 jour pour le blé: 1,91 F.
- 1857, 1/2 jour pour le fumier: 0,40 F.
- 1/4 jour pour le foin: 0,32 F.
- 1858, 1/2 jour pour scier: 0,64 F.
- 1859, 1/2 quarteron d'œufs: 0,62 F.
- 1861, 1/2 kg de tabac: 0,60 F.
- J'ai payé pour le labourage chez Paheau: 19,50 F.
- 28 bottes de foin à 50 centimes: 14,00 F.
- 1 jour pour les pommes de terre: 1,27 F.



Extrait des livres de comptes de Louis Renson en 1869-1892
(coll. : G. Barbier - reprod. : J.-M. Dock).

- 1 jour pour le grain: 1,27 F.
- un jambon et une botte de crolles: 16,32 F
- 1863, pour 15 œufs: 72 centimes,
- 1867, pour 4 gerbes de blé: 0,90 F.
- 25 kg de pommes de terre: 2,75 F.
- 3 jours aux pommes de terre: 4,50 F.
- 1868, A lui, Paheau, 74,50 F de labourage et de fumier et le chercher avec chariot à Jauchelette. Avoir fait conta le 19 décembre 1868 avec Paheau, payé tout le labourage, réservée les 4 verges avoine aux Trlxhes.
- 1869, Julie, aux pommes de terre 4 jours: 3,27 F.
- Julie, aux betteraves 2 3/4 jours: 2,22 F.
- une demi verge de foin: 12,50 F.
- 2 bottes de foin: 0,90 F.

- 1870, 1/2 kg de fromage: 0,50 F.
Julie, 6 jours aux pommes de terre: 5,00 F.
- 1871, 1/2 sac de froment: 18,00 F.
60 kg de pommes de terre à 12 F les 100 kg.
un couple de poulets: 3,00 F.
Julie, 30 jours aux pommes de terre et aux betteraves chez Paheau: 24,60 F.
Julie, 1 1/2 jour pour le fumier: 1,23 F.
- 1872, avoir fait conte le 2 février avec Jean-Baptiste Renson de Jandrain des labourages 1872 et 1873 (montant non indiqué).
25 kg de pommes de terre: 1,75 F.
- 1873, vendu un jambon chez de Hemptinne: 17,00 F.
avoir fait conte le 11 décembre 1873 avec monsieur Eugène Paheau du fumier et labourages et les arbres (montant non indiqué).
- 1892, 6 bottes de paille à 1,50 F la botte,
livré 400 kg de betteraves: 12,00 F.
payé pour les semences du jardin: 2,30 F.
livré 35 kg de pommes de terre: 3,50 F.
livré 50 kg d'avoine: 7,50 F.
- 1894, pour 1/2 quarteron d'œufs: 0,75 F.
- 1896, livré 100 kg de betteraves: 2,50 F.
livré 20 gerbes de paille: 2,00 F.
- 1897, livré au mois de janvier 1/4 de quarteron d'œufs à 9 centimes: 1,17 F.
- 1898, 700 kg d'avoine à 17 F (les 100 kg),
- 1900, livré 1/2 quarteron d'œufs: 1,30 F.
- 1902, livré 7 gerbes de paille: 1,75 F.
- 1903, livré 75 kg de pommes de terre à 10 F les 100 kg.
livré 2 gerbes de paille: 0,50 F.
- 1905, livré 4 et 10 gerbes de paille: 2,10 F.
- 1914, livré 10 kg de carottes: 1,50 F.
livré 15 kg d'avoine: 6,00 F. etc. »

c. - Divers

A travers les notes, nous avons encore pu constater que les Renson vendaient occasionnellement d'autres produits et qu'ils n'hésitaient pas, non plus, à accomplir d'autres tâches. Plus régulièrement, ils excellaient aussi quant à fumer des jambons et autres viandes pour les bouchers locaux; à cet effet, ils utilisaient savamment la sciure de bois.

Des « Notes » et « Mémoires », nous avons retiré:

- « 1857, pour 8 chartées de marne à 1,09 F la chartée: 8,75 F.
- 1861, pour 2 chartées de pierres: 5,00 F.
- 1869, pour enfumer deux jambons: 0,50 F.
- 1870, pour 3 seaux de chaux et 3 brouettes de sable: 1,95 F.
pour 4 seaux de chaux: 1,25 F.
chez Louis Suigne, après la Toussaint, 1 1/2 jour pour blanchir la maison et 1 1/2 jour pour paver la cour: (illisible).
- 1871, pour enfumer 2 jambons: 0,50 F.
- 1874, pour 1 seau de chaux: 0,40 F.
- 1897, pour enfumer 14 langues: 2,80 F.
- 1900, pour enfumer 7 langues: 1,00 F.
chez Stroobants, 1/2 jour pour les piquets et fils de fer: 1,50 F et 1/2 jour pour charrier le vin: 1,50 F.
- 1902, pour enfumer 7 jambons: 3,50 F.
2 jours pour le déménagement: 6,00 F.
- 1903, pour enfumer 2 langues et 2 morceaux de viande: 1,00 F.
pour enfumer 1 langue et 1 morceau de viande: 0,50 F.
pour enfumer 4 langues: 1,00 F.
- 1906, pour enfumer 3 jambons: 1,50 F.
pour enfumer 3 jambons et 1 morceau de lard: 2,00 F.
- 1912, pour enfumer 4 jambons: 2,00 F. etc. »

d. - Une note particulière

Nous relevons, en 1866, une note un peu troublante: «reçu 1 franc de M. de Hemptinne pour aller à Gand pour le roi».

Il faut savoir, comme le rappelle H. Pirenne, que la mort de Léopold I^{er} (10 décembre 1865) et l'avènement de Léopold II (17 décembre 1865) avaient réveillé le sentiment national de nos ancêtres. En 1866, Léopold II visita d'ailleurs les provinces et les principales villes belges au milieu de l'enthousiasme général.

A cette époque, le jeune Charles de Hemptinne (né le 24 mars 1846) était le seul représentant mâle, à Jauche, de son illustre famille; il y vivait avec sa mère, Marie-Béatrice-Joséphine de Hemptinne et sa sœur, Marie-Thérèse-Clémence Joséphine, tandis que son père était décédé depuis le 20 janvier 1852.

La continuité de ces de Hemptinne était déjà établie à Gand, précisément. Il est donc vraisemblable que Charles (ou sa mère) ait remis au fidèle menuisier familial un franc de gratification pour qu'il assiste, à Gand, aux fêtes organisées à l'intention du nouveau roi. Il est d'ailleurs bien possible, mais nous n'en possédons pas le moindre élément de preuve, que d'autres Jauchois aient été invités à grossir, de même, la foule s'étant déplacée à Gand.

e. - Dépouillement d'une année complète (1855): conclusions

Nous avions initialement prévu de publier intégralement les comptes d'une année complète (au hasard, nous avons choisi l'an 1855); cette énumération se serait toutefois avérée fastidieuse surtout par la répétition courante de plusieurs indications similaires. Mais, d'intéressantes conclusions peuvent être retirées des plus de 130 annotations figurant, en cette année 1855, au nom de 22 clients.

Le résultat global se chiffre à 559,32 F de recettes brutes pour l'année. En considérant raisonnablement 300 Jours de travail, nous obtenons 1,86 F de semblables recettes quotidiennes.

Nous pouvons aisément conclure par une double constatation:

- la réalité des chiffres fournis précédemment (a) qui sont ainsi confirmés; 1,86 F de recettes brutes par jour comprend effectivement 1,27 F de main d'œuvre à cette époque, 0,25 F (ou un peu moins) de bénéfice réalisé sur le bois fourni et/ou placé tandis que la solde (0,34 F ou un peu plus) représente le prix d'achat du bois utilisé ainsi qu'un grain très minime sur la vente de quelques produits agricoles.
- la preuve, au vu de ce qui précède, que toutes (ou pratiquement toutes) les opérations étaient bien consignées aux livres de comptes.

En réitérant nos plus vifs remerciements à Mme Germaine Barbier, nous nous séparerons — avec un certain regret — des menuisiers Renson. Ils nous ont généreusement permis de relater fidèlement quelques traits de leur existence et de partager, avec eux, combien de souvenirs, parfois émouvants, d'une autre époque...

Plus personnellement, je dédie spécialement cette modeste étude à mes parents qui m'ont si bien appris et encouragé à aimer mon terroir: ce beau bourg de Jauche (et sa région), terre natale tellement accueillante et au riche passé qu'il me plaît tant de découvrir.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives Communales d'Orp-Jauche (section de Jauche).
Archives Paroissiales de Jauche.
Archives Générales du Royaume (Recensements fiscaux).
Archives (Fond d') de la famille Renson de Jauche (avec l'aimable autorisation de Mme Germaine Barbier).
Th. Brulard: La Hesbaye (Etude géographique d'économie rurale), 1962.
E. Dethier: 2.000 ans de vie en Hesbaye, 1976.
H. Pirenne: Histoire de Belgique, tome V, rééd. 1975.
G. et J.J. Sarton: Jauche et son histoire, 1975.
E. Villeberghs et R. Ullens: La population agricole de la Hesbaye au XIX^e siècle (Contribution à l'étude de l'histoire économique et sociale), 1909.

A propos du fort Monterey à Obbussel-Saint-Gilles (Bruxelles) 1672-1782

par René DONS

En annexe,

L'identification d'Adrien STERCKX, co-acquéreur du fort Monterey
en 1782.

Des STERCKX, originaux d'Etterbeek, importants propriétaires
fonciers à Saint-Gilles.

ABRÉVIATIONS

ACPASB	Archives du Centre public d'Aide sociale de Bruxelles
ACSG	Archives communales de Saint-Gilles
C.c.	Séance du conseil communal de Saint-Gilles
ACSJ	Archives communales de Saint-Josse-ten-Noode
AGR	Archives générales du Royaume
AE	Archives ecclésiastiques
CC	Chambre des Comptes
CF	Conseil des Finances
C. et pl.	Cartes et plans
ms	manuscrit ou manuscrits
Grefles scabinaux	Grefles scabinaux de Bruxelles (Obbussel), n° 2305/109
Notariat général	Notariat général du Brabant
AVB	Archives de la ville de Bruxelles
BR	Bibliothèque royale Albert I ^{er}
Rés. préc.	Réserve précieuse
CFH	Commission royale d'Histoire
SAG	Stadsarchief Gent
H. et W.	Alexandre HENNE et Alphonse WAUTERS, Histoire de la ville de Bruxelles, 1845, 3 t.
WAUTERS, Environs	Alphonse WAUTERS, Histoire des environs de Bruxelles, 1855, 3 t.

I. LE FORT MONTEREY 1672-1782

En mars 1782, le terrain et les bâtiments du fort Monterey, à Saint-Gilles, étaient vendus définitivement à Sterckx et Van Gysel, avec obligation de démolir parapets, remparts, casemates, et de niveler le terrain.

Disparaissait ainsi, après cent dix ans d'existence, un des éléments défensifs de la ville de Bruxelles.

La porte de Hal, située en contrebas des hauteurs d'Obbussel-Saint-Gilles, avait toujours été le point faible du système de défense de la Ville.

La construction d'un fort, sur la hauteur au sud de l'église de Saint-Gilles, non seulement couvrirait la porte de Hal et commanderait la vallée de la Senne, mais permettrait aussi, le cas échéant, de tenir Bruxelles en respect (1).

L'idée de renforcer la défense de la porte de Hal n'était pas neuve.

En 1658 déjà, le « cosmographe et mathématicien du Roi » Michel Florent van Langren avait projeté la construction d'un camp retranché à établir devant cette porte, vers Saint-Gilles (2).

Le plan manuscrit et teinté (pl. II), exposé au Musée communal de Bruxelles, nous montre en quoi consistait l'ouvrage destiné à couvrir les abords de la porte en question.

Le projet van Langren resta sans suite.

Vers 1670, le gouvernement espagnol chargea le général de Fonseca, comte de Monterey (3), gouverneur général intérimaire de nos provinces, de compléter et de moderniser les fortifications de Bruxelles (4), en vue de mettre la ville à l'abri d'une attaque venant du sud.

Le gouverneur général s'y employa activement.

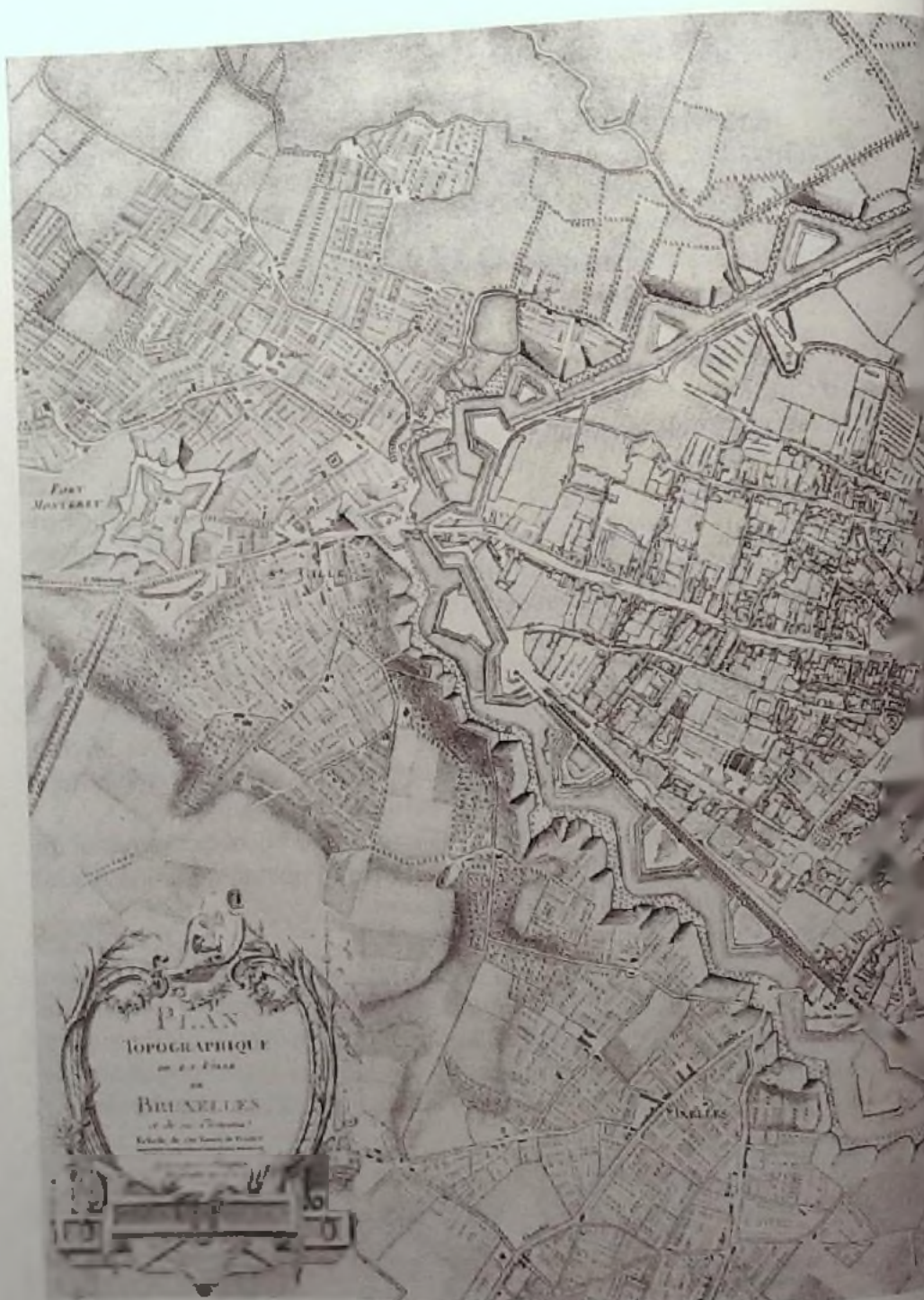
Si l'ancienne muraille fut conservée, des ouvrages avancés supplé-

(1) Vicomte Charles TERLINDEN, Bruxelles, place de guerre, Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, Mémoires, rapports et documents, Tome XXXVIII, 1904, t. 1, p. 151 et 156.

(2) *Id. ibid.*, p. 154.

(3) Don Juan Domínguez de Zuniga y Fonseca, comte de Monterey, marquis de Tasecra (Vintre BRANS, Les ordonnances monétaires du XVII^e siècle (1698-1700), Recueil des ordonnances des Pays-Bas, 2^e série, 1914, Préface, XXVIII).

(4) Ecouard J. BLONDEL, La prison de la Porte de Hal 1758-1824, Bruxelles, Vieux-Bruxelles, 1943, p. 24.



Pl. I. - Plan topographique de la Ville de Bruxelles et de ses environs. Gravé par L.A. Dupuis, 1777 (ajouté à la Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens de Ferraris).



Le fort Montreuil à Obbussel-Saint-Gilles.

mentaires furent construits sur toute la périphérie : des ravelins transformés en bastions, de nouveaux bastions érigés ainsi qu'un important ouvrage à cornes renforçant l'actuelle porte de Schaerbeek; le fort Monterey, édifié (Voir planche I).

Les travaux furent réalisés par les ingénieurs militaires Mercx et Blom, sous la surveillance de Philippe-Eugène Marliny (5).

Nous savons infiniment gré à M.J. Decavele, Archiviste de la ville de Gand, de nous avoir signalé l'existence d'un fort Monterey dans cette dernière ville, aux XVII^e et XVIII^e siècles, et aussi de nous avoir fourni une orientation archivistique et bibliographique à ce sujet.

LA CONSTRUCTION DU FORT

C'est entre 1672 et 1675 que fut construit, aux frais du gouvernement (6), le fort appelé à l'époque, dans les registres du Conseil des Finances, «Fort Royal», «Fort Royal de Monterey», «Fort de Son Excellence», «Fort de Son Excellence Monterey» (7).

A cette fin, des biens appartenant à des particuliers, à des institutions religieuses ou charitables, furent «cédés» à S.M. (8), totalement ou partiellement, moyennant estimation (taxatie) effectuée par des doyens du métier des jardiniers (bourkoisen), et (future) indemnisation.

Concernant ces biens, nous avons relevé ce qui suit:

Propriétaires	Contenance expropriée	Estimation des terres et habitations expropriées (pertes de loyer comprise)
Secrétaire Diertins (9)	422 verges 1/2 (10) (11)	1.112 florins 10 sols (12)
Grellier Hackx (13)	836 v.	2.199 fl. 4 s.
Arlus van Backergom (14)	96 v.	240 fl.
Catherine Macharis (15)	275 v. et habitation	1.277 fl.
Pierre Macharis (15)	289 v. et habitation	1.548 fl.

(4) Charles TFRINDEN, op. cit., p. 155.

(5) H. et W., II, 80.

(6) AGR, CF, n° 355, II, 1° 10, 13, 60 et 61.

(7) Ce document n° 355, fréquemment cité dans cette étude, contient deux registres portant sur la couverture «Register over de erven ende wercken der fortificatie van der stadt Brussel» et des feuilles volantes. Le premier de ces registres est daté au crayon «1672»; pour la facilité, nous l'appellerons Reg. I. Le second donne les annotations allant de 1672 à 1675, nous l'appellerons Reg. II.

(8) AGR, CF, n° 355, Feuilles volantes. Exemple: Indemnisation de J.-B. Diertins, 1672.

Propriétaires	Contenance expropriée	Estimation des terres et habitations expropriées (pertes de loyer comprise)
Georges van Audenhagen (16)	209 v.	1.230 fl.
Trésorerie du Chapitre de Sainte-Gudule (18)	552 v.	904 fl.
Table du Saint-Esprit de N. D. de la Chapelle (17)	168 v. 1/2	379 fl. 2 s. 1/2
Riches Claires (Bruxelles) (18)	114 v.	171 fl.
	2.962 verges ou 7 bonniers 1 journal 62 verges	9.054 florins 16 s. 1/2.

Cette contenance totale dépasse la superficie du fort, parties des glacis comprise (env. 6 bonniers 1/2), et cependant la liste n'est pas complète, y manquent notamment des biens de l'abbaye de la Cambre et aussi quelques minimales emprises en vue de travaux divers (Voir plus loin «Indemnisation»).

Des terres appartenant à l'abbaye de la Cambre, destinées à l'installation de briqueteries, ont également été expropriées ainsi que le prouve l'intitulé suivant: *Landen tot Careel Hovens aen d'Abdy van Ter Cameren* (19).

Situées à Obbussel-Saint-Gilles, selon certains éléments localisables (20), sans pouvoir cependant préciser davantage, les quatre parties cédées contenaient une superficie totale de 7 bonniers 98 verges estimée à 3.239 florins 17 sols (19).

De ces parcelles, toutefois, une partie avait été englobée dans la construction du fort même, ainsi que l'atteste, par exemple, la note corsale d'un document appartenant à ladite abbaye, daté de 1683 (21): *Contractes over de Taxatie vande geincorporeerde Goederen in't fort van Monterey ende tiant daer den Careel uyt gebacken is.*

(9) J.-B. DIERTINS, Secrétaire de la ville de Bruxelles - AGR, CF, n° 355, Feuilles volantes, certificat signé Marxa, 11 mai 1672.

(10) Dans ce document cité ci-dessus, la superficie totale des biens incorporés (317 v. 1/2) et le montant de l'indemnisation (850 fl.) sont portés respectivement à 422 v. 1/2 et à 1.112 fl. 10 s.

(11) 1 bonnier = 4 journaux
1 journal = 100 verges carrées
1 bonnier = 91,38 ares
1 journal = 22,84 ares
1 verge carrée = 22,84 cc

(12) 1 gulden ou florin = 20 schellings ou sols.

(13) Michel HUCHTS, Greffier de la Chambre des Chefs-Tuteurs (H. et W., II, 804) - AGR, CF, n° 355, reg. I, 1° 84.

(14) C. et pl. mss. Invent. mss. n° 1156, plans 3 et 4.

(15) AGR, CF, n° 355, reg. I, 1° 27 - C. et pl. mss. Invent. mss. n° 1156, plan 4.

(16) AGR, CF, n° 355, reg. I, 1° 108.

(17) Ibidem - AGR, C. et pl. mss. Invent. mss. n° 1156, plan 4.

(18) AGR, CF, n° 355, reg. II, 1° 103.

(19) AGR, CF, n° 355, Feuilles volantes, 12 décembre 1675.

(20) AGR, CF, n° 355, reg. II, 1° 49.

16.937 florins 17 sols représentent le montant total de l'estimation de tous les biens expropriés en vue de la construction du fort, de l'installation de briqueteries et de travaux divers hors du fort: *Derven onder en ontrent Hfort van Monterey beloop en Isamen 16937 fl 17 st* (22).

Abordons à présent le problème de la construction proprement dite du fort, dont le déroulement se situe entre 1672 et 1675.

Si le registre I du Conseil des Finances (7) nous fournit d'utiles précisions sur des biens incorporés au fort et sur certains travaux, tels le terrassement et la ferronnerie, c'est surtout par les annotations du registre II que nous sommes informé par la mention des dépenses (*bestedingen*) numérotées, dépenses ordinaires ou extraordinaires.

On a procédé par contrats d'entreprises de tâches ou de fournitures, avec adjudications publiques (23).

Sont indiqués, le nom de l'entrepreneur (24), le début et la fin des travaux, le montant et les dates des paiements, fractionnés éventuellement.

Nous avons dépouillé également les registres 26.411 (1672-1675) et 26.412 (1675-1678) de la Chambre des Comptes.

C'est par d'importants travaux de terrassement et de nivellement, effectués entre 1672 et 1673, à l'aide de pioches, de bèches, de pelles, que débutèrent les travaux. Confiés à l'entrepreneur Jean van Hoecke, le montant total s'éleva à l'impressionnante somme de 53.996 florins 13 sols (25).

(22) *Hoywegh Bevel* (AGR, AE, Assiettes du XX^e siècle, Quartier d'Obbussel, 1627, 1^{er} 2 V^o). - *Hersens*, locataire d'importants biens de la Cambre, à Obbussel, au XVI^e siècle (AGR, AE, n° 5726, 1685).

(23) AGR, AE, La Cambre, n° 5733. On peut se demander ce qu'est devenue la partie, non incorporée au fort, des parcelles de l'abbaye. Bien demandé à Vanla? A cet égard, signalons que, lors des ventes de biens nationaux, effectuées en 1804, 1806 et 1807, à Saint-Gilles, au sud de l'actuelle Bourse, assés trois biens, d'une contenance totale de 1.5076 ha, avaient appartenu au ci-devant Gouvernement ecclésiastique (AGR, Ventes des biens nationaux, affiches 398, 525 et 570).

(24) AGR, CF, n° 355, reg. II, 1^{er} 115.

(25) AVB, Finances, reg. n° 389, 1^{er} 642. - *over de publicke aanbestedinge van alle de werken raekende die fortificatie...*

(26) Nous avons pu identifier quelques rares entrepreneurs.

(27) AGR, CF, n° 355, reg. I, 1^{er} 130 et 131; reg. II, 1^{er} 7, 62 et 67.

Les dépenses affectées à la fabrication et au transport de briques constituèrent un gros poste.

Entre avril 1672 et février 1673, un total de 2.175.800 briques ont été fournies (26).

Le commissaire Bernard du Mont (27) excepté, elles l'ont été à raison de 9 florins le mille (28), par les maîtres briquetiers Henri van Cuijsem, Balthazar de Smedt et Abraham de Witte qui n'ont fourni qu'un total de 59.000 briques. Le commissaire ci-dessus nommé, par contre, a assuré le transport de 2.116.800 briques, au prix de 30 sols le mille. Il est donc le plus gros fournisseur (29). Il nous est possible d'évaluer le coût total de la fabrication et du transport des 2.175.800 briques utilisées, en nous fondant sur le prix de 9 florins le mille exigé par les patrons briquetiers, ce qui donne un montant de 19.582 florins. Rappelons que des briqueteries avaient été installées notamment sur des biens de l'abbaye de la Cambre, au sud d'Obbussel (voir *supra*).

Pour les travaux de maçonnerie dont il sera question plus loin, outre les briques, seront utilisés la pierre et le mortier, c'est-à-dire sable et chaux. De là, l'exploitation intensive des sablonnières et des carrières. Au sujet de ces dernières (*scheysputten*), les annotations aux folios 111 à 119 du reg. I nous informent.

Sont citées, exploitées à... sols *den poel*, des carrières situées à Ixelles, à Uccle et aussi à Obbussel (au-delà de Bernard du Mont, au *Hoywegh*, dans la *Hollestraete*). De la pierre de taille blanche — *witte arduynsteen* — est extraite notamment passé les moulins à vent (30).

Exploitées tant pour le renforcement des défenses de Bruxelles que pour la construction du fort Monterey, rarement cependant est précisée la destination des pierres extraites, jamais elle ne l'est pour le fort.

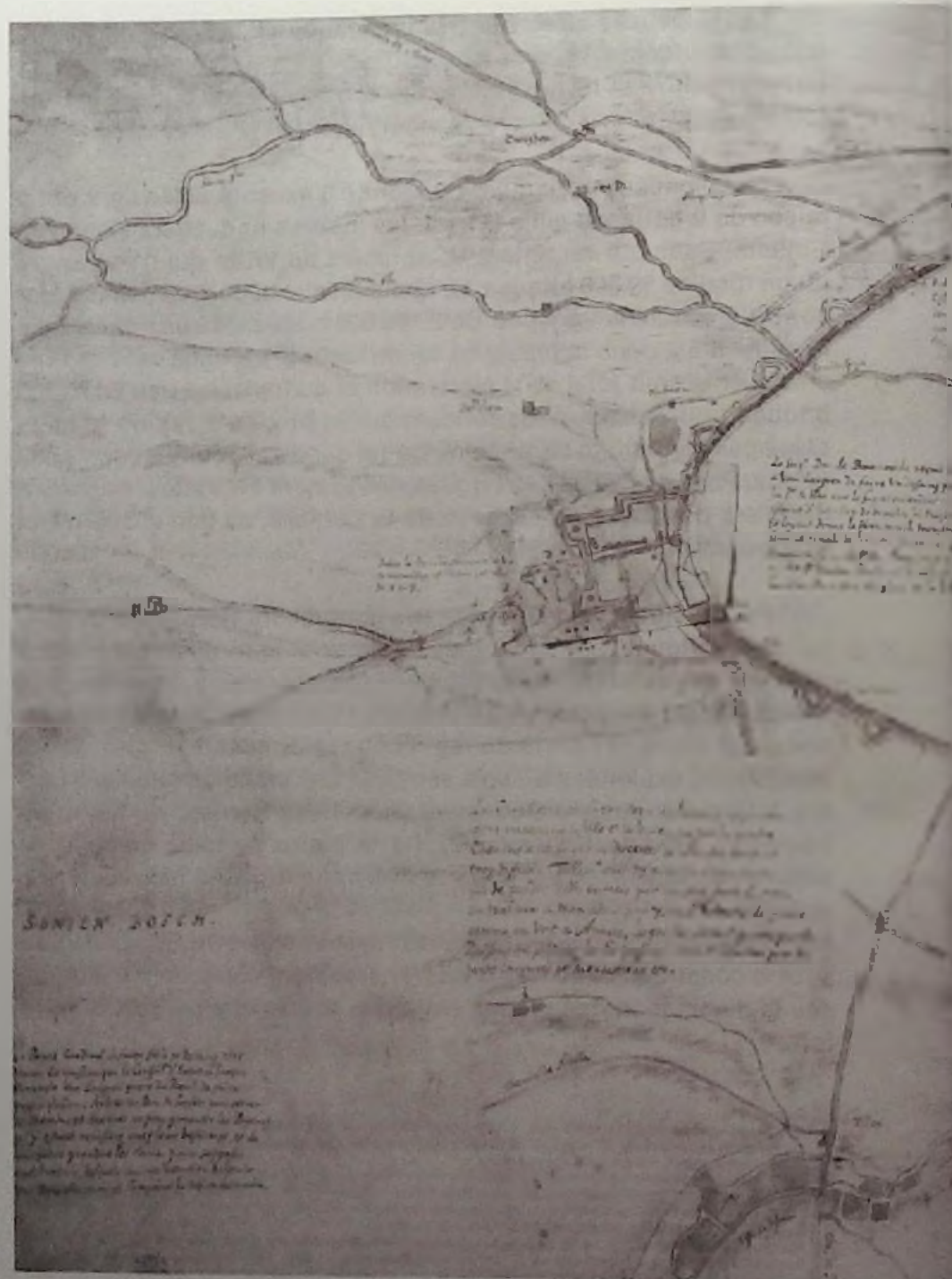
(26) *Musem*, reg. II, 1^{er} 7, 13 et 14.

A titre de comparaison, notons que, selon un architecte, de nos jours, la construction d'une maison moyenne (8 m de façade, 10 m de profondeur, 2 étages, caves, toit à versants) exigeait environ 57 200 briques, format 18 x 8 x 8 cm [pas « espagnols »].

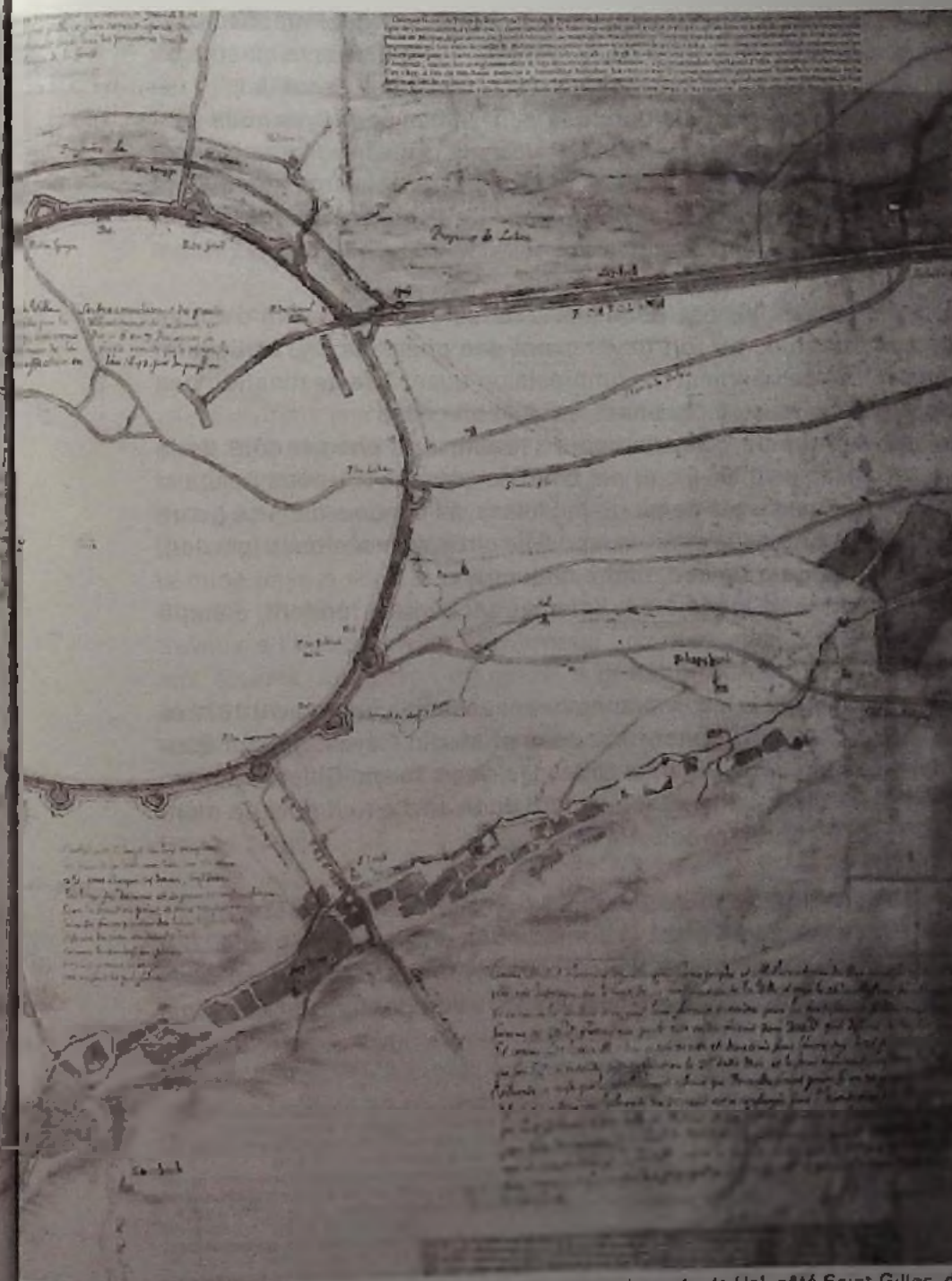
(27) *Heer Bernard du Mont, Commissaire ordinaire vanden moniering* (= de la « monie », revue d'hommes et d'armes) (AGR, Gratias nobilius, art. 48, 683). Est acquéreur du *Piermans Hof*, à Obbussel, certains « Bernard du Mont » est un toponyme que l'on retrouve encore, en 1850, sur la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Puyg, à l'ouest de la rue de la Croix de Pierre.

(28) Par le récapitulatif de la partie Dépenses du registre « *Rekeninghe der fortificatie van 600 000 gulden* » *Rechtsmeesters Huyvel en van Lathem*, A° 1672 (AVB, Finances, n° 889), nous savons que Bernard du Mont a été également chargé en vertu d'ordonnances et de « *brieften* » du paiement des salaires de briquetiers, pour une somme de 9.500 florins, sans indication de noms des bénéficiaires. Briques destinées aux fortifications de la Ville, sans autre précision.

(29) AVB, Finances, reg. n° 889, 1672, 1^{er} 821 V^o.



Pl. II. - Musée communal de Bruxelles (photo Paul Blijteler).



Projet d'un camp retranché à établir devant la porte de Hal, côté Saint-Gilles, dû à Florent van Langren, vers 1655. Ce projet resta sans suite.

Etant donné la proximité de celui-ci, nous pouvons supposer que l'apport des carrières d'Obbussel fut important, dans la mesure où la nature et la qualité des pierres répondaient aux besoins.

Deux postes relatifs à la fourniture et à la taille de pierres nous sont connus, en ce qui concerne le fort. Il s'agit de Pierre Marcaerts touchant, en 1672-73, pour travaux au *Croonewerck*, la somme de 4.242 florins 8 sols ⁽³⁰⁾, et Jean Winck, pour la livraison, en novembre 1673, de cinq pierres destinées à la margelle du puits, 125 florins ⁽³¹⁾.

Cependant, l'usage de la pierre devait être requis lors d'autres travaux effectués au fort (revêtement des murailles ⁽³²⁾, édification des portes, de bâtiments). L'imprécision quant à la destination des fournitures, signalée plus haut, est-elle en cause ?

Par les travaux de construction de ravelins, de chaque côté de la porte de Hal, en 1666-67, et par d'autres sources ⁽³³⁾, nous connaissons quelques sortes de pierres utilisées, à l'époque, dans ce genre d'activité : outre *witte arduynsteen* déjà citée, *hamer arduyn* (gravier), *speksteen* (pierre de lard, roche talqueuse).

Notons encore *bantsteen* (pierre angulaire, formant l'angle extérieur).

Pour la chaux, les livraisons furent assurées, entre avril 1672 et juin 1674, par dix fournisseurs : Jean et Martin Cayaerts, Paul Baudewyns, Jean Winck, Jean et Gilles Lis, Jean Theys, Gilles Mertens, Henri van Cutsem et (encore) Bernard du Mont. Le tout pour un montant de 2.769 florins 9 sols 1/4 ⁽³⁵⁾.

Les travaux de maçonnerie se firent entre mars 1672 et août 1674 ⁽³⁶⁾, les derniers étant la construction des corps de garde. Huit maîtres maçons et leurs équipes s'y employèrent : Jean Mattens, Eustache Sanls, Nicoles van de Wouwer, Bernard Jacobs, Cor-

⁽³⁰⁾ AGR, CF, n° 355, reg. II, f° 15.

⁽³¹⁾ *Ibidem*, f° 8.

⁽³²⁾ En fait, explicitement, aucun document consulté ne renseigne la pierre comme revêtement du fort. Cependant nous en sommes convaincu. Signalons quelques éléments à l'appui de cette conviction.

— En vue de l'édification de deux ravelins, de part et d'autre de la porte de Hal, en 1666-67, furent utilisés et la brique et la pierre (AVB, Travaux publics, n° 2815, *Register van de fortificatie der stad Brussel 1666-1667*, f° 52 à 76).

— Ensuite, il y a des précédents de bâtiments militaires, parfois anciens, construits en briques avec revêtement de pierres. Portes de Hal (XIV^e s.) : J. van Mal DERGHEM, *La porte de Hal à Bruxelles*, Bruxelles, Bruylant, 1903, p. 121 ; Citadelles de Gand (XV^e s.) : D'après les précisions fournies par M. J. DECAVELE, Archives de la ville de Gand.

— Enfin, le simple bon sens. Exposerait-on la brique au tir de l'artillerie, sans protection, au-dessus des glacis ?

⁽³³⁾ AVB, Travaux publics, reg. 2815, *Register van de fortificatie der stad Brussel 1666-1667*. - Finances reg. 1669, 1672, f° 221 v° ; - AGR, CF, n° 355, reg. II, f° 25.

⁽³⁴⁾ AGR, CF, n° 355, reg. I, f° 120 et 126, reg. II, f° 7, 55, 74, 78 et 93.

⁽³⁵⁾ AGR, CF, n° 355, reg. II, f° 8.

neille vander Linden, Michel de Nayer, Adrien Robert et, le plus important, Lambert Francolet. Chacun entreprenant un ou des chantiers ⁽³⁸⁾. Citons : flanc du fort, face du fort, demi-courtine, courtine, face d'un bastion avec courtine, esplanade de la batterie, corps de garde, travaux au *Croonewerck*, fortification du cimetière.

La dépense totale pour ces travaux s'éleva à 22.602 florins 12 sols 1/4, somme dans laquelle Lambert Francolet intervint pour près de la moitié (11.080 florins environ).

En 1672, Gilles de Meulemeester obtint ⁽³⁷⁾ 200 florins pour des travaux de plafonnage (*plackwerck*).

Suivirent les travaux de charpenterie et de menuiserie, entre mars 1673 et novembre 1674 ⁽³⁸⁾, effectués par Antoine van Wayenbergh, Antoine de Maeght, Jérôme de Bast, maîtres charpentiers ; Pierre Laquaille (Lacaille), maître menuisier. Le maçon Jean Mattens travaillant de concert avec le charpentier Antoine de Maeght à la mine (*myne*) sous la pointe de la contrescarpe du bastion Saint-Charles ⁽³⁹⁾ (Voir *infra* « Contremines ? »). Portes et barrières du fort, travaux à l'habitation du gouverneur, aux magasins, aux baraques, aux écuries, aux corps de garde, à la batterie haute, à la batterie basse au bastion Saint-Jacques, « autres travaux » ; fourniture et placement de fenêtres ; fourniture de couvercles (*decksel/s*) pour les canons, de coffres et de caisses à poudre. Telles sont les prestations et fournitures que nous avons relevées. Montant total : 5.626 florins 14 sols.

En décembre 1673, la veuve Lambert Francolet avait livré au fort, pour une somme de 128 florins, du tiras ⁽⁴⁰⁾ destiné à couvrir le magasin et les corps de garde ⁽⁴¹⁾. Les travaux de couverture en ardoises de l'habitation du gouverneur furent exécutés en 1674 par Jean Allaert ⁽⁴²⁾ ; divers travaux et livraisons de bois furent dus à Jean Vander Gucht ⁽⁴²⁾. Au total, fournitures et prestations se montèrent, pour les travaux de couverture, à 261 florins 4 sols 1/2.

⁽³⁸⁾ *Ibidem*, f° 8 à 14, 28, 75 et 80.

⁽³⁹⁾ *Ibidem*, reg. I, f° 138.

⁽⁴⁰⁾ AGR, CF, n° 355, reg. II, f° 60, 61, 77, 78, 93, 95, 102 et 110.

⁽⁴¹⁾ *Ibidem*, f° 61.

⁽⁴²⁾ Tiras, sorte de ciment volcanique.

⁽⁴³⁾ AGR, CF, n° 355, reg. II, f° 13.

⁽⁴⁴⁾ *Ibidem*, f° 68.

Les travaux de ferronnerie et de serrurerie apparaissent dans les dépenses entre mai 1672 ⁽⁴³⁾ et septembre 1674 ⁽⁴⁴⁾. Ils furent entrepris par le maître (forgeron ?) Josse Bassery et par le maître serrurier Ignace de Becker ⁽⁴⁵⁾. Ils comportaient la fourniture de grosses ferrailles (*groterie*), la fourniture et le placement des parties métalliques aux portes du fort, aux barrières mobiles et, sans précision, « autres travaux et fournitures » ⁽⁴⁶⁾. Le total de ce poste s'élève à 3.451 florins 6 sols, somme dans laquelle Josse Bassery ⁽⁴⁶⁾ intervint pour 2.287 florins 8 sols.

Pour les travaux, prestations et débours divers, nous relevons : En août 1672, Eustache Sants, 79 florins pour la démolition de trois maisons et autres ⁽⁴⁷⁾. Jean van Hoecke, en septembre 1672, 306 florins pour le placement au fort de 204 verges linéaires (975 m env.) de pailssades ⁽⁴⁸⁾. Le commissaire Bernard du Mont, en mars 1673, 347 florins pour la nourriture de chevaux et « autres travaux » ⁽⁴⁹⁾. La puisatier Guillaume Robert, pour main-d'œuvre au fort, en mai et juin 1673. Profondeur du puits : 65 pieds = env. 18 m ⁽⁵⁰⁾.

Le caporal des mineurs Jean van Geel, pour le placement de trois mines sous les glacis des contrescarpes du fort, 1673 - 197 florins 18 sols ⁽⁵¹⁾.

Travaux de peinture, Jean-Baptiste van Geel, avril à juin 1674, 88 florins 13 sols ⁽⁵²⁾.

Travaux de vitrerie, Henri van Brunehorst (?), de novembre 1673 à mars 1675, 56 florins ⁽⁵³⁾.

Au total pour ce poste : 1.330 florins 11 sols.

Par ce qui précède, nous avons pu réunir des données chiffrées relatives au coût de la construction du fort :

Travaux de terrassement	53.996 fl. 13 s.
Fabrication et transport de briques estimés à ⁽⁵⁴⁾	19.582 fl.

⁽⁴³⁾ AGR, CF, n° 355, reg. I, f° 63.

⁽⁴⁴⁾ *Ibidem*, reg. I, f° 108.

⁽⁴⁵⁾ *Ibidem*, reg. I, f° 109, reg. II, f° 80, 83 et 71.

⁽⁴⁶⁾ Josse Bassery fut membre du Magistrat de Bruxelles en qualité de conseiller en 1670-71, de 2^e bourgmestre en 1675, de receveur de 1678 à 1680. Il décéda en 1661 (H. et W., II, 551 et 552).

⁽⁴⁷⁾ AGR, CF, n° 355, reg. I, f° 90.

⁽⁴⁸⁾ *Ibidem*, reg. II, f° 16.

⁽⁴⁹⁾ *Ibidem*, reg. II, f° 55.

⁽⁵⁰⁾ *Ibidem*, reg. II, f° 78.

⁽⁵¹⁾ AGR, CC, reg. 26, f° 1, f° 205.

⁽⁵²⁾ AGR, CF, n° 355, reg. I, f° 85.

⁽⁵³⁾ *Ibidem*, reg. II, f° 80.

⁽⁵⁴⁾ Voir *supra*, p.

Taille et fourniture de pierres	4.367 fl. 8 s.
Fourniture de chaux	2.769 fl. 9 s. 1/4
Travaux de maçonnerie	22.602 fl. 12 s. 1/4
Travaux de plafonnage	200 fl.
Travaux de charpenterie et de menuiserie	5.626 fl. 14 s.
Travaux de couverture	261 fl. 4 s. 1/2
Travaux de ferronnerie et de serrurerie	3.451 fl. 6 s.
Travaux, prestations et débours divers	1.330 fl. 11 s.

Total 114.262 florins

En ramenant ce total à 114.000 florins et en évaluant la valeur du florin à 2,30 francs-or à l'époque ⁽⁵⁵⁾, nous arrivons à la somme de 262.000 francs-or.

Rappelons que le coût total des biens immobiliers « cédés » en vue de la construction du fort, et de travaux hors de celui-ci, s'éleva à un montant de 16.917 florins 17 sols (Voir *supra*).

Ce montant de 114.262 florins est, à notre avis, incomplet. Manquent notamment les frais d'extraction et de taille des pierres; le poste de 4.367 florins qui est mentionné nous paraît tout à fait insuffisant, et nous renvoyons, à ce propos, aux remarques formulées au point relatif à l'exploitation des carrières. Y manquent aussi les prestations des doyens de métier pour l'estimation de la valeur des biens expropriés, les frais d'établissement des plans, de surveillance, de contrôle, d'audition des comptes, et probablement d'autres postes encore.

Ce montant de 114.262 florins, même incomplet, est-il crédible ? Pour en juger, nous disposons de deux éléments de comparaison. Tout d'abord, la somme de 528.695 florins représentant le coût des très importants travaux de renforcement des défenses de la ville de Bruxelles (Fort Monterey excepté) effectués entre 1671 et 1675 ⁽⁵⁶⁾. Ce qui nous donne un ordre de grandeur. Ensuite, le montant de la construction du fort Monterey à Gand, à la même époque, qui, d'après nos estimations, s'élèverait à 140.000 florins environ. Pour l'établissement de ce coût, nous avons dépouillé les registres 26.665

⁽⁵⁵⁾ René DONS, *Un aspect de l'alimentation en eau de la ville de Bruxelles* (Cahiers Bruxellois I, XIX, 1974, p. 43, n. 166).

⁽⁵⁶⁾ H. et W., II, 85.

(1671-1675) et 26.666 (1675-1678) de la Chambre des Comptes (AGR), les recherches étant poursuivies jusqu'à la fin de 1676. Nous nous en expliquons dans la note 57.

Combien de travailleurs furent-ils utilisés dans la construction du fort Monterey à Obbrussel? Nous ne disposons d'aucune information directe à cet égard. Des auteurs ont cité des chiffres concernant la masse de main-d'œuvre employée, au XVI^e siècle, dans la construction des citadelles de Gand et d'Anvers (15 ha env.). Pour celle de Gand, Victor Fris écrit que de 3 à 4.000 ouvriers y œuvrèrent (terrassiers, pionniers, manœuvres, maçons, utilisant des centaines de chevaux et de tombereaux) ^(57bis). M. Van Hemelrijck avance, pour sa part, les chiffres de 2 à 3.000 ^(57bis). Le lieutenant-général Wauwermans note que pour la construction de la citadelle d'Anvers, le nombre de 500 ouvriers fut porté à 2.000 ^(57bis). On le constatera, les nombres cités, pour une même surface (15 ha env.), varient parfois du simple au double, et nous ne voulons pas nous hasarder dans leur simple adaptation aux 6 ha du fort Monterey, ignorant si les éléments en présence (surface bâtie, glacis, etc.) sont comparables.

⁽⁵⁷⁾ Un obstacle de taille complique nos recherches en vue d'une estimation des dépenses : alors que le fort Monterey, à Saint-Gilles, avait déjà, celui de Gand (un ouvrage à couronne) était partie intégrante des nouvelles fortifications (Voir à ce sujet le plan SAG, Fortificationswerken, reeks 532, pag. 19). Les dépenses consignées dans les deux registres cités se rapportent, en ordre principal, aux nouvelles fortifications à l'ouest de la ville, mais elles concernent également des travaux réalisés à la Citadelle, aux forts de Maison Rouge et de Langebrugge. Comment dès lors retrouver les dépenses propres au fort Monterey alors que la première mention de « nouveau fort » n'apparaît qu'au folio 80 du registre 26.666 (avril 1673) où il est question de la construction de deux corps de garde, ce qui laisse supposer qu'à cette date la construction du fort était déjà entamée sinon bien avancée, et que les dépenses s'y rapportant étaient comprises, antérieurement, dans d'autres postes. Le fort Anvers construit sur la colline de Saint-Pierre, entre la Petercellepoort et la Heuvelpoort, plus près de la première porte que de la deuxième, nous avons retenu, outre les dépenses relatives, explicitement, au « nouveau fort » celles qui concernaient des travaux effectués

— entre la Petercellepoort et Heuvelpoort;

— hors de la Petercellepoort, sauf s'il s'agit d'un travail propre à la porte elle-même (demi-lune, par exemple).

— aux nouvelles fortifications, sur la colline de Saint-Pierre, dépenses présumées concerner le fort en raison de la nature des travaux (murs, contrescarpes).

Nous reconnaissons que c'est là un point faible, nous ne pouvons cependant qu'y recourir.

Nous nous efforçons de ne pas avoir omis aucune trace de la fourniture de briques, de pierres, de travaux de charpenterie, de sépulture, de couverture.

^(57bis) Victor FRIS, La citadelle de Charles-Quint et le Château des Espagnols à Gand, Ann. Ac. d'Archéol. de Belg., t. 68, 1922, p. 11.

M. VAN HEMELRIJCK, op. cit. p. 141.

H. WAUWERMANS, La fortification d'Anvers au XVI^e s. à l'Exposition universelle de 1894, Ann. Ac. d'Archéol. de Belg., t. 48, 1896, p. 49.

LA DESCRIPTION DU FORT

Comment se présentait ce fort, qu'y trouvait-on?

L'abbé Mann, qui l'a certainement connu avant sa démolition, écrit en 1785 : « c'était une citadelle carrée, flanquée de quatre bastions et régulièrement fortifiée » ⁽⁵⁸⁾.

Alphonse Wauters ⁽⁵⁹⁾ nous apprend que le fort comprenait plus de 6 bonniers de superficie, qu'on y trouvait la caserne, la maison du commandant, la prison civile et plusieurs petits magasins.

Tâchons d'apporter plus de précisions. Si une substantielle documentation en plans repose aux archives communales d'Anvers et de Gand pour la citadelle (XVI^e s.) et, à Gand, pour le fort Monterey (XVII^e-XVIII^e s.) et si des études (P. Génard, H. Wauwermans, V. Fris, M. Van Hemelrijck) y ont été consacrées, totalement ou partiellement, nous ne disposons que d'une information plus modeste malgré nos recherches et nos démarches ⁽⁶⁰⁾.

Quelles ont été les sources utilisées pour le développement de ce point? Deux exemplaires du plan de partage du site, en quatre parties, en vue des ventes de 1782. L'un, sans échelle (Pl. X); l'autre, malheureusement maculé, avec échelle de cent toises ⁽⁶¹⁾, ce qui sera évidemment précieux. La description de chacune des quatre parties indiquées ci-dessus, contenue dans les « Conditions de vente » ⁽⁶²⁾. Deux vues du fort à vol d'oiseau en 1715 et en 1717 (Pl. III et IV) ⁽⁶³⁾ et celle, en plan de 1717 (Pl. V). Des croquis généralement non cotés, établis pour l'indemnisation des propriétaires expropriés (Pl. VII et VIII). Des inventaires détaillés des travaux d'entretien des fortifications de la ville, et du fort Monterey ⁽⁶⁴⁾. Non datés, dressés dans la première moitié du XVIII^e siècle. Du plan de partage du fort Monterey à Gand, avec échelle, judicieusement renseigné par M.J.

⁽⁵⁸⁾ Abbé MANN, *Journal de l'histoire ecclésiastique de la ville de Bruxelles*, II, 130.

⁽⁵⁹⁾ A. WAUTERS, *op. cit.* t. 18, p. 551.

⁽⁶⁰⁾ Instructeur : nous nous sommes adressés aux Archives nationales, générales ou d'Etat de pays dont le nom est déposé (Madrid, Séville, Vienne), dans l'espoir d'y trouver une information complémentaire. D'autre part, le recours à l'Université AGP (AGR) reporté aux plans militaires remis par le gouvernement des Pays-Bas au gouvernement belge, en 1934, ne nous a été d'aucune utilité.

⁽⁶¹⁾ AVR, Travaux publics, liasse 502, 1782.

⁽⁶²⁾ Ibidem, liasse 48718, Conditions de vente, 1782.

⁽⁶³⁾ Ces vues sont extraites d'Atlas fortiers (Hôtel Saint-Jean, Bruxelles - Adressé de la Cartographie) et n'y sont indiquées qu'à titre de repère dans la description de plans, ce qui explique une certaine incertitude dans le dessin du fort.

⁽⁶⁴⁾ AGR, CF, n° 355, Feuilles volantes. Plusieurs exemplaires existant, de la même époque. Facile de dater, nous les désignerons par le début de leur titre : « Etat des ouvrages », Conditions (pour desquelles).

⁽⁶⁵⁾ SAG, Fortificationswerken, reeks 532, pag. 10, 1785.

Decavele. Secondairement, apportant cependant certains détails, la description de la paroisse de Saint-Gilles, rédigée par le curé Richart entre 1712 et 1726⁽⁶⁶⁾. Enfin, d'autres sources d'archives signalées en note.

Nous ont surtout fait défaut : des plans détaillés, cotés, des coupes.

Que dire de l'aspect intérieur du fort, des dimensions de ses éléments défensifs ?

Les plans de Bruxelles au XVIII^e siècle, antérieurs à 1782, montrent la forme qu'il affectait : quadrangulaire à quatre bastions. Voir à cet égard la planche I, par exemple. Les noms de ces bastions nous sont connus : au nord, le bastion de Sainte-Barbara ; à l'est, celui de Sainte-Agnès (Voir pl. VII) ; au sud et à l'ouest, non localisés par nous, les bastions de Saint-Jacques et de Saint-Charles⁽⁶⁷⁾. Muraille, bastions avec embrasures, courtines, fossé, escarpe et contrescarpe, chemin couvert avec banquette (emplacement de tir), glacis de terre en plan incliné vers le dehors, vraisemblablement aussi, des contre-mines (Voir *infra*) constituaient les défenses selon les règles de l'art des fortifications de l'époque⁽⁶⁸⁾. L'ensemble, glacis compris, présentait la forme d'un ouvrage à couronne (*Croonewerck*). Cette dernière dénomination peut aussi ne concerner que la muraille de revêtement du fort avec ses éléments annexes, comme le montre, par exemple, le croquis⁽⁶⁹⁾ établi en vue de l'indemnisation d'un propriétaire, le secrétaire Diertins, donnant les parties les plus extérieures de l'ouvrage à couronne (*Buytenste partyen vant Croonewerck in plaetse vant fort Monter[ey]*) ; comme l'attestent les nombreuses mentions dans les registres du n° 355 du Conseil des Finances⁽⁷⁰⁾ relatives à des travaux de terrassement, à des fournitures de briques, de chaux, à des travaux de taille de pierre, tous à l'ouvrage à couronne (*aent Croonewerck*).

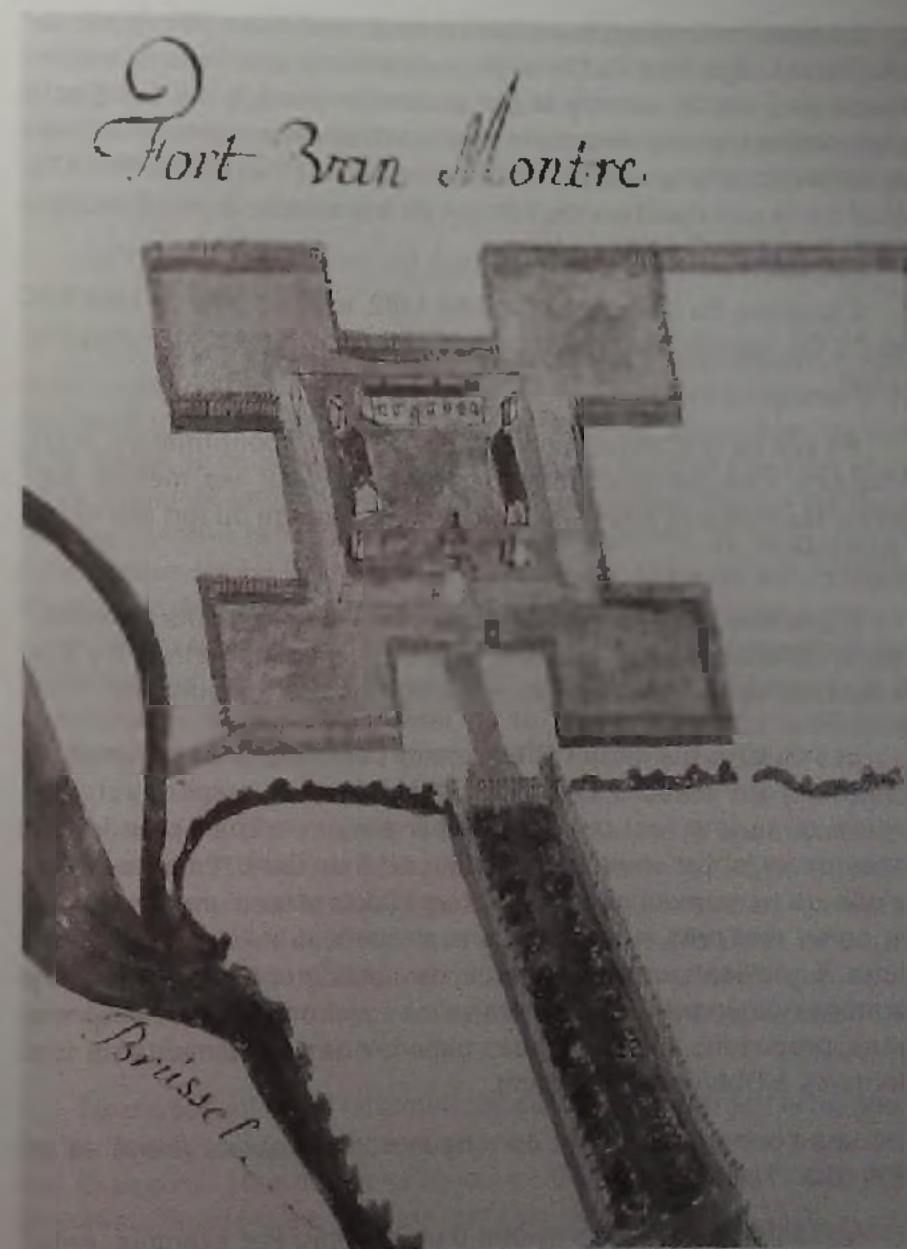
⁽⁶⁶⁾ AGR, AF, n° 22 783, Cf. ré. RICHART, *Descriptio parochiae S. Agudii*, n°s 88 à 89.

⁽⁶⁷⁾ AGR, CF, n° 355, reg. II, f° 81.

⁽⁶⁸⁾ Pour le dessin de ces différents ouvrages, consulter notamment M. VAN HEMELRIJCK, *De Vlaemse krijgsoorlog*, T. 1, 1950, p. 138 et 139.

⁽⁶⁹⁾ AGR, C, cf. pl. mes, invent. n° 1156 plan 3.

⁽⁷⁰⁾ AGR, CF, N° 355, reg. I, f° 138 et 139, reg. II, f° 7 à 11 et 15.



Pl. III. – ACPASB, Atlas terrier de l'hôpital Saint-Jean I, carte 26 (fragment), 1715.

Le fort Monterey ici représenté n'est qu'un élément de localisation de biens dans un atlas terrier. S'explique, sans doute, ainsi le tracé fantaisiste du fort (bastions notamment). Voir pl. V et X pour plus d'exactitude.

Détails intéressants : les palissades (la forme des palis) bordant le chemin d'accès et le fort (des palissades devaient y être plantées dans le fossé) ; la porte d'entrée et son clocheton ; les bâtiments (d'allure fort sommaire).

La planche I reproduisant le plan de Bruxelles en 1777, gravé par L.A. Dupuis, ajouté à la Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens, de Ferraris, montre le fort enserré et protégé par ses glacis - tout comme les défenses de la ville - et dont cependant, écrit Charles Terlinden ⁽⁷¹⁾, le relief offrait encore prise à l'artillerie. En 1672, début de la construction du fort, on en est encore dans la période pré-Vauban ⁽⁷²⁾.

L'examen du plan de partage de 1782, avec échelle de cent toises ⁽⁷³⁾ ⁽⁷⁴⁾, fournit les dimensions de certains éléments constitutifs du fort.

En vue de la comparaison et aussi à titre de confirmation, nous indiquons, chaque fois, entre parenthèses, pour les mêmes éléments, les mesures relevées sur le plan de partage du fort Monterey à Gand ⁽⁷⁵⁾.

Signalons que la superficie de la place (carrée) Louis Morichar, à Saint-Gilles, est de un hectare, et le côté, de cent mètres. Il y a là un élément de comparaison pour les dimensions qui suivront.

Les chiffres qui seront cités ne sont pas d'une précision mathématique. Tout d'abord parce qu'ils résultent du report sur une échelle où la toise est représentée par environ 1,1 mm pour le fort d'Obbussel, et par environ 3 mm pour celui de Gand. Ensuite, parce qu'afin de ne pas donner aux chiffres l'apparence d'une rigueur au cm ou au mm près, nous les avons arrondis au mètre ou au demi-mètre. Il convient, en conséquence, de considérer généralement les données numériques comme des valeurs approchées. Ces réserves faites, procédons à l'examen des dimensions des éléments du fort Monterey à Obbussel et à Gand.

Les courtines variaient de longueur. Nous avons relevé 45 et 52 m (Gd. : 78 et 82 m).

Considérons les dimensions d'un bastion. Par exemple, celui qui se trouvait au nord (Sainte-Barbara). La face mesurait 54,50 et 56,50 m; au total, 111 m (Gd. : bastion du sud, 56 m x 2 = 112 m). Le flanc, 15,50 et 17,50 et 17,50 m (Gd. : 19 et 23 m).

⁽⁷¹⁾ *Op. cit.*, p. 158.

⁽⁷²⁾ Vauban est nommé « Commissaire général des fortifications de France » en 1678 (TERLINDEN, p. 158).

⁽⁷³⁾ 1 toise = 1,942 m (GOURSTHER, *Dictionnaire universel des poids et mesures*, art. TOISE).

Le fossé avait une largeur variant d'après les endroits. La grande largeur allait de 21 à 33 m (Gd. : 17 à 31 m); la petite largeur, 8 m (Gd. : 17 m). Pour comparaison, signalons que la largeur du fossé capital reconnue à la ville de Bruxelles, par le gouvernement, dans les abords de la porte de Hal, en 1782 ⁽⁷⁶⁾, était de 66 et de 150 peds mesure impériale ⁽⁷⁷⁾, c'est-à-dire de 21 et de 47 m.

La contrescarpe avait, en surface, sur le plan de 1782, une largeur de 4 m (Gd. : 10 et 17 m).

Pour l'évaluation de l'épaisseur de la muraille-escarpe du fossé, nous nous sommes trouvé, faute de profil, devant un problème d'interprétation. Le fort Monterey apparaît, en effet, sur le plan de partage, bordé de deux bandes parallèles, respectivement de trois et de deux toises de largeur. Convenait-il de considérer une ou les deux bandes comme la représentation, en surface ⁽⁷⁸⁾, de la muraille? Nous avons choisi la seule bande extérieure, large de trois toises, c'est-à-dire de 5,80 m env. arrondis à 6 m, et nous expliquons dans la note 77 la raison de ce choix. Celui-ci est justifié également par l'examen d'un croquis de travaux militaires, dressé à l'époque de la construction du fort d'Obbussel, en 1672 ⁽⁷⁹⁾. Il s'agit du profil de la muraille fausse-bralle ⁽⁸⁰⁾ du rempart à la courtine de Saint-Pierre, à droite de la porte de Hal actuelle. Un parapet repose sur un massif de maçonnerie, dit « muraille », d'une épaisseur à la base (en peds de Bruxelles : 27,5 cm) de 5,50 m et d'une hauteur de 7,15 m. Ce massif repose sur un socle plus large vers l'avant. Le « rempart », y représenté, est épais de 6,60 m. Nous pensons que les deux mesures citées (5,50 et 6,60 m) sont de nature à confirmer celle que nous avançons pour la muraille du fort : en surface, 5,80 m ou, en arrondissant, 6 m (Gd. : env. 8 m).

Ne disposant pas d'informations directes concernant la hauteur de la muraille du fort d'Obbussel, nous ne pouvons que proposer des exemples. Hauteur de la muraille : Gand, citadelle, 5,30 m ⁽⁸¹⁾; Bruxelles, fausse-bralle (croquis mentionné plus haut), 7,15 m.

⁽⁷⁶⁾ AGR, CF, n° 3232, liasse datée du 22 avril 1782.

⁽⁷⁷⁾ 1 pied mesure impériale = 33,3 cm (GOURSTHER, *op. cit.*, art. PIED).

⁽⁷⁸⁾ Les faces de la muraille ne sont pas nécessairement verticales. Cette remarque vaut pour la contrescarpe.

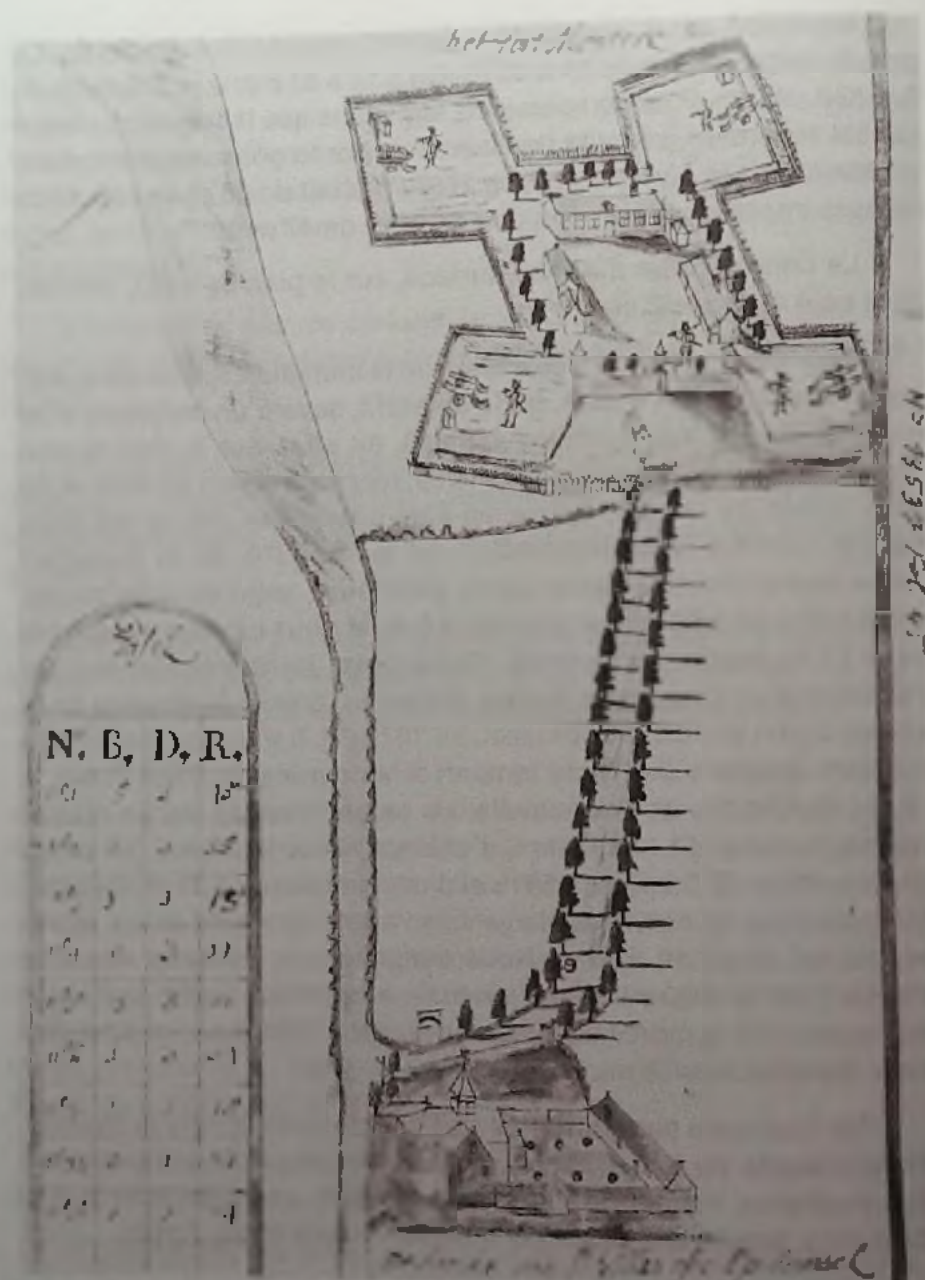
⁽⁷⁹⁾ Les faces de la muraille ne sont pas nécessairement verticales. Cette remarque vaut pour la contrescarpe.

⁽⁸⁰⁾ Nous avons écarté l'hypothèse des deux bandes, mesurant ensemble 5 toises, soit près de 10 m, puisque celle épaisseur excessive au regard d'autres épaisseurs connues du front de l'Obbussel. À l'époque, l'épaisseur de la muraille : 7,145 m (Victor FRIS, *La Chapelle de Charles-Quint et le Château des Espagnols à Gand*, Ann. Acad. d'Archéol. de Belg., t. 66, 1922, p. 15 et 16; Fort Monterey : 7,38 arrondis à 8 m, d'après nos estimations).

⁽⁸¹⁾ AGR, C et pl. n° 1155, liasse n° 1155, plan 12.

⁽⁸²⁾ Fausse-bralle. Variété de balle (17^e arrondissement), formant un petit rempart (Lefebvre 1876, art. Brasse).

⁽⁸³⁾ Victor FRIS, *Les Gondes, Gand*, 1914, p. 39.



Pl. IV. – BR, Mss. n° 13.537, abbaye de la Cambre, carte 45 (fragment), 1717.

Élément de localisation, comme la planche III

Fantaisie dans le dessin : canons (nombre); factionnaires (taille); tracé des bastions.

Détails intéressants : palissades; dessin plus acceptable, plus détaillé des bâtiments, de la façade de l'habitation du gouverneur notamment, encore que celle-ci soit de dimensions trop réduites; guérites.

Le chemin d'accès n'est pas palissadé; il devrait l'être.

Signalons qu'au delà du chemin d'Uccle (début de la future chaussée de Waterloo en 1672), était un complément défensif, une sorte de digue ou de retranchement (Voir pl. X), que le cimetière de Saint-Gilles était fortifié⁽⁸¹⁾ par des palissades l'entourant, par un parapet et des clayonnages⁽⁸²⁾. Un corps de garde était construit contre l'église⁽⁸³⁾.

La défense du fort était renforcée par des rangées de palissades formées de pièces de bois (des palis) comparables à des traverses de chemin de fer, mais se terminant en angle aigu, bien visibles sur les planches III et IV. Pour autant qu'elles soient semblables à celles qui complétaient les défenses de la ville en 1666-1667, les palissades devaient dépasser le sol de cinq pieds, soit de 1,375 m, et être enfouies d'autant⁽⁸⁴⁾. Le fossé du fort en était pourvu⁽⁸⁵⁾; le chemin couvert y menant en était bordé⁽⁸⁶⁾, comme le montre la planche III. La contrescarpe était-elle également garnie de palissades ainsi que l'étaient les fortifications de Bruxelles en 1672 (de même que les fossés)⁽⁸⁷⁾? Nous n'avons rencontré aucun élément permettant de répondre affirmativement. Mais ce dont nous sommes persuadé, c'est que la contrescarpe du fort avait un chemin couvert avec banquette, c'est-à-dire, selon le Larousse du XX^e siècle (art. Chemin), « un passage situé derrière un talus de hauteur suffisante pour que les défenseurs puissent circuler à l'abri des coups et des vues de l'ennemi ». Voir à ce propos Van Hemelryck⁽⁸⁸⁾, p. 138, la contrescarpe et son chemin couvert (*Bedekte weg*) et *infra* « Les Conditions de vente », le chemin couvert cité avant le glacis.

Sur la planche X, figurent quelques traits renforcés (chemin de la porte de secours avec deux travers parallèles; dans les glacis) au sujet desquels nous serions resté bien perplexe sans le recours à un autre exemplaire du plan de partage appartenant aux Archives de la ville de Bruxelles⁽⁸⁹⁾. Si ce dernier plan, malencontreusement taché, n'a pas été retenu pour l'illustration de cette étude, il nous informe, par un dessin plus détaillé, sur ce que représentent les traits consi-

⁽⁸¹⁾ AGR, CF, n° 355, reg. II, f° 68.

⁽⁸²⁾ *ibidem*, Feuilles volantes, Etat, 5^e partie, 3.

⁽⁸³⁾ *ibidem*, reg. II, f° 78 - Clayonnage (cils de poutres et de branchages pour soutenir des lances, former un passage) (Larousse XX^e s.).

⁽⁸⁴⁾ AVE, Travaux publics n° 2615, *Register van de fortification deser stad Brussel, 1666-1667*, f° 89 v°.

⁽⁸⁵⁾ AGR, CF, Feuilles volantes, Etat, 5^e partie, 18.

⁽⁸⁶⁾ *ibidem*, reg. II, f° 67.

⁽⁸⁷⁾ AGR, Chambre des Tonlieux de Bruxelles, liasse 21, dossier, instructions pour le Conseil et le Contrôleur général, 1672.

⁽⁸⁸⁾ AVB, Travaux publics, liasse 502, 1752.

dérés : des palissades formées d'une suite de traits délimitant des palis non teintés. Le travers, à la droite de la planche III, nous confirme dans cette interprétation. Palissades constituant probablement des dispositifs de défense ou d'interdiction de passage. Ajoutons que, sur ce dernier plan, est également palissadé le chemin d'accès au fort. Et notons enfin, au passage, qu'en 1672, un total de 975 m (204 verges) de palissades ont été plantées au fort ⁽⁸¹⁾.

Six grandes barrières avec serrures, clés ⁽⁸²⁾ étaient installées dans les abords du fort. L'une, à l'entrée du chemin couvert, à l'église ⁽⁸³⁾; une deuxième, dans le fossé ⁽⁸⁴⁾ et quatre autres, dans le chemin couvert ⁽⁸⁵⁾. En outre, trois clinquettes (guichets ?) ⁽⁸⁶⁾ sont mentionnées ⁽⁸⁷⁾, sans autre indication.

Et par là, nous clôturons ce point.

Décrivons à présent l'intérieur du fort, ses voies d'accès.

A partir de l'église de Saint-Gilles, on arrivait au fort par un nouveau chemin, en réalité un tronçon du *Postweg* ⁽⁸⁸⁾, amputé et dévié vers l'est, élargi, correspondant au début de l'actuelle rue du Fort (Voir pl. VII et VIII). Ce chemin dit « de communication » (aussi « chemin couvert » ⁽⁸⁹⁾) était bordé, nous l'avons déjà vu, de palissades (Pl. III) ⁽⁹⁰⁾. En fait, il partait de la porte de Hal et était palissadé sur toute sa longueur ⁽⁹¹⁾.

A l'issue du chemin, une grille de fer.

Se présentait ensuite la porte du fort, à quatre battants en bois, avec grillage de fer ⁽⁹²⁾, plus ou moins monumentale, surmontée d'un clocheton, flanquée d'un mur cernant le fort (Voir pl. III). Comme il a été indiqué plus haut, une autre porte existait à l'entrée de secours,

⁽⁸¹⁾ AGR, CF, n° 355, reg. II, f° 18.

⁽⁸²⁾ *Ibidem*, Feuilles volantes, Cordillone, 31.

⁽⁸³⁾ *Ibidem*, Esquisse, 5° partie, 17.

⁽⁸⁴⁾ *Ibidem*, 18.

⁽⁸⁵⁾ VAN DE VELDE SLEECKX, *Volledig nederduitsch fransch woordenboek*, art. KLINKET, guichet, Larousse XX^e siècle, en. CLENCHE, clinquette (pièce principale d'un loquet).

⁽⁸⁶⁾ *Postweg*. Ce vieux chemin de poste partait de l'église de Saint-Gilles et gagnait les hauteurs de « crœel » en passant par le canal, formé actuellement par les Iles du Fort et de la Feiche. Pendant longtemps le tronçon au-delà du canal s'est appelé « rue au Bois » (Mosselman, plus tard, Duden).

⁽⁸⁷⁾ AGR, Grilles acb. naut., an. 198 (1604). Un bien allié dore le Backwaersla (rue de l'église) est dit com-

⁽⁸⁸⁾ AGR, CF, n° 355, Feuilles volantes, Esquisse, 5° partie, 4.

avec chemin. Elle était semblable à la première (« ainsi que la porte d'entrée », décrit le texte ⁽⁸⁹⁾).

Pour la description intérieure du fort, outre d'autres sources d'archives, nous avons eu recours à l'excellent plan dressé, en 1782, à l'occasion des ventes plan déjà tant de fois cité (Pl. X). Ce document montre, en plan, les différents bâtiments édifiés dans le fort; nous avons pu identifier la plupart grâce à la description de chacun des quatre lots mis en vente, que donnent les « Conditions de vente » ⁽⁹⁰⁾ (*Infra*).

Les vues à vol d'oiseau, datées de 1715 et de 1717 (Pl. III et IV) ne nous ont pas été très utiles en raison de leur manque de précision, sauf parfois cependant pour quelque détail acceptable. Rappelons que leur rôle n'avait été, en fait, que de servir de repères dans la localisation de biens ⁽⁹¹⁾. Par contre, la comparaison entre le premier document cité (Pl. X, 1782) et la vue du fort en 1777 (Pl. V) est révélatrice. Mêmes bâtiments avec même contour; à une exception toutefois: de part et d'autre de la porte d'entrée, une petite maison en 1777; un ensemble de bâtiments plus vaste en 1782.

Que rencontrait-on comme constructions dans le fort, en nous fondant sur le plan de partage de 1782 (Pl. X)? A côté de la porte d'entrée, à gauche, les bâtiments y attenants. En face, l'habitation du commandant ou gouverneur. A gauche, la prison civile, le puits avec pompe, selon les « Conditions de vente »; avec seau et corde, précise un autre document ⁽⁹²⁾ (Voir Pl. XI). A droite, la caserne, deux magasins à munitions et arsenal.

Nous supposons que le double corps de garde, les logis de l'adjudant et du portier ⁽⁹³⁾ sont compris dans les constructions contiguës à la porte d'entrée.

Les bâtiments étaient-ils sans étage, comme le montrent les planches III et IV? Nous ne pouvons répondre à cette question. Avaient-ils un aspect aussi modeste, voire rudimentaire, que l'on voit, par exemple, sur la planche III? A ne considérer que l'habitation du commandant ou gouverneur (en face de la porte d'entrée), cela nous paraît peu vraisemblable d'autant que le commandant est tout de même un personnage d'un certain rang dans la hiérarchie mili-

⁽⁸⁹⁾ *Ibidem*, reg. II, f° 12.

⁽⁹⁰⁾ *Ibidem*, Feuilles volantes, Esquisse, 5° partie, 11.

⁽⁹¹⁾ AGR, CF, n° 355, Feuilles volantes, Esquisse, 5° partie, 11.

taire et que, d'autre part, il y réside avec sa famille et sa domesticité. Remarquons que le dessin de la façade du logement du commandant, sur la planche IV, nous paraît plus acceptable, encore que ce bâtiment soit de dimensions par trop réduites.

Nous disposons d'une source crédible cette fois. Il s'agit des immeubles représentés sur la planche XII (vers 1840) qui, vraisemblablement ont fait partie des dépendances de la porte d'entrée, représentées sur la planche X (1782) et spécifiées comme telles dans les « Conditions de vente »⁽¹⁰²⁾. Elles remplaçaient les deux petites maisons situées de part et d'autre de la porte, visibles sur la planche V (1777). On y voit un corps de logis à un étage, construit probable-



Pl. V - Fragment agrandi de la planche I. Photo R.D.E. (Saint-Gilles).

Un plan crédible du fort Monterey cerné par ses glacis, entre trois chaussées (Waterloo, Alsemberg, Forest).

Les bâtiments à l'intérieur du fort (à comparer avec la planche X).

Des repères : l'église de Saint-Gilles (à droite du document), le château de Bethlém (en haut).

Au-delà de la chaussée de Waterloo, la digue ou retranchement.

ment entre 1777 et 1782, devenu cabaret et atelier de passementerie⁽¹⁰³⁾, et, accosté, un petit bâtiment sans étage, de construction apparemment plus ancienne, peut-être le corps de garde transformé en cuisine par le cabaretier⁽¹⁰⁴⁾. Tout ceci ne résout cependant pas la question : logement du commandant, caserne et prison civile, avec ou sans étage ? Le problème reste posé. Le lieutenant-général Wauwermans note⁽¹⁰⁵⁾ que le gouverneur de la citadelle d'Anvers (XVI^e s.) résidait dans une « bonne maison bourgeoise ».

Pour permettre d'apprécier l'importance relative des constructions, nous en avons évalué la contenance, par recours à l'échelle en toise du plan de partage de 1782.

Habitation du commandant ou gouverneur avec appendances et dépendances	320 m ² env.
Caserne	140 m ² env.
Prison civile	120 m ² env.

Non localisés, les logements de l'adjudant et du portier.

D'où il ressort que le logis du commandant ou gouverneur était, en surface, de loin le plus important.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, un double corps de garde voisinait la porte d'entrée⁽¹⁰²⁾. Il en fut de même à la porte de secours⁽¹⁰³⁾. Nous savons comment devait être équipé un corps de garde : tables, chaises, bancs, balais, pelles, tenailles et chandeliers⁽¹⁰⁴⁾. L'appareil de chauffage n'est pas mentionné. Des guérites étaient installées partout où il y avait des factionnaires⁽¹⁰⁵⁾.

Un complément de sécurité intérieure était assuré par le placement de travers de clayonnages. Il en était ainsi à la droite de l'habitation du commandant, aux quatre bastions et sur le parapet derrière la maison de l'adjudant⁽¹⁰⁴⁾.

Décrivons un bastion vu de l'intérieur, celui de l'ouest, à la droite du logement du commandant : une batterie de canons à la pointe, quatre embrasures dans la face, une dans le flanc gauche,

⁽¹⁰²⁾ WAUTERS, *Exvires*, III, 551.

⁽¹⁰³⁾ Description histo. que de Bruxelles, in *Almanach du Département de la Dyle pour l'année 1813*, p. 177.

⁽¹⁰⁴⁾ H. WAUWERMANS, *Les fortifications d'Anvers au XVI^e siècle*, Ann. Acad. d'Archéol. de Belg., t. 48, 1906, Citadelle d'Anvers, plan n° 9, p. 50.

⁽¹⁰⁵⁾ AGR. CF, n° 355, feuilles volantes, Estal., 5^e partie, 6. « Un corps de garde dedans la place consistant en deux corps de garde ».

⁽¹⁰⁶⁾ *Idem*, reg. II, f° 12. « Il y a deux corps de garde supérieurs de la porte du fort vers la campagne ».

⁽¹⁰⁷⁾ *Idem*, Feuilles volantes, Estal., 5^e partie, 52. « Deux corps de garde et un agle à Saint Gilles, comme à l'article 3 ».

⁽¹⁰⁸⁾ *Idem*, Feuilles volantes, Conditions, 32 et 3.

⁽¹⁰⁹⁾ *Idem*, Estal., 5^e partie, 29.

des plateformes de chêne, banquettes et clayonnages ⁽¹⁴⁷⁾. Le nombre d'embrasures variait selon les bastions.

Un dernier point : à combien d'hommes se monta la garnison du fort Monterey ? Ici encore, nous déplorons le manque d'informations directes. C'est en vain que nous avons dépouillé à ce sujet les archives des Conseils collatéraux, de la Secrétairerie d'Etat et de guerre, de la Chambre des Comptes, dans l'espoir d'y trouver au moins une liste d'effectif ou de rationnaires concernant le fort. Faute de quoi, citons Victor Fris qui donne des chiffres pour la citadelle de Gand (15 ha) : 400 hommes en 1614 ⁽¹⁴⁸⁾ pouvant aller jusqu'à 2.500 (77, p. 18). Et pour ce qui est du fort Monterey, comme le grade des commandants est au moins celui de capitaine, et qu'un capitaine est à la tête d'une compagnie, nous envisagerions, comme effectif, une cinquantaine d'hommes en temps de paix.

DES CONTRE-MINES AU FORT MONTEREY ?

Sur la page de garde du registre I du n° 355 du Conseil des Finances, est dessiné un croquis (Pl. IX) des contre-mines ⁽¹⁴⁹⁾ à établir au glacis de la contrescarpe devant le bastion Saint-Michel (à hauteur de la place Louise actuelle), à proximité de la Grosse Tour. L'ouvrage se présente sous la forme d'une croix potencée aux trois extrémités, comprenant une galerie verticale et une autre, transversale, plus longue; toutes deux avec postes d'écoute et fourneaux. Au total, le dispositif mesurait 2.000 pieds de Bruxelles (550 m env.), ce qui donnait, proportionnellement, pour la branche verticale, une avancée d'environ 200 m, et pour la branche transversale, environ 350. Dans les détails du compte final, retenons « pour les soutiens », 50 florins.

Polydore Vander Mersch écrit, en 1853, dans son étude « La ville de Gand considérée comme place de guerre » ⁽¹⁵⁰⁾, que le fort Monterey, dans cette dernière ville, était pourvu de contre-mines.

⁽¹⁴⁸⁾ Ibidem, 13 à 18.

⁽¹⁴⁹⁾ Ibidem, 13.

⁽¹⁵⁰⁾ Dans la guerre de mines, les contre-mines constituent le réseau que la défense oppose aux mines de l'attaquant en les évitant : Galeries, postes d'écoute, fourneaux (D'après Larousse du XX^e siècle, art. Contre-mine).

⁽¹⁵¹⁾ Acad. R. de Belg., Mém. cour., 1858, p. 38.

Bien que nous n'ayons rencontré, au cours de nos recherches, le terme « contre-mine » proprement dit, nous pensons qu'il y en eut au fort à Obbrussel, d'abord en nous fondant sur les exemples donnés ci-dessus; ensuite, parce qu'au cours du dépouillement du registre 26.411 de la Chambre des Comptes, au f° 205, nous avons trouvé la mention d'un premier versement effectué au profit du caporal des mineurs Jean van Geel, pour l'installation de trois mines sous le glacis des contrescarpes au fort (*voor het maecken van dry minen onder de glacie vande contrescarpen aent fort*).

D'autre part, notons également le passage relatif aux prestations fournies ⁽¹⁵¹⁾ conjointement par le charpentier Antoine de Maeght et le maçon Jean Mattens, en septembre 1674, à la mine de la contrescarpe du bastion Saint-Charles (*met die myne onder de pointe vande contrescarpe vant bastion van St Carel*). S'agit-il de travaux de soutènement (Voir plus haut « pour les soutiens ») réalisés de concert ? Ou de travaux de développement du dispositif ? Quoi qu'il en soit, à notre avis, des contre-mines renforcèrent les défenses du fort Monterey à Obbrussel.



Pl. VI. - Fragment du Plan général de la commune de Saint-Gilles, M. Rulot del., J. De Graeve et C^o, Bruxelles, 1958.

Le report du fort Monterey sur un plan actuel.

⁽¹⁵¹⁾ AGR, GF, n° 355, reg II, f° 811.

LE REPORT DU PLAN DU FORT MONTEREY SUR UN PLAN ACTUEL (Pl. VI)

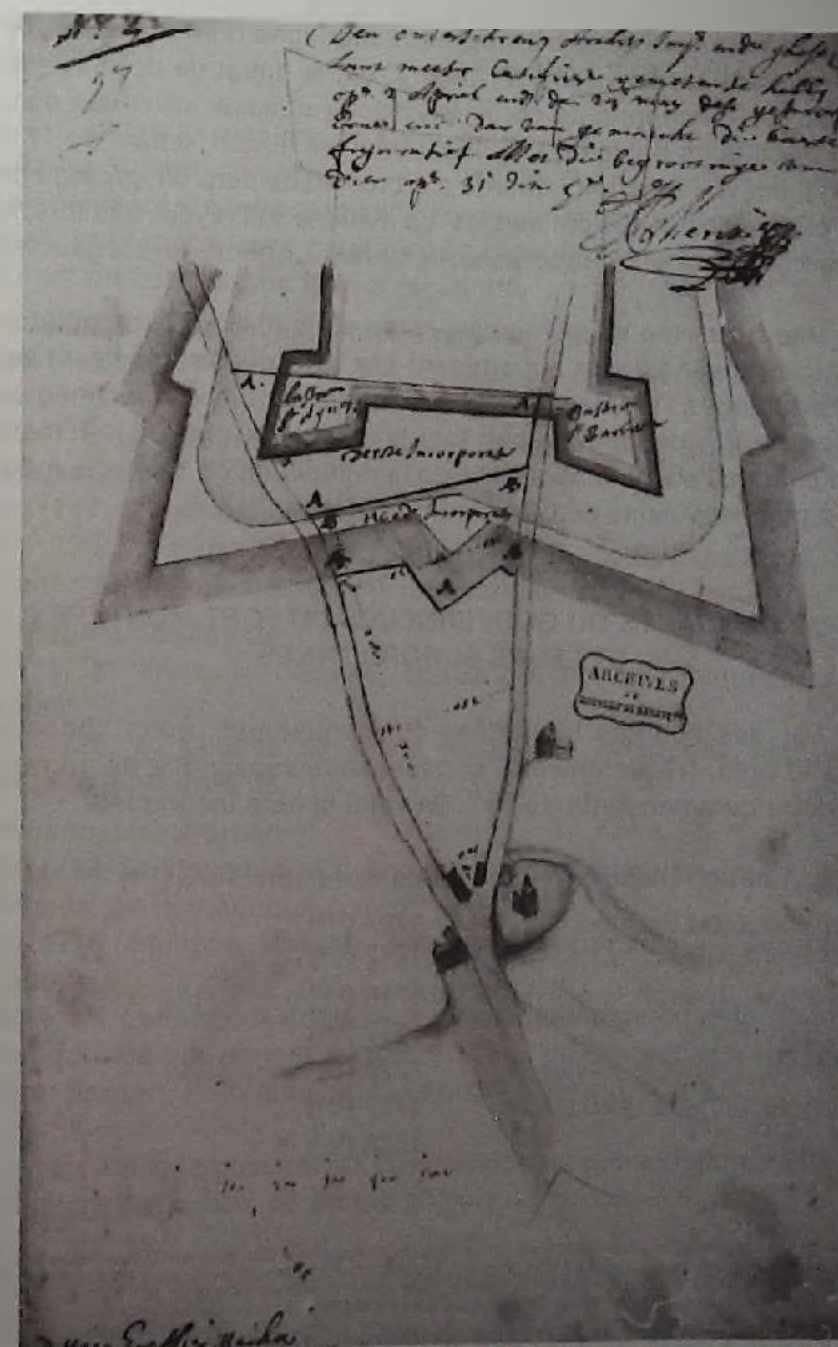
En superposant le plan (Pl. X) établi en 1782, en vue de la vente du terrain du fort (¹¹¹), réduit à l'échelle de 1/5000, sur le Plan général de la commune de Saint-Gilles, de 1958 (¹¹²), nous avons pu obtenir le tracé du fort proprement dit et de ses glacis, dans la topographie actuelle. Vérification étant faite, d'après le contour des parcelles cadastrales correspondant aux quatre parties de la vente (Voir *infra*), visibles encore sur la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Vander Maelen (1837).

Le centre du fort se trouvait à égale distance des actuelles rues des Fortifications, du Fort et Théodore Verhaegen ou, en simplifiant, au croisement des deux dernières rues. Le fort même s'étendait, *grossa modo*, entre les rues Guillaume Tell, de Thy, la chaussée de Waterloo et les approches de l'avenue du Parc de nos jours. Quant aux glacis, ils allaient du carrefour rue de la Perche-chaussée de Forest, aux abords de la rue Vanderschrick, aux rues de l'Hôtel des Monnaies et Jean Robie. Au-delà de la chaussée de Waterloo, était un retranchement dont le dessin est encore repérable, de nos jours, dans sa moitié sud, aux limites est des parcelles cadastrales, près de la Barrière.

LES CONSEQUENCES DE LA CONSTRUCTION DU FORT MONTEREY

Une première conséquence fut, nous l'avons déjà signalé, la disparition d'une partie du *Postweg*. Primitivement ce chemin prenait son départ à hauteur de l'église de Saint-Gilles, gagnait le carrefour formé par les actuelles rues du Fort et de la Perche et, à travers ce qui est devenu le Parc de Forest, atteignait, par les hauteurs du Parc Duden, Uccle-Stalle, Forest, Hal. La planche VII montre la fourche que formaient, à l'église, le chemin d'Uccle (à gauche) et le *Postweg*. La construction du fort provoqua la suppression de la section du dernier chemin comprise entre l'église et le carrefour précité.

(¹¹¹) AGR, C. et pl., mss n° 1517, plan 2.
(¹¹²) M. Rulot del., Impalm. Co. Graven et C^e, Bruxelles.



Pl. VII. — AGR, C. et pl., Invent. mss n° 1558, plan 2, 167.

Les chemins préexistants et un fragment du plan du fort Monterey.

A droite, le *Postweg*, partant de l'église de Saint-Gilles, gagnait les hauteurs de Forest à travers ce qui est actuellement le Parc du même nom.
A gauche, le chemin d'Uccle (plus tard, chaussée de Waterloo) sera maintenu.

Deuxième conséquence, le tracé rectiligne d'un nouveau chemin donnant accès au fort (Pl. VIII). C'est le début de notre rue du Fort appelée « chemin de communication » et aussi « avenue » dans les « Conditions de vente » de 1782. Une vue du fort, datant de 1715 (Pl. IV), fait voir ce chemin bordé d'arbres et, de surcroît, protégé de part et d'autre par des palissades. La planche VIII révèle, à la fois, le *Postweg* supprimé et, superposé, le nouveau, orienté vers la gauche.

Une troisième conséquence, selon nous ⁽¹¹³⁾, fut la démolition des trois moulins à vent appartenant à la Ville, qui se dressaient sur le *Molenberg*, à l'emplacement de la Barrière actuelle. L'examen de la planche VI, donnant le report topographique du plan du fort, montre d'ailleurs l'absolue nécessité de la démolition de ces trois moulins à poudre, voisins de l'élément de défense.

COMMANDANTS OU GOUVERNEURS DU FORT MONTEREY ET LEURS SUBORDONNÉS

Par des sources imprimées ou manuscrites, nous connaissons le nom, fréquemment à consonnance espagnole, de gouverneurs ou commandants du fort. En voici la liste incomplète.

de Huydobrio, Léandre	En novembre 1673 ⁽¹¹⁴⁾
de Viana (ou Biana)	1707 ⁽¹¹⁵⁾
de Biana, Jean	1712 ⁽¹¹⁶⁾
de Vargas, Joseph	1716 ⁽¹¹⁷⁾
Baron de Porte	1717 ⁽¹¹⁷⁾
Lamberti, François-Xavier	1726 ⁽¹¹⁸⁾
Baron de Schade, Alexandre	1727 ⁽¹¹⁹⁾
	1738 ⁽¹²⁰⁾

⁽¹¹³⁾ Nous n'avons rencontré aucun texte touchant la démolition proprement dite, et peut-être objectera-t-on que ces moulins à poudre ont sauté en 1667 (Wauters, III, 561). Nous ne pouvons développer les arguments en faveur de notre point de vue dans les limites de cette étude. Signalons sommairement que des travaux furent entrepris à ces moulins, après 1667, que des textes postérieurs à 1672 contiennent des passages tels que « byde gewesene windmolen midts het seiven moesien worden gebroken om de fortificatie welc ken », et aussi l'absence, après cette date, de mentions concernant ces moulins.

⁽¹¹⁴⁾ AGR, CF, n° 358, reg. I, f° 7.

⁽¹¹⁵⁾ AVR, Finances, liasse 532, dossier : Fixation des traitements des fonctionnaires du gouvernement, avec l'indication de leurs gages, 1707.

⁽¹¹⁶⁾ AGR, AE, n° 22783, Curé Nicolas RICHART, *Status parochiae*, 1712, p. 203.

⁽¹¹⁷⁾ *Ibidem*, 1717, p. 204.

⁽¹¹⁸⁾ *Ibidem*, 1726, p. 202.

⁽¹¹⁹⁾ AGR, CF, n° 2782, *Etat-major de la place de Bruxelles*, octobre 1782.

⁽¹²⁰⁾ *Ibidem*, 2 août 1738.

de Viana, Charles
de Los Rios

1753 à 1774 ⁽¹²¹⁾
1775 ⁽¹²²⁾ à 1782 ⁽¹²³⁾

L'état de la paroisse de Saint-Gilles établi, en latin, par le curé Nicolas Richart, en 1712, 1717 et 1726 ⁽¹¹⁶⁾, nous fournit d'utiles renseignements sur les occupants (commandant ou gouverneur, adjudant, portier) de leurs habitations respectives au fort, qui y résidaient en famille avec leur domesticité.

1^{ère} habitation (Commandant ou gouverneur)

En 1712, D. ⁽¹²⁴⁾ Jean de Biana, veuf de *Domina* de Tillio, trois enfants.

En 1716, D. Joseph de Varga, époux de... Corradim, un enfant, trois domestiques.

En 1717, D. baron de Porte.

En 1726, D. François-Xavier Lamberti, époux de *Domina* Anne Constance Melin, un enfant, trois domestiques.

2^e habitation (Adjudant)

En 1712, François Correas, époux de Jeanne Bonneclerc, un enfant.

En 1726, D. Charles de Biana, époux de *Domicella* Françoise Metaln, deux enfants.

3^e habitation (Portier)

En 1712, Guillaume du Chesne, époux de Françoise Ceutin, trois enfants, un domestique.

En 1716, Philippe Massart, époux de Catherine de Koen, deux enfants.

Un écart parfois considérable séparait les émoluments du commandant ou gouverneur du fort, de ceux de ses subalternes (adjudant, portier). En témoignent les précisions suivantes.

En 1707, le gouverneur Don de Viana a comme gages 200 florins l'an; l'adjudant, 57 florins 10 sols; le portier, 7 florins ⁽¹²⁵⁾.

⁽¹²¹⁾ *Almanach Royal de la Cour de Bruxelles*, de 1725 à 1840, Bruxelles, Tathier, 1884, p. 35. AGR, CF, n° 2760, *Etat-major*, mars 1765.

⁽¹²²⁾ *Almanach Royal*, p. 83.

⁽¹²³⁾ Le capitaine de Los Rios est le dernier commandant du fort (Voir infra, sa plainte concernant la diminution de ses revenus).

Il appartenait à une famille de militaires, le régiment de Los Rios (XVI^e s.), le lieutenant-général (1760) puis le général-marchal (1752) marquis de Los Rios (note 121, p. 36 et 37). Un capitaine Diego de Los Rios (1788) est cité par Maurice VAN DAMME dans *Archives générales de Simancas et l'histoire de Belgique*, t. II, 871. Serait-ce l'ex-gouverneur du fort?

⁽¹²⁴⁾ D = Dominus, sire ou messire, *heer*, *don*.

Domina = Dame. *Domicella* = Domicelle.

⁽¹²⁵⁾ AVR, Offices, emplois, liasse 582, dossier : Fixation des traitements, 1707.

II. LA FIN DU FORT MONTEREY (1782)

En 1781, après son inspection des places fortes et de leur état, dans nos provinces, l'empereur Joseph II décida le démantèlement et la mise en vente des terrains des fortifications et des forts isolés, à l'exception toutelois des défenses de Luxembourg et d'Ostende, et de la citadelle d'Anvers ⁽¹³²⁾. Des places fortes, ne devait subsister que le mur d'enclos (le mur capital) avec les fossés nécessaires et suffisants pour prévenir les désertions et la fraude ⁽¹³³⁾. Cette décision obligeait, par là même, les Hollandais à évacuer les places qu'ils occupaient, dans nos provinces, en vertu du traité de la Barrière de 1715 ⁽¹³³⁾ ⁽¹³⁴⁾.

C'est le 16 avril 1782 que l'empereur, par lettre patente, autorisait LL.AA.RR., Lieutenants-Gouverneurs et Capitaines généraux dans les Pays-Bas, Marie-Christine et Albert Casimir, à faire vendre et aliéner à perpétuité les différents forts isolés et fortifications ainsi que les terrains desdites défenses ⁽¹³⁵⁾.

Le fort Monterey, concerné par cette décision, fut vendu et démoli.

⁽¹³²⁾ AGR, CF, note datée du 1^{er} octobre 1781.

⁽¹³³⁾ Frans van KALKEN, *Hist. de Belg.*, Edition 1945, p. 354.

⁽¹³⁴⁾ En novembre 1781, Joseph II faisait savoir sa décision au ministre des Etats-Généraux, et le chargeait d'en informer « ses maîtres ». Le 16 avril 1782, le dernier régiment hollandais quittait Namur (Hess) PHENNE, *Hist. de Belg.*, Edition 1921, t. V, p. 238) - La trêve de Fontenoy (1762) engendra la convention de la Barrière (Fr. van KALKEN, *op. cit.*, p. 355).

⁽¹³⁵⁾ *Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique*, 3^e série, t. XII, p. 138 - Voir aussi l'introduction à la patente générale des ventes, 16 octobre 1784 (AVB, Travaux publics, classe 49718, dossier: Conditions de vente, 1782).

LES VENTES RELATIVES AU FORT MONTEREY

Les biens à aliéner furent exposés en vente à l'Hôtel (= Maison) du Roi, à Bruxelles, à 10 heures du matin, entre le 2 janvier et le 5 mars 1782. Les ventes avaient été annoncées par affiches et aussi par avis publiés dans la Gazette des Pays-Bas, à laquelle nous empruntons ce qui suit.

Les marchés	1 ^{re} séance	Adjudication définitive
Matériaux des ouvrages en maçonnerie du revêtement ⁽¹³⁶⁾ du fort et casernes, quelques ouvrages de la Villa	2 janvier	15 janvier 1782 ⁽¹³⁷⁾
Terrains, bâtiments et portes du fort	{ 15 janvier 14 février ⁽¹³⁸⁾	{ 7 février 1782 ⁽¹³⁹⁾ 5 mars 1782 ⁽¹⁴⁰⁾
Battants des portes et grilles de fer	14 février	5 mars 1782 ⁽¹⁴¹⁾

LES CONDITIONS DE VENTE

- Un cahier de Conditions de vente précisait notamment ⁽¹⁴²⁾:
- Vente ou, à défaut, louage au plus offrant et dernier enchérisseur;
 - Adjudication en deux séances, la dernière étant définitive;
 - Prix de vente établi en argent courant;
 - Crédit de six mois pour le paiement du prix de l'adjudication. Conditions spéciales pour le cas où ce prix excède 4.000 florins;
 - Bonne et suffisante caution;
 - Une seule lettre patente pour toutes les ventes. Pour la sûreté des acquéreurs, un acte provisionnel sera établi par le Conseil des Finances, avant l'octroi de la patente.

Suivaient les Conditions particulières concernant les différents marchés.

⁽¹³⁶⁾ Revêtement ou mur extérieur (AGR, CF, n° 3222, classe datée « 1781 à 1783 », Vente du 5 mars 1782.

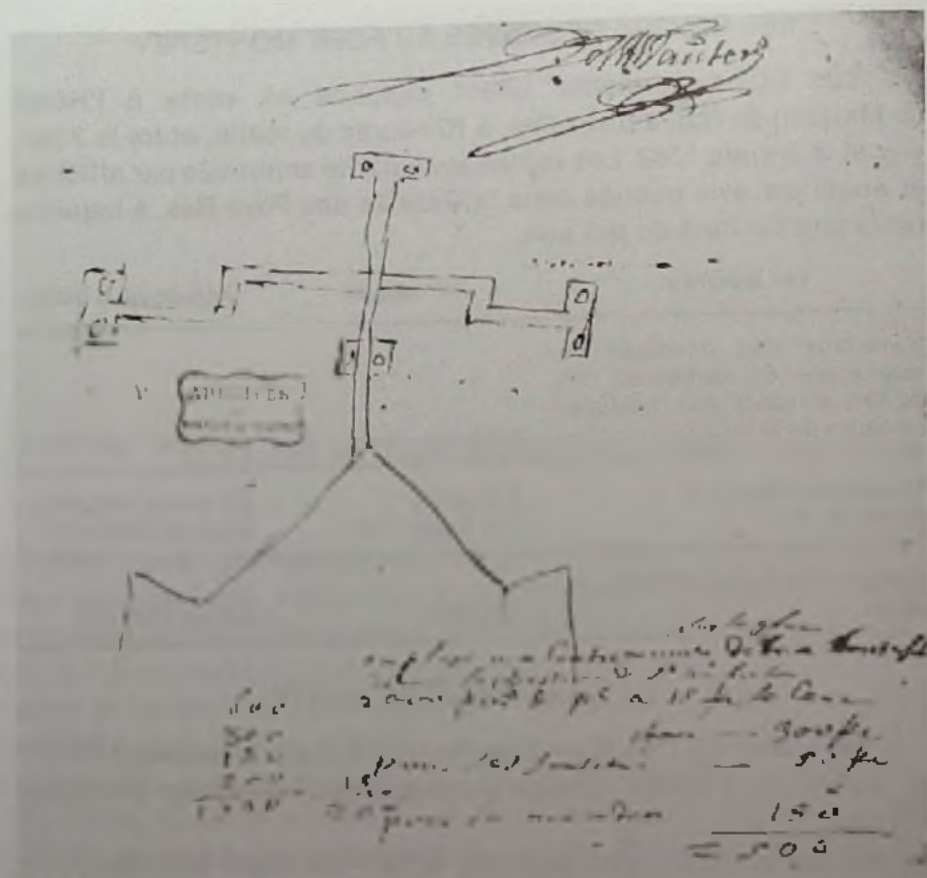
⁽¹³⁷⁾ BR Res. préc., *Gazette des Pays-Bas*, 13 décembre 1781, Suppl. C, 12 décembre 1781, Suppl. CL 27 décembre 1781, Suppl. CV, 3 janvier 1782, Suppl. L, 15 janvier 1782.

Cette souche nous a été renseignée par M. Louis Ruyss de Schneidau. Nous en avons pris.

⁽¹³⁸⁾ *Ibidem*, 7 et 14 janvier 1782.

⁽¹³⁹⁾ *Ibidem*, 11 et 21 février 1782.

⁽¹⁴⁰⁾ Nous ne comprenons pas pourquoi ces séries de séances ont été consacrées à cette vente en particulier, alors que la deuxième date est dite vente absolue pas d'acheteurs pour l'achat ou pour la location qui était également prévue par les conditions?



Pl. IX. - AGR, CF, n° 355, reg. I (page de garde).

Des contre-mines établies sous le glacis de la contrescarpe du bastion Saint-Michel de la ville de Bruxelles, en 1671.

Le fort Monterey à Gand en était pourvu.

Y avait-il des contre-mines au fort Monterey à Saint-Gilles?

Les Conditions générales et particulières pouvaient être consultées chez le Conseiller Receveur général des Domaines au quartier de Bruxelles d'Hannoset, rue du Pont-Neuf (142).

Dans les Conditions particulières (141), nous relevons d'utiles renseignements. Le marché comprenait quatre parties d'inégale contenance, délimitées par des piquets numérotés (Voir pl. X); les terrains étaient vendus avec les bâtiments et les arbres qui s'y trouvaient.

(141) AVD. Travaux publics, liasse 492/B.

(142) Gazette des Pays Bas 21 février 1782.

1^{re} partie du marché

Bastion N., son fossé, partie des chemins couverts et glacis, caserne et un petit magasin à munitions. Env. 1 B., 113 V (14).

2^e partie

Bastion E., son fossé, partie des chemins couverts et glacis, porte d'entrée du fort avec bâtiments attenants, puits avec pompe (commun aux trois parties). Env. 393 V.

3^e partie

Bastion S., son fossé, partie des chemins couverts et glacis, prison civile. Env. 2 B., 42 V.

4^e partie

Bastion O., son fossé, partie des chemins couverts et glacis, maison du commandant, porte de secours et bâtiments en dépendant, petit magasin à munitions. Env. 1 B., 375 V.

Au total: env. 6 B., 1 J. 23 V. (chemin non compris).

L'examen de la planche X montre que la totalité de la surface des glacis n'a pas été vendue. S'agissait-il de biens contestés (143)?

LA TABELLE GENERALE DE VENTE DES TERRAINS DES FORTIFICATIONS DE LA VILLE DE BRUXELLES

Extrayons les données relatives au fort Monterey (144) de ce tableau établi après la réalisation de toutes les ventes à Bruxelles.

Spécification des ventes	Noms des acquéreurs	Superf. approx. en verges carrées à 17 p. 113	Prix des ventes	Sommes reçues	Sommes laissées à rente
Terrains et bâtiments du fort Monterey, en quatre parties adjudgées en un seul marché	Sterckx (145) et Van Gysel (146)	2650	10 810	10 810	—
Digue ou retranchement	N. Zadeleer (147)	?	33	33	—

(143) AGR, CF, n° 3232, liasse du 8 novembre 1781: «le terrain appartenait à la Majesté à l'exception des glacis qui sont considérés». Extrait du rapport de la Junte du 22 octobre 1781 relatif au fort Monterey.

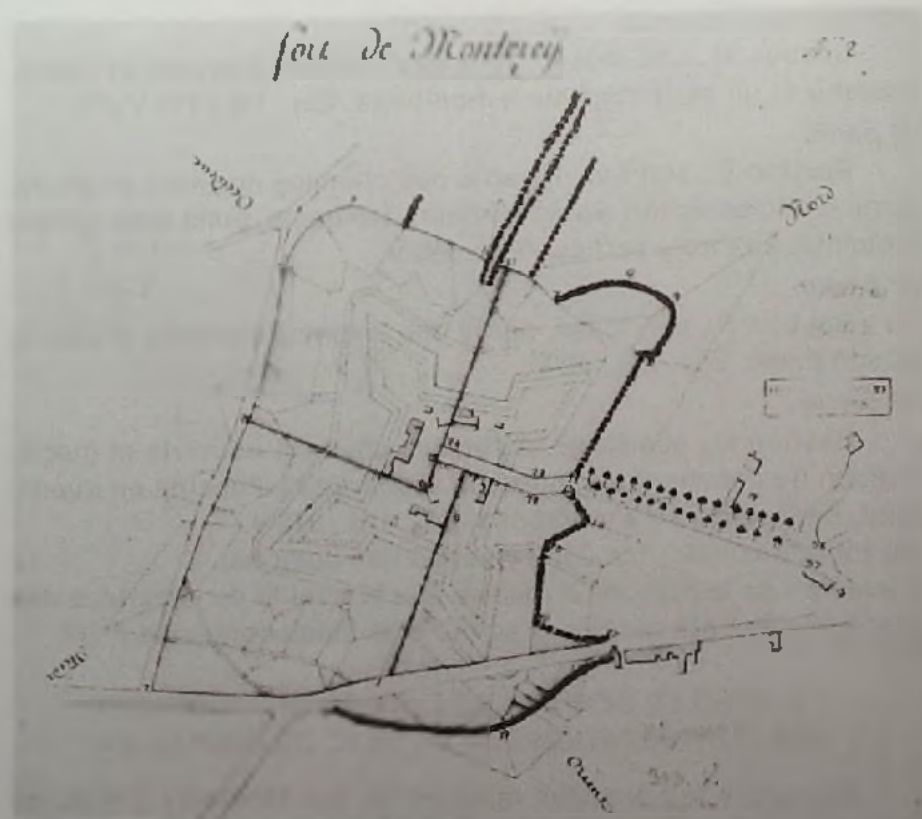
(144) AGR, CF, n° 3232, liasse datée du 24 octobre 1784.

Dans ce tableau, ne sont renseignées que les ventes de terrains et bâtiments; n'y figurent pas les ventes des ouvrages en maçonnerie ou battants des portes et grilles de fer à cause de la Chambre des Comptes. Remarque du CF.

(145) Il s'agit d'Adrien Sterckx (Voir Annexe).

(146) Non identifié. Sterckx n'était qu'un propriétaire inconnu transmetteur; ultérieurement, la totalité des biens appartenait à la famille Sterckx.

(147) Non identifié à Obbroussel-Saint-Gilles.



Pl. X – AGR, C et pl., n° 1617 mss, plan 2.

Un plan des ventes de 1782. Un document capital.

Un excellent plan du fort, de ses bâtiments, de ses glacis.

Le site est divisé en quatre lots au moyen de piquets numérotés.

Le chemin d'accès au fort (future rue du Fort) est prolongé jusqu'au centre du site, conformément aux Conditions de vente.

La chaussée de Waterloo traverse le site; celle d'Alsemberg le longe.

Une petite partie des glacis n'a pas été vendue.

Les traits renforcés représentent des palissades (voir le texte : Description).

Une énigme

Un document, fait et passé en la Chambre des Comptes le 27 mars 1782, fournit le détail des marchés des terrains et bâtiments du fort Monterey, mais sans mention des noms de Sterckx et Van Gysel (¹⁴⁷).

- 1^{re} partie Acquéreur Jean van Cutsem (¹⁴⁷), pour 515 florins
- 2^e partie Acquéreur Clément du Pont (¹⁴⁷), pour 710 florins
- 3^e partie Acquéreur Egide Michiels (¹⁴⁸), pour 2.300 florins
- 4^e partie Acquéreur Guillaume De Genst (¹⁴⁷), pour 3.200 florins.

Vendu en masse à van Mons junior (¹⁴⁹), pour 10.610 florins (c'est-à-dire le montant payé par Sterckx et Van Gysel). Par ventes séparées, le total aurait atteint 6.725 florins. On peut supposer que le dernier enchérisseur, van Mons junior, a été mandaté par Sterckx et Van Gysel. Hypothèse, évidemment.

HORS TABELLE GENERALE (¹⁴⁴)

- Le 15 janvier 1782, sont vendus, pour la somme de 2.789 florins, le revêtement du fort Monterey, quelques ouvrages de la ville et les murs qui couvrent les corps de garde extérieurs ainsi que les barrières (¹⁵⁰). Le nom du ou des acquéreurs n'est pas mentionné; ce détail ne nous est fourni par aucun des documents consultés.
- Les battants des portes du fort et les grilles de fer ont été adjugés définitivement, en quatre marchés, le 5 mars 1782.

Voici le détail des ventes (^{147b.3}).

	Acquéreurs	Prix
1^{er} marché		
Grillage de fer de la porte d'entrée	Guillaume Wouwermans (¹⁴⁷)	49 fl.
2^e marché		
Quatre battants en bois de la même porte, avec ferrailles		48 fl.
3^e marché		
Grillages de fer de la porte de secours		58 fl.
4^e marché		
Quatre battants en bois de la porte de secours, avec ferrailles	Jean Calmeyer (¹⁵¹)	46 fl.

(¹⁴⁴) EGR, Travaux publics, n° 4073, dossier : Conditions de vente, 1782. Spécification des ventes.
(¹⁴⁵) En 1781, un Egide Michiels, nommé de de Wille, achète la porte de l'État, en 1782 dans un acte notarié (AVB, Moulins, liasse 876, dossier : Mandement).

(¹⁴⁶) Un Antoine Bartholomew van Mons est mentionné comme notaire résidant à Bruxelles, de 1766 à 1786 (AGN, Hôtel et général Inzer, 100 bis, René LAURENT). Les sources citées à son sujet La fiche de renseignements sur AVB ne nous fournit guère d'éclaircissement.

(¹⁴⁷) AGR, CF, n° 3228, liasse 1781 à 1782.

(¹⁴⁸) Maître-marché : l'arrêté, maître l'organe à Orléans-Saint-Gilles (AGN, Greffes scabineux, n° 829, 14 sep-tembre 1779).

LA LETTRE PATENTE GENERALE DES VENTES

Ainsi qu'il était prévu dans les Conditions de vente (Voir *supra*), une lettre patente, unique pour toutes les ventes, constituait le titre d'acquisition pour tous les acheteurs ⁽¹⁵²⁾. Elle fut octroyée par l'empereur Joseph II, le 16 octobre 1784. L'original repose aux Archives de la ville ⁽¹⁵³⁾.

L'acte débute par le rappel de la lettre patente d'autorisation de pleins pouvoirs attribuée aux Lieutenants Gouverneurs et Capitaines généraux dans les Pays-Bas, Marie-Christine et Albert Casimir, le 16 avril 1782, concernant les ventes des terrains des différents forts et fortifications dans nos provinces (Voir *supra*). Suit la partie relative à Bruxelles, dans laquelle il est stipulé que sont vendus, cédés et transportés, par le souverain, ses héritiers et successeurs, aux personnes désignées dans la Tabelle générale de vente, les divers terrains et bâtiments militaires de la ville, désignés dans les Cahiers des conditions de vente et cartes figuratives ⁽¹⁵⁴⁾. En annexe de l'acte, les Conditions de vente, la Tabelle générale et les cartes figuratives ⁽¹⁵⁵⁾.

Il était prévu que cette lettre patente et les actes annexes seraient remis au Greffe de la ville, « pour y être tenue en dépôt à la conservation des droits d'un chacun » ⁽¹⁵⁶⁾. Il y était également spécifié que serait délivrée, à chacun, une copie des extraits les concernant ⁽¹⁵⁷⁾. La patente est munie d'un grand sceau équestre ⁽¹⁵⁸⁾ appendu. Le droit de sceau, s'élevant à 150 florins, devait être payé par les acquéreurs, au marc la livre ⁽¹⁵⁹⁾.

LES OBLIGATIONS DES ACQUEREURS DE BIENS STIPULEES DANS LES CONDITIONS DE VENTE

En ce qui concerne le fort Monterey, il est intéressant de signaler celles qui incombent aux acquéreurs ⁽¹⁶⁰⁾.

⁽¹⁵²⁾ AGR, CF, n° 3232, liasse datée du 27 octobre 1784.

⁽¹⁵³⁾ AVB, Travaux publics, liasse 497/B, dossier: Conditions de vente, 1782.

⁽¹⁵⁴⁾ Nos remerciements vont à M. René LALRENT, assistant aux AGR, spécialiste en sigillographie, qui nous a aidé dans l'identification du sceau.

⁽¹⁵⁵⁾ AGR, CF, n° 3237, liasse du 24 juillet 1783.

⁽¹⁵⁶⁾ AGR, CF, n° 3232, dossier: Vente et démolition des fortifications de Bruxelles, 1781 à 1787.

1. Terrains du fort

- a) L'aplanissement doit se faire en jetant les terres des parapets et des remparts dans les fossés, pour les abaisser au niveau du sol des bâtiments.
- b) Les casemates et ce qui reste du mur de revêtement seront démolis par le haut, en sorte qu'ils soient recouverts par les terres de l'aplanissement.
- c) Le puits avec pompe se trouvant dans la deuxième partie sera commun aux trois autres.
- d) Les quatre parties du terrain auront droit de passage par le nouveau chemin ⁽¹⁵⁷⁾ tracé à côté de la porte du fort et de là, par l'ancienne avenue ⁽¹⁵⁷⁾, vers la Ville. L'établissement de ce nouveau chemin, son entretien et celui de l'ancienne avenue seront à charge des quatre parties.

On constatera que rien ne concerne la démolition des bâtiments proprement dits (sauf en ce qui touche le niveau de son sol). Les terrains sont, en effet, vendus, nous l'avons déjà vu, avec les bâtiments et les arbres qui s'y trouvent ⁽¹⁵⁸⁾.

2. Grillages et battants des portes

Les acquéreurs ne pourront endommager les murs du démontage.

LA CONSEQUENCE PECUNIAIRE DE LA SUPPRESSION DU FORT MONTEREY, POUR LE CAPITAINE DE LOS RIOS, DERNIER COMMANDANT DU FORT

Derival ⁽¹⁵⁹⁾ note que la suppression des états-majors des places de guerre dont on démolissait les forteresses entraîna, pour les officiers supérieurs notamment, réduits aux seuls appointements que leur payait la Caisse de guerre, une diminution de leurs revenus, privés qu'ils étaient des avantages pécuniaires consentis par les villes. Le capitaine de Los Rios se plaignait, lui aussi, du préjudice subi.

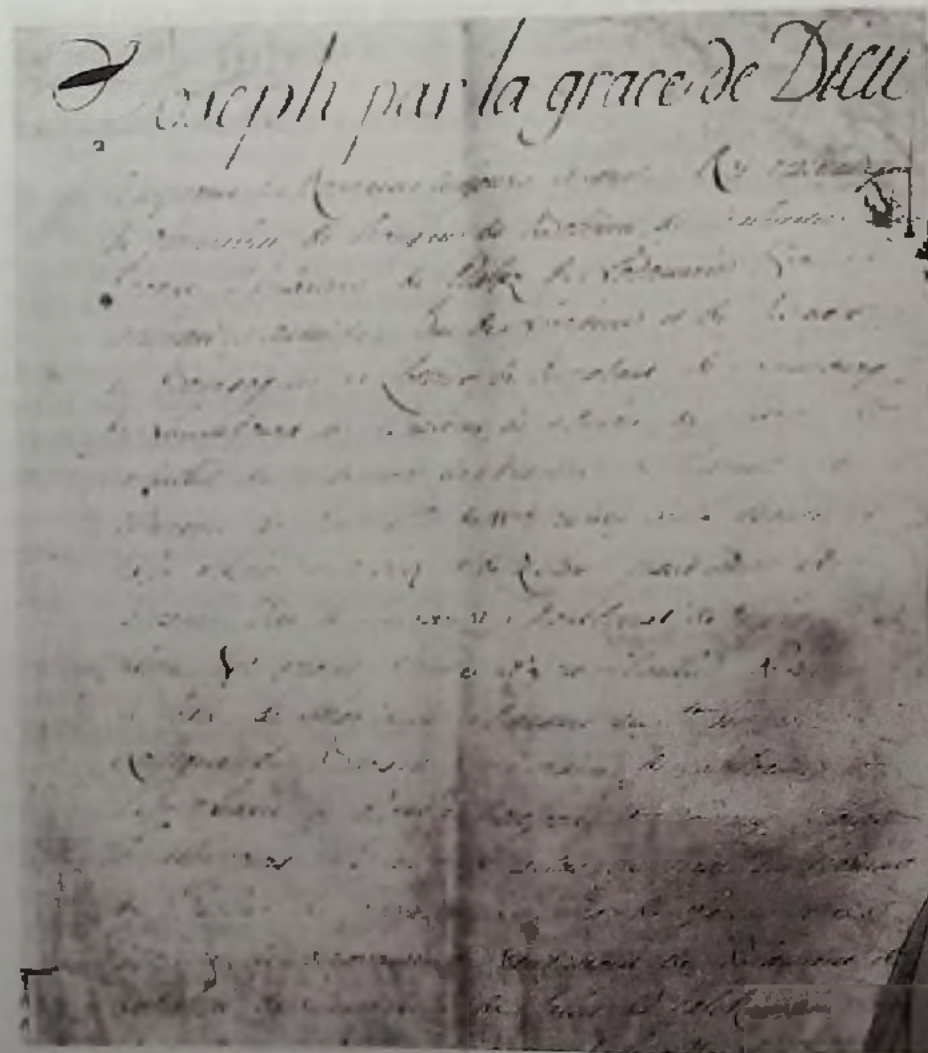
Une requête ⁽¹⁶⁰⁾ adressée par ce dernier à Leurs Altesses Royales, en janvier 1784, nous apprend que la démolition du fort eut comme conséquence pour lui la perte d'une « reconnaissance

⁽¹⁵⁷⁾ Début de l'asphalte de la future rue du Fort.

⁽¹⁵⁸⁾ DERIVAL, *Le voyageur dans les Pays Bas autrichiens*..., Amsterdam, 1782-1784, t. I, p. 153.

⁽¹⁵⁹⁾ AGR, CF, n° 3232, liasse datée du 4 mars 1784.

annuelle» de 13 florins 4 sols à charge du Domaine du Brabant, en sa qualité de commandant du fort, et du loyer de deux petites maisons bâties sur les glacis, loyers se montant respectivement à 11 florins 8 sols et 5 florins (160). De sorte que son revenu qui se mon-



Pl. XI. – AVB, Travaux publics, liasse 497.B, dossier : Conditions de vente, 1782 (photo A. Houyoux).

Lettre patente de l'empereur Joseph II (16 octobre 1784).

Est le titre collectif d'achat, pour les acquéreurs de biens militaires à Bruxelles.

Original sur parchemin muni d'un grand sceau équestre appendu, sous boîtier, au coin inférieur gauche.

(160) Il est à supposer que ces loyers étaient mensuels. En effet, le bail d'un bien situé sur le glacis du fort, conclut par le même Les Rios, était au loyer annuel de 200 florins (AGR, Notariat général, n° 6089, notaire Copens, 24 mai 1774). Annuellement, le loyer des deux petites maisons se monterait donc à 196 florins 16 sols.

taut, avant la démolition, à environ 1.500 florins, se trouvait réduit à 534 (161). Requête transmise, avec avis favorable, par le Conseil des Finances. Nous ignorons la suite qui lui fut réservée.

LA DIFFICILE ET INCOMPLETE INDEMNISATION, PAR LA VILLE DE BRUXELLES, DES PROPRIETAIRES DE BIENS INCORPORES DANS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FORT

Claudine Juvyns, dans son étude « La Communauté des Riches-Clares de 1585 à 1796 » (162), signale la perte de plusieurs terres situées à Saint-Gilles, englobées dans les travaux du fort Monterey, et dans la note 162, ajoute : « leur indemnité avait été prévue mais ne fut jamais payée entièrement ».

Notons, pour notre part, que d'autres propriétaires cédants furent contraints d'agir en justice, en raison des retards apportés dans l'indemnisation.

Le total des indemnités à payer - 16.937 florins 17 sols (163) - concernait non seulement des biens incorporés dans la construction proprement dite du fort, mais également des emprises faites dans les abords de celui-ci en vue de différents travaux (ouverture du chemin d'accès, défense du cimetière, établissement de briqueteries, etc.). C'est aux receveurs de la Ville qu'incombait la tâche de répartir, entre les intéressés, les sommes mises à leur disposition par le Conseil des Finances (164). D'où la formule abrégée régulièrement recontrée dans les registres I et II du Conseil des Finances (n° 355) « à charge de » : *op van Lathem, op Hujoel, op Roelofs, op Sophie*, du nom des receveurs de la Ville. Et plus rarement *op Huseweel* (164). Lesdits receveurs procédaient par paiements fractionnés, d'un montant irrégulier et inégalement répartis dans le temps. C'est à l'encontre de ceux-ci, ou du Magistrat de la Ville, que des propriétaires, lassés d'attendre, allaient procéder devant le Conseil de Brabant.

Nous trouvons des détails sur la répartition des fonds au f° 115 du registre II du Conseil des Finances (n° 355) déjà cité et

(161) Probablement, le capitaine de Les Rios bénéficiait-il d'autres revenus que ceux qu'il déclare : le total annuel de ses revenus supplémentaires (210 fl.) ne correspond pas à la perte de 960 (1500-534) florins dont il faisait état.

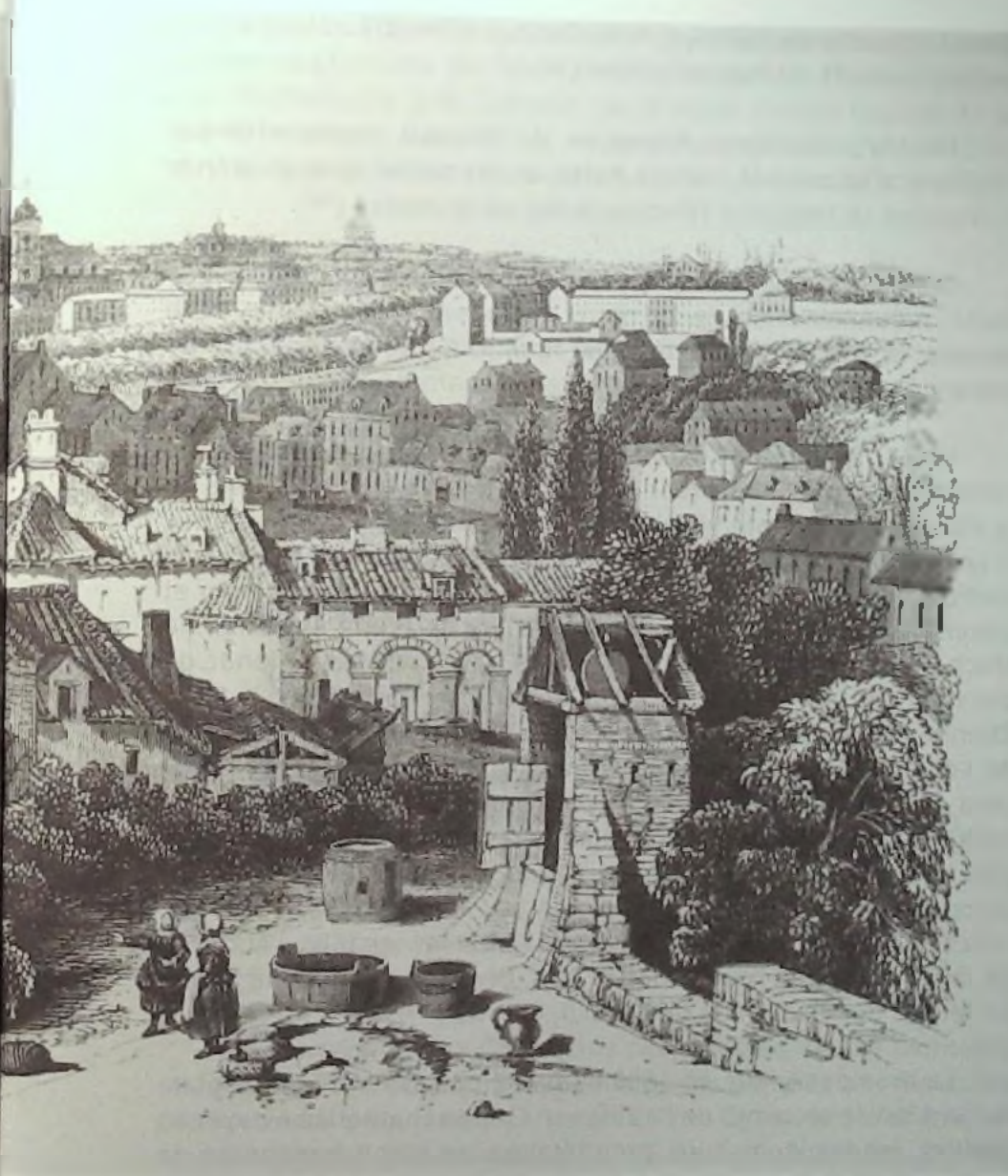
(162) *Cahiers Bruxellois*, t. X, fasc. 10, p. 205.

(163) AGR, CF, n° 355, fol. 1° 115.

(164) Jear HUSEWEEL, Receveur des fortifications de Bruxelles (AGR, CC, invent. 5091V, p. 448).



Pl. XII. - BA, Cab. des Est, S III 35.697. - Gravure sur bois de W. Brown, d'après G. Van der Hecht, s.d.



Les vestiges du fort vers 1840

La partie représentée correspond au 2^e lot des ventes de 1782.
 La porte d'entrée du fort a été démolie, et le chemin d'accès prolongé.
 Des bâtiments attenants à la porte ont été maintenus. Le plus vaste (à un étage) sera cabaret et atelier de passementerie. A droite, le corps de garde (?).
 Le puits commun. - Au loin, la tour de la 2^e église de Saint-Gilles agrandie vers 1830 (démolie en 1866).
 L'aspect peu urbain du site. La rue du Fort ne sera pavée qu'en 1853.

dans le dossier de l'abbaye de la Cambre consacré aux procès et accords relatifs à l'indemnisation ⁽¹⁶⁶⁾.

En 1675, l'abbesse Françoise de Boussu, représentée par l'échevin d'Uccle J.-B. Van de Putte, dr. en droits, agissait en justice contre le Magistrat (*Wethouderen*) de Bruxelles ⁽¹⁶⁷⁾.

Quatre ans plus tard, neuf propriétaires, non désignés nommément, reconnaissent avoir reçu, du receveur de la Ville Jean Jacobs, la somme totale de 2.850 florins. A cette date, il restait encore à payer: 14.087 fl. 17 s. ⁽¹⁶⁸⁾.

Le 14 janvier 1683, à la suite d'un nouveau procès, intenté cette fois par quelques propriétaires aux trésoriers et receveurs de la Ville, un accord intervenait devant le notaire J. De Leeuw, entre: D'une part, J.-B. Diertins; le fondé de pouvoir de l'abbesse de la Cambre; Michel Heckx; Georges van Audenhoven, en son nom et comme fondé de procuration des héritiers de Pierre et Catherine Macharis. Pour des emprises en vue de travaux divers, le fondé de pouvoir de la veuve de don Gabriel de la Torre; Bartholomé le Mire; Etienne Stekeldoren; le curé de Saint-Gilles et les deux receveurs de l'église. D'autre part, le bourgmestre, un échevin, deux trésoriers et quatre receveurs. Lesquels acceptèrent que 2.347 fl. plus 10.000 dans quelques jours seraient à répartir entre les intéressés ⁽¹⁶⁹⁾.

Conséquence de ce qui précède? Le 9 février 1683, l'abbesse de la Cambre avait touché 545 fl. 17 s. Diverses déductions faites, lui restait due la somme de 2.096 fl. 6 s. 1/2 ⁽¹⁷⁰⁾.

La promesse faite en 1683 ne paraît pas avoir été tenue puisqu'en 1700, le receveur de la Ville van Orley est autorisé à payer au greffier Jacobs *cum suis*, propriétaires de biens incorporés, la somme de 500 florins à valoir sur les 5.000, d'après la liste agréée par le Magistrat. Nous ignorons de quelle institution le Jacobs cité

était le greffier. Quant aux *cum suis*, nous y trouvons des représentants et des héritiers (de l'abbaye de la Cambre, de Pierre et Catherine Macharis, de J.-B. Diertins, de la veuve de don Gabriel de la Torre), le curé de Saint-Gilles, un receveur de l'église, et trois personnages dont nous ne connaissons ni la qualité ni le rôle ⁽¹⁷¹⁾.

Ainsi donc, en 1700, vingt-huit ans après le début de la construction du fort Monterey, les propriétaires n'ont pas encore été intégralement indemnisés.

III. LE SITE DU FORT MONTEREY ENTRE 1782 ET 1873

L'AMENAGEMENT DU SITE ET SA DESTINATION

Par «site», nous comprenons les biens situés à l'ouest des chaussées de Waterloo et d'Alsemberg, négligeant le «retranchement» à l'est de la première chaussée, vendu, en 1782, à N. Zadeleer.

Conformément aux Conditions particulières, le fort Monterey étant vendu, ses ouvrages militaires furent démolis par les soins des nouveaux propriétaires, Sterckx et Van Gysel, le sol aplani, un nouveau chemin tracé jusqu'au centre de l'emplacement, prolongeant la voie d'accès déjà créée lors de la construction du fort. Seuls subsistèrent un corps de logis transformé en cabaret et en atelier de passenterie ⁽¹⁷²⁾, un corps de garde servant de cuisine au cabaretier, et la porte du fort devenue hangar ⁽¹⁷³⁾. Du fort, res-

⁽¹⁶⁶⁾ AGR, AE, n° 5783.

⁽¹⁶⁷⁾ *ibidem*, Note dorsale: *Procès over tiant van Monterey. Copie vande bijdragen*.

⁽¹⁶⁸⁾ *ibidem*, Note dorsale: *Van tiant van Monterey. AGR, CF, n° 215, reg. II, f° 115*.

⁽¹⁶⁹⁾ AGR, AE, n° 5783, Note dorsale: *Constructien over de kerk van de geincorporeerde Goedeven ende auct. dier den Cereef wyl gelapen is.*

⁽¹⁷⁰⁾ *ibidem*, Epingle A «Fryen», n° 137.

⁽¹⁷²⁾ WAUTERS, *Environne*, III, 591.

⁽¹⁷³⁾ Description historique de Bruxelles, dans *Annuaire du Département de la Gyle pour l'année 1813*, p. 177.

tera donc notamment un cabaret appelé d'ailleurs « Le Fort », très achalandé et où, dimanches et jours fériés, l'on dansait sous les tilleuls qui couvraient l'esplanade ⁽¹⁷²⁾. La société « Les Carabiniers de Bruxelles » y avait son local et son tir depuis 1838 ⁽¹⁷³⁾ (Voir pl. XIV).

DES STERCKX, PROPRIETAIRES SUCCESSIFS DU/AU SITE DU FORT ENTRE 1782 ET 1873

Nous ignorons quand et dans quelles conditions prit fin l'indivision (Adrien) Sterckx-Van Gysel. Mais nous avons pu établir une liste des propriétaires indivis ou non, entre 1782 et 1873: Adrien Sterckx ⁽¹⁷⁴⁾ (né en 1728, décédé en 1798); Jean Sterckx (1757-1821); Adrien Joseph Sterckx (1798-1856); François Adrien Joseph Sterckx (1826-1873). Nous donnons, en annexe, des renseignements d'ordre biographique à leur sujet.

LA CREATION DE NOUVELLES VOIES DE COMMUNICATION

Nombreuses furent les voies (chemins, rues) qui morcelèrent le site.

Le chemin, prolongeant obligatoirement l'allée d'accès au fort jusqu'au milieu du site, est poursuivi jusqu'à la rue de la Perche, déterminant ainsi l'assiette de la future rue du Fort. Ce chemin ainsi complété est déjà visible sur le Plan primitif de Saint-Gilles en 1811.

Sur ce même plan, figure une nouvelle voie, sans dénomination à l'époque (la rue des Fortifications de nos jours), assurant la communication entre l'embryon d'agglomération constitué sur le site et la chaussée de Waterloo. Eroit chemin élargi et rectifié lors de l'ouverture des deux voies suivantes (Pl. XIII).

⁽¹⁷²⁾ DE CLOET, *Voyage pittoresque dans le Royaume des Pays-Bas*, 1825, n° 23.

⁽¹⁷³⁾ ACSV, C.c., 4 et 15 novembre 1838.

⁽¹⁷⁴⁾ Nous expliquons, sommairement, comment nous en sommes arrivés à identifier Adrien Sterckx (1782). Le prénom d'Adrien est, on l'a vu, remarquable, de tradition dans cette famille.

En 1858 ⁽¹⁷⁵⁾, [François Adrien Joseph] Sterckx et le comte d'Aldin, héritier du baron de Thy, sollicitent, avec succès, du conseil communal, l'ouverture, sur leurs biens ⁽¹⁷⁶⁾, de deux rues appelées, en 1860 ⁽¹⁷⁷⁾, « de Thy » et « du Céleri ». Le plan dressé à cette fin est approuvé par l'arrêté royal du 3 novembre 1858. La première de ces rues a été dénommée « de Thy » pour rappeler la mémoire du baron Jean Justin Huys de Thy qui fit un legs au Bureau de bienfaisance de Saint-Gilles, en 1856. La seconde, en raison de l'activité maraîchère encore prospère alors dans la commune.

D'initiative privée encore, deux propriétaires fonciers, le Saint-Gillois Jean Vanderschrick et François Adrien Joseph Sterckx ⁽²¹¹⁾, demandent au conseil communal, par leur lettre du 2 mai 1862, l'autorisation d'ouvrir des rues nouvelles sur leurs propriétés, selon un plan dressé par le géomètre Leemans (Voir pl. XIV). Ce plan d'aménagement du quartier dit Monterey, infiniment plus vaste que le précédent, est approuvé par le conseil communal en sa séance du 26 juin 1862 et par l'arrêté royal du 7 janvier 1863 ⁽¹⁷⁸⁾. Il comprenait la portion de territoire délimitée par la chaussée d'Alsemberg, la rue de la Perche, la chaussée de Forest et la rue de l'Eglise. Prenant comme axe une nouvelle voie à ouvrir, l'avenue d'Anderlecht (appelée en 1864, rue Théodore Verhaegen), allant, à l'époque, de la Barrière à la chaussée de Forest ⁽¹⁷⁹⁾, ce plan ouvrait ou prolongeait les rues suivantes, dites en 1864 ou en 1874 ⁽¹⁸⁰⁾: Sterckx ⁽¹⁸¹⁾, Guillaume Tell, de Thy (jusqu'à la chaussée de Forest), de Prague et Vanderschrick ⁽¹⁸¹⁾ (de la chaussée de Forest à la rue de Munich (= d'Andenne) ⁽¹⁸²⁾). La création de la rue Théodore Verhaegen faisait disparaître les derniers vestiges du fort Monterey (Voir p. XIV).

Enfin, citons une dernière voie traversant ce qui fut le site du fort: en son début, l'avenue du Parc projetée en 1890 (Voir le plan de la commune à cette époque).

⁽¹⁷⁵⁾ ACSV, C.c., 11 mai 1858.

⁽¹⁷⁶⁾ Sterckx et Huys de Thy se partageaient tout le terrain compris entre la chaussée de Waterloo et la rue du Fort, du Pervin à la Barrière de Saint-Gilles.

⁽¹⁷⁷⁾ ACSV, C.c., 25 juillet 1860.

⁽¹⁷⁸⁾ Il est à souligner qu'en cette même année 1862, le 22 avril, il fut voté par le conseil communal, un vaste plan d'alignement et de revêtement, d'initiative publique, couvrant le territoire limité par l'avenue de la Felson d'Or, l'avenue Louise, les chaussées de Charleroi et de Waterloo. Au cours des années 1860, Saint-Gilles s'urbanise.

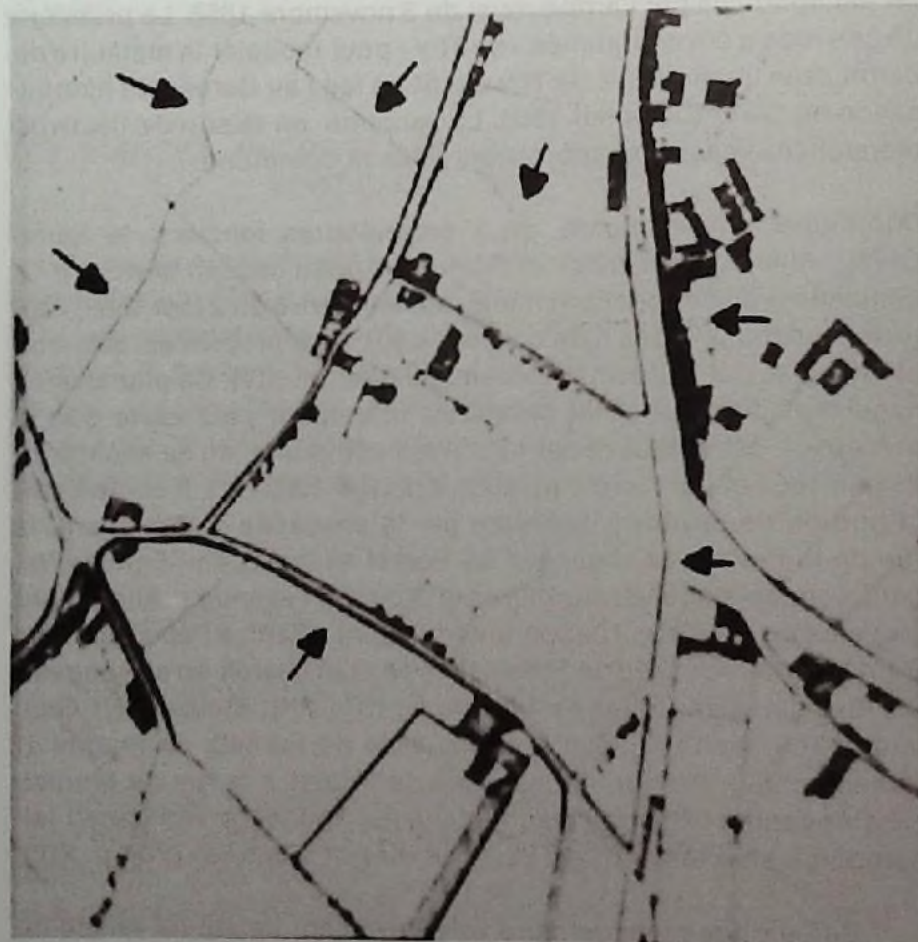
⁽¹⁷⁹⁾ Prolongée deux ans plus tard jusqu'à la ligne de chemin de fer.

⁽¹⁸⁰⁾ ACSV, C.c., 25 mars et 15 décembre 1874.

⁽¹⁸¹⁾ Du nom des propriétaires.

⁽¹⁸²⁾ La rue de Munich (= d'Andenne) avait été créée, en 1844, par les propriétaires, les Enfants Maillard (ACSV, C.c., 22 juin 1844).

Pl. XIII. – Le site du fort Monterey en 1840 et vers 1860, envisagé sous l'angle du fortissement et de la surface bâtie.



ACSG

Ci-dessus : fragment du plan de la commune de Saint-Gilles en 1840.
Les vestiges du fort exceptés, la surface bâtie est nulle.

BR, C. et pl.

Ci-contre : fragment de la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Popp. Vers 1860

Développement de la surface bâtie à front de la chaussée de Waterloo. Amorce au nord de la rue des Fortifications (la rue du Fort alors). De larges parcelles subsistent dans le reste du site

80



LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE DE LA RUE DU FORT

Remplaçant la vétuste école-maison communale située près de l'église, a été construite, à partir de 1861 ⁽¹⁸³⁾, sur le site qui nous intéresse, la nouvelle école pour garçons et filles, rue du Fort, précisément sur un terrain de 11,62 ares ⁽¹⁸⁴⁾, cédé à cette fin ⁽¹⁸⁵⁾ à la commune par François A. J. Sterckx. En outre, en 1862 ⁽¹⁸⁶⁾, en vue d'une extension, la commune acquit, du même propriétaire, un bien de 3,65 ares jouxtant la parcelle précédente, rue du Fort.

⁽¹⁸³⁾ ACSG, C d., 17 mai 1861

⁽¹⁸⁴⁾ Plan cadastral A 124 b, C d., 7 octobre 1858

⁽¹⁸⁵⁾ En échange, Sterckx obtenait la suppression du *Veltegracht* sur ses biens, au nord de la rue de la Berche (C d., 7 octobre 1858)

⁽¹⁸⁶⁾ ACSG, C d., 10 mai 1862.

81

L'EVOLUTION DU SITE

Considérons ce point d'abord sous l'angle de la superficie possédée par des Sterckx, sur la totalité ou sur une partie du site. A cet égard, nous disposons de quatre données.

1782 ⁽¹⁸⁷⁾	Superficie: 5,76 ha (6 B. 1 J. 23 V., chemin non compris).
1837 ⁽¹⁸⁸⁾	6,1045 ha (les biens hors site déduits: 85,55 ares au <i>Hooiweg</i> et au début de la rue du Fort).
Vers 1860 ⁽¹⁸⁹⁾	5,92 ha.
1873 ⁽¹⁹⁰⁾	4,2681 ha.

Si nous analysons ces données, nous constatons:

- Un écart positif d'environ 14 ares entre 1782 et 1837. L'imprécision des mesures en 1782 ⁽¹⁹¹⁾ expliquerait-elle, tout au moins partiellement, cette différence?
- Une légère différence négative entre 1837 et ± 1860 (18,45 ares) explicable par la cession d'un terrain de 11,62 ares, à la commune de Saint-Gilles, pour la construction de la nouvelle école rue du Fort, par le percement des rues de Thy et du Céleri, et par des ventes de lots bâtis ou non, au sujet desquels nous reviendrons plus loin.
- Une grande différence entre ± 1860 et 1873 (1,65 ha). C'est l'époque de l'urbanisation du quartier Monterey (rues nouvelles, lotissements) et aussi de nombreuses ventes de lots.
- Au-delà de 1873, nous n'avons pas poussé l'analyse de la mutation des biens qui constituaient le site du fort.

Envisagée sous l'angle du lotissement des grandes parcelles et sous celui de la surface bâtie, la comparaison entre les fragments du plan de la commune en 1840 et de la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Popp, vers 1860, est du plus haut intérêt (Pl. XIII). Le site du fort apparaît divisé en trois parties. La première est située au nord de la rue des Fortifications ⁽¹⁹²⁾. C'est la partie la plus proche du cœur du village (l'église) et de la ville. Ce qui expli-

que sans doute le lotissement et le développement de la surface bâtie à front de la chaussée de Waterloo, et l'amorce au nord de la rue des Fortifications. La deuxième, au sud de la même rue, aux larges parcelles cadastrales, aux quelques constructions, dont les vestiges du fort. Enfin, la troisième, à l'ouest de la rue du Fort, formée de deux énormes parcelles ne comportant aucune trace ni de lotissement ni d'habitation.

Tel a été le sort du site du fort Monterey après les ventes de 1782. Aménagé, quadrillé par de nouvelles rues destinées, bien sûr, à faciliter les communications dans la commune, mais surtout à favoriser le lotissement des grandes parcelles et, partant, la vente de terrains à bâtir. Amputé par l'ouverture de rues, par les ventes de terrains ou de maisons, par la cession du terrain destiné à la construction de l'école de la rue du Fort, la partie du site possédée par des Sterckx a été s'amenuisant dans le temps. C'est ainsi qu'entre 1782 et 1873, cette superficie a diminué de près d'un tiers. A cette date de 1873, se sont arrêtées nos recherches.

Rue du Fort, rue des Fortifications, rue Sterckx sont les seuls éléments rappelant encore, de nos jours, l'existence passée du fort Monterey dans la commune. Ce n'est guère.

CONCLUSION

1782-1982. Deux cents ans se sont écoulés depuis la démolition du fort Monterey, et cependant son histoire, sa destinée et celle de son site n'ont donné lieu à aucune étude jusqu'à présent. A part les quelques lignes, point de départ du travail, qu'y consacre Alphonse Wauters dans son « Histoire des environs de Bruxelles », à part aussi la simple mention de cet important dispositif de défense par l'abbé Mann et par Charles Terlinden, rien à notre connaissance n'a été publié à ce sujet jusqu'à la présente année 1982. Il convenait de combler cette lacune. C'est à quoi nous nous sommes attaché.

⁽¹⁸⁷⁾ AGR. G. et pl. mes. n° 1612, plan 2.

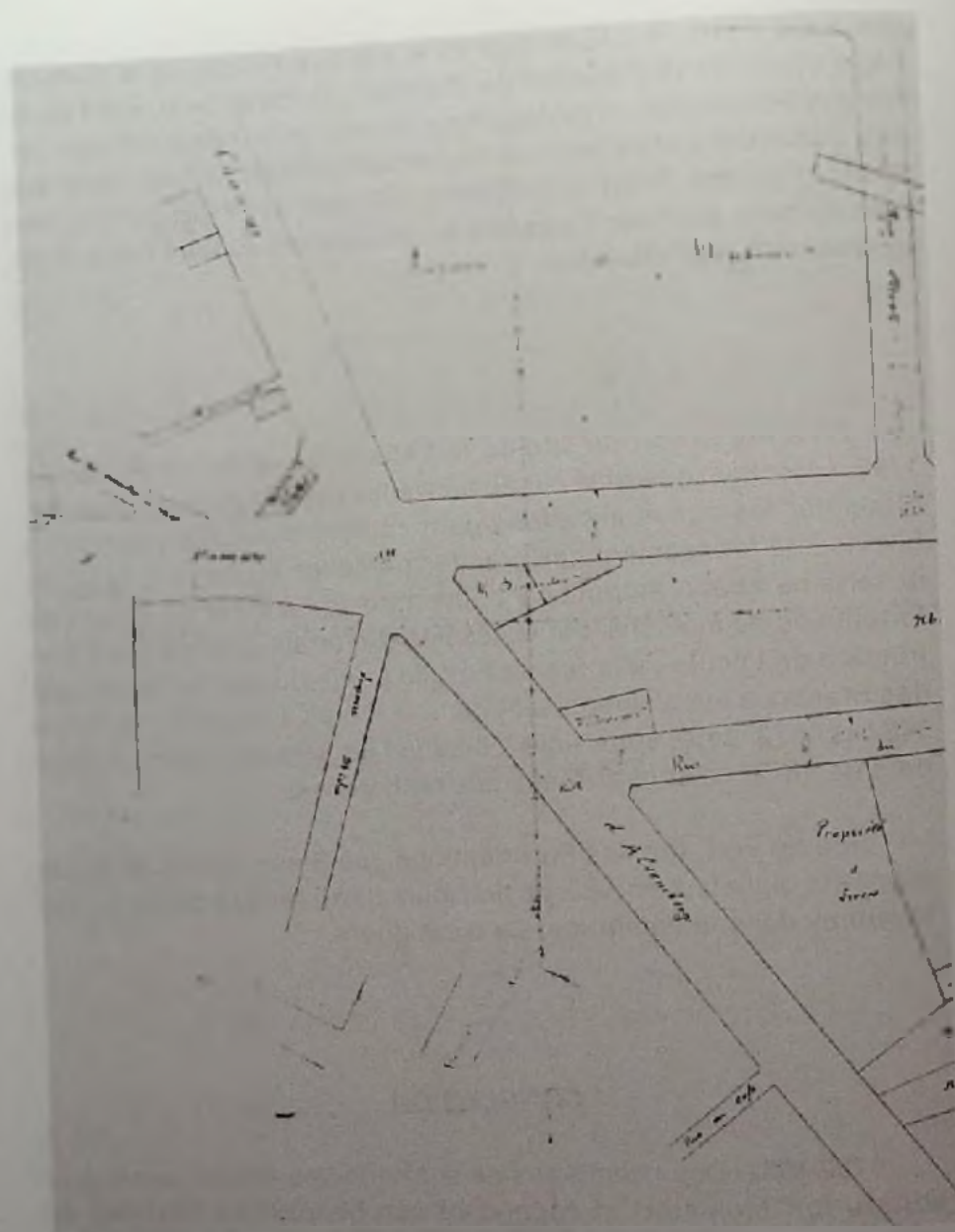
⁽¹⁸⁸⁾ Matrice de la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Vander Maelen.

⁽¹⁸⁹⁾ Matrice de la feuille Saint-Gilles de l'Atlas cadastral Popp.

⁽¹⁹⁰⁾ Conservation du cadastre, Bruxelles, Matrice cadastrale 2-12 (Saint-Gilles), vol. 2 et 3, art. 657.

⁽¹⁹¹⁾ Le 2^e des Conditions de vente (AVB, Travaux publics, liasse 437/B) précise: Aucune mesure d'arpentage n'est garantie.

⁽¹⁹²⁾ La rue de Thy est dans le domaine foncier du comte d'Aldin.



Pl. XIV - A.C.S.G., Service des Travaux publics, planche 5, 1862 (photo A. Houyoux).
 Le plan d'aménagement du quartier de Monterey, approuvé par l'A.R. du 7 janvier 1863, ayant la (future) rue Théodore Verhaegen comme axe.
 Disparaissent les bâtiments, derniers vestiges du fort (en grisé sur la planche).
 Le Tir à la cible a été établi en 1838.
 Les dénominations des nouvelles voies publiques datent, en général, de 1864.
 A remarquer : rue du Bastion (= rue des Fortifications);
 la chaussée d'Alseberg jusqu'à la porte de Hal (?);
 les nombreuses mentions « Sterckx » (propriétaire)



A diverses reprises, au cours de l'exposé, nous avons signalé et regretté des insuffisances dans l'information. Ce fut le cas, notamment, dans la première partie, aux points concernant la construction et la description du fort, nous obligeant à recourir à la comparaison, à l'interprétation, voire à l'hypothèse, avec tous les risques dont nous sommes conscient. De telles perspectives auraient-elles détourné des chercheurs de ce sujet? Notre tâche fut plus aisée pour ce qui est de la deuxième partie, les données ne firent que rarement défaut. Enfin, la troisième partie ne nous posa pas de problèmes.

Ce travail, fruit de patientes recherches, n'est pas exhaustif; il n'est qu'une approche du sujet et, par conséquent, susceptible d'être complété.

Annexe,

L'identification de STERCKX, co-acquéreur du fort Monterey, en 1782.

Des STERCKX, originaux d'Etterbeek, gros propriétaires fonciers à Saint-Gilles (1782-1873).

Deux Sterckx, Adrien Joseph et François Adrien Joseph, respectivement père et fils, furent au XIX^e siècle, jusqu'en 1873, de gros propriétaires fonciers à Saint-Gilles, sur le site du fort Monterey. Il a paru dès lors intéressant, remontant d'ascendant en descendant, d'établir le lien qui aurait pu exister entre les deux Sterckx cités ci-dessus et celui de 1782, co-acquéreur du fort. Nous y sommes parvenu en nous référant aux éléments suivants:

1. Les *Bulletins* des propriétés établis par le Cadastre du Brabant, en 1832 (193), renseignent un Sterckx (sans prénom ni initiale), rentier, domicilié à Bruxelles, unique propriétaire, à Saint-Gilles, de 7,6580 ha.

(193) AGR, Cadastre du Brabant, n° 1406

2. La matrice accompagnant l'Atlas cadastral Vander Maelen de 1837 (feuille Saint-Gilles) mentionne un Sterckx (sans prénom ni initiale), de Bruxelles, propriétaire, tout comme en 1832, de 7,6580 ha à Saint-Gilles, mais avec indication des parcelles. Cette feuille permet de situer ces biens: 6,96 ha le sont sur l'emplacement du fort Monterey et aux abords. Une terre de 69,80 ares (B 377) longe le *Hooiweg*, à la limite de Forest, d'où les 7,6580 ha indiqués plus haut.
3. Un bail, daté du 28 décembre 1835 (194), passé devant le notaire Delporte résidant à Watermael-Boltsfort, nous donne les prénoms du Sterckx, propriétaire en 1832 et 1837: *Adrien Joseph*, lequel loue à Josse Van den Kerckhoven, une maison avec jardin, à Saint-Gilles, située au fort Monterey. Cet acte porte la signature d'*Adrien Joseph Sterckx*, faite d'une main habituée à écrire.
4. Nous trouvons, dans la Matrice cadastrale n° 212 (Saint-Gilles), volume l'article 152 (Conservation du cadastre, Bruxelles), Sterckx, *Adrien Joseph*, rentier, avec comme motif de la mutation: 1858, succession. Total des biens à Saint-Gilles en 1856: 7,5870 ha.
5. Dans la matrice de l'Atlas cadastral Popp, feuille Saint-Gilles, vers 1860, article 657, est indiqué un *François Adrien Joseph Sterckx*, propriétaire, dans cette commune, de 5,9224 ha.
6. La Matrice cadastrale n° 212 (Saint-Gilles), reposant à la Conservation du cadastre à Bruxelles, renseigne à l'article 657 (vol. 3 et 5), Sterckx, *François Adrien Joseph*, propriétaire, avec comme motif de la mutation en 1874: succession. Superficie des biens possédés à Saint-Gilles en 1873: 4,2681 ha.

De ce qui précède, nous pouvons déjà conclure qu'en 1832 et peut-être même antérieurement *Adrien Joseph Sterckx* était l'unique propriétaire du site du fort Monterey; l'indivision Sterckx-Van Gysel n'existait donc plus. Que son fils, *François Adrien Joseph* y possédait encore, en 1873, à l'époque de son décès, d'importants biens.

(194) AGR, Notariat général, n° 33 427

Partant des éléments cités plus haut et d'autres fournis par des actes de l'état civil et par des annotations aux registres paroissiaux, nous fondant sur le fait que la transmission des biens s'est faite, en tout ou en partie de père en fils (ce qui est certain pour les trois derniers degrés), nous pouvons, remontant d'ascendant en ascendant, établir la filiation de ces *Sterckx*. Voir le tableau in fine.

Pour autant que *Jean Sterckx* ait été le propriétaire des importants biens (7,5870 ha) à Saint-Gilles, que lui-même aurait légué à son fils *Adrien Joseph*, et que *Jean Sterckx* les aurait hérités de son père *Adrien Sterckx*, on peut en déduire que le co-acquéreur du fort Monterey, en 1782, fut *Adrien Sterckx*. Assertion confirmée d'ailleurs par la tradition du prénom *Adrien* dans la famille, que révèle le tableau déjà mentionné.

Que sait-on d'Adrien Sterckx ?

Qu'il appartient à une famille originaire d'Etterbeek, qu'il y est né de Martin et de Catherine de Prins (ou Deprince) ⁽¹⁸⁵⁾ mariés à Etterbeek en juin 1726 ⁽¹⁸⁶⁾, qu'il est reçu bourgeois de Bruxelles en 1756 ⁽¹⁸⁷⁾, que son épouse, Marguerite Bosschaert, est fille de bourgeois ⁽¹⁸⁷⁾, qu'il exerce le métier de couvreur de tuiles et, qu'à la date de son décès, le 2 Vendémiaire an VII (28 septembre 1798), il est domicilié place des Wallons à Bruxelles ⁽¹⁸⁸⁾. Qu'il a été le beau-père de Charles Jacques Leydecker, de Saint-Gilles ⁽¹⁸⁶⁾. Par A. Maes ⁽¹⁸⁹⁾, nous apprenons, d'autre part, qu'un *Adrien Sterckx*, maçon ⁽¹⁹⁰⁾, domicilié place des Wallons, à Bruxelles ⁽¹⁹⁰⁾ - celui qui nous intéresse - acquiert, le 24 août 1789, certains biens du prieuré de Rouge-Cloître, mis en vente, par le Domaine, en application de l'édit de l'empereur Joseph II du 17 mars 1783 concernant la suppression des ordres contemplatifs. C'est ainsi qu'*Adrien Sterckx* devient le propriétaire des étangs supérieurs avec le moulin et la maison du meunier pour la somme de 11.500 florins, des étangs inférieurs pour celle de 10.600 ⁽¹⁹¹⁾, et du refuge du prieuré situé rue des Ursullines, à Bruxelles, pour la somme de 11.750 florins ⁽²⁰⁰⁾. En fait, *Adrien Sterckx* n'a été qu'un propriétaire passager puisqu'en

fin juin 1790, par la Révolution de 1789, les religieux réintègrent leur monastère et leurs biens ⁽²⁰¹⁾.

Des descendants d'Adrien Sterckx (Pour les précisions sur l'état civil des intéressés, consulter le tableau suivant).

1. Jean Sterckx (1757-1821)

Le fils d'Adrien Sterckx, Jean, reste fidèle au secteur de la construction puisque, selon son acte de décès, en 1821, il exerce le métier de maçon ⁽²⁰²⁾. Né à Bruxelles en 1757, il y est domicilié Rempart-des-Moines en 1798 ⁽²⁰³⁾ et rue Fossé-aux-Loups en 1821 ⁽²⁰²⁾.

C'est vraisemblablement à lui que correspond un entrepreneur très actif, J. Sterckx, qualifié parfois de « maçon à Bruxelles », qui apparaît seul ou avec un certain Van Elewyck, dans des requêtes adressées à l'Administration centrale du Département de la Dyle, ou dans des réponses de cette dernière, de 1796 à 1798 ⁽²⁰⁴⁾.

2. Adrien Joseph Sterckx (1798-1856)

Né à Bruxelles, il épouse une Saint-Gilloise, Anne Thérèse Leydecker ⁽²⁰⁵⁾, et est renseigné comme propriétaire ou rentier ^(206 et 207). Domicilié à Bruxelles, rue du Nord, section 6, n° 41, en 1829 ⁽²⁰⁸⁾, au boulevard du Régent, 27, en 1835 ⁽²⁰⁷⁾ et à Saint-Josse-ten-Noode, Courte rue des Arts, 2, en 1842 ⁽²⁰⁹⁾. Il réside à Saint-Gilles, rue du Fort, 74, de 1842 à 1847 ^(209 et 210), année au cours de laquelle il retourne dans la commune précédente, à l'adresse déjà indiquée ⁽²⁰⁹⁾, d'où il est rayé pour Ixelles, rue des Champs-Élysées, 59, en 1849 ⁽²¹¹⁾. Il décède, en 1856, rue des Douze-Apôtres, section 7, n° 13 ⁽²⁰⁵⁾.

⁽¹⁸⁵⁾ AVB, Registres paroissiaux, Etterbeek, Naissances, 12 octobre 1726.

⁽¹⁸⁶⁾ Idem, Mariages, juin 1726.

⁽¹⁸⁷⁾ AVB, Naissances van de poorters rechten, reg. 3034, f° 63.

⁽¹⁸⁸⁾ AVB, An VII, Décès, acte 6.

⁽¹⁸⁹⁾ F.J. VAN DER AUWERA, *Smakeloos waerheyt*, Ed. MAES, Priem, 1972, p. 61 et note 120 - A. MAES, *Bruxelles des durs la vie du Rouge-Cloître (1780-1880)*, La Folklore Brabançon, n° 226, juin 1980, p. 100.

⁽¹⁹⁰⁾ A. MAES, op. cit., p. 100.

⁽²⁰²⁾ AVB, Actes de décès, 1821, acte 2162.

⁽²⁰³⁾ AVB, Actes de naissances, An VI, acte 1874.

⁽²⁰⁴⁾ AGR, Administration centrale du Département de la Dyle, registre 12.11 Nivôse an IV (1^{er} janvier 1796) registre 34.12 Nivôse an IV (2 janvier 1796) registre 12.23 Nivôse an IV (13 janvier 1796) registre 13.14 Nivôse an VI (3 janvier 1798).

⁽²⁰⁵⁾ AVB, Actes de décès, 1856, acte 4851.

⁽²⁰⁶⁾ AVB, Recensement de 1829, section 6, Grande Notre-Dame, 41.

⁽²⁰⁷⁾ AGR, Notariat général du Brabant, n° 33.427, notaire Delporte, bail du 26 décembre 1835.

⁽²⁰⁸⁾ Courte rue des Arts = rue de la Charité actuellement (Voir à cet égard Charles de CHENEDOLLE, *Les rues de Bruxelles*, Bruxelles, 1852, p. 38 - La feuille Saint-Josse-ten-Noode de l'Atlas national Poppi).

⁽²⁰⁹⁾ ACSB, Service de la population, E. 1846.

⁽²¹¹⁾ ACSJ, Service de la population reg. 18, 1846.

3. François Adrien Joseph Sterckx (1826-1873) ⁽²¹¹⁾

Bruxellois de naissance, ce Sterckx est dit étudiant en 1842, année où, nous l'avons déjà vu, sa famille vient se fixer à Saint-Gilles jusqu'en 1847, avant de retourner à Saint-Josse-ten-Noode. En juillet 1848, *François Adrien Joseph Sterckx* réside à nouveau, mais seul cette fois, à Saint-Gilles, rue du Fort, 76 ⁽²¹²⁾. Nous ignorons jusqu'à quelle date, tout comme nous ne connaissons pas les domiciles ultérieurs éventuels jusqu'en 1859. C'est, en effet, le 13 septembre de cette année qu'il est inscrit à Saint-Josse-ten-Noode, rue Josaphat, 29 ⁽²¹³⁾, venant de Laeken, rue des Aveugles ⁽²¹⁴⁾. Il est rayé pour Brasschaat, le 27 avril 1866 ⁽²¹⁵⁾. Resté célibataire, il décède à Bruxelles, le 5 avril 1873, rue Dumonceau, 2. Ce Sterckx a été le directeur du journal quotidien « L'Observateur Belge » ⁽²¹⁶⁾ dont le bureau est, en 1855, rue des Douze-Apôtres, 13 ⁽²¹⁷⁾, précisément là où son père, Adrien Joseph, décède l'année suivante, et rue de Malines, 23, en 1862 ⁽²¹⁸⁾. François Adrien Joseph Sterckx est, à Saint-Gilles, vers 1860, nous l'avons déjà indiqué plus haut, l'un des gros propriétaires fonciers (5,92 ha), le troisième dans l'ordre d'importance ⁽²¹⁹⁾. Il possède également, à Saint-Josse-ten-Noode, au cours des mêmes années, avenue des Arts, un important bien de 4,20 ares (Parcelle cadastrale B 360 a) comprenant un bâtiment à front de l'avenue, un jardin et un arrière-bâtiment (écurie ?) ⁽²²⁰⁾.

Dépassant la date limite de 1873, signalons encore que le propriétaire suivant des biens considérés à Saint-Gilles, est Alexis Alexandre Cadot-Vanderlinden (héritier ?) lequel, venant de Brasschaat, prend son domicile à Saint-Josse-ten-Noode, et achève le

lotissement des parcelles; qu'en 1886, Alexis Cadot hérite des derniers biens-fonds ⁽²²¹⁾.

Une rue Sterckx, à Saint-Gilles, ouverte en 1862, rappelle le souvenir de François Adrien Joseph (Voir *supra*). Notons enfin que c'est un autre François Sterckx qui a été conseiller communal et échevin, entre 1867 et 1872, dans la commune ⁽²²²⁾. A cette époque, celui qui nous intéresse est domicilié à Brasschaat.

Des ascendants et descendants d'Adrien STERCKX

Jean Sterckx ép. Marina Mommaerts

AGR, Reg. paroissiaux, mariages et baptêmes, Etterbeek

Adrien Sterckx ép. Barbara De Smedt.
Né à Etterbeek, 30 novembre 1873 (?)

Marlin Sterckx épouse Catherine de Prins (ou Deprince) à Etterbeek, en juin 1726. Né à Etterbeek, 10 mars 1701 (?)

Adrien Sterckx ép. Marguerite Boschaeft. Né à Etterbeek, 12 octobre 1728. Décédé à Bruxelles, 2 Vendémiaire an VII (28 septembre 1798). Beau-père de Charles Jacques Adrien Leydecker, de Saint-Gilles.

AVB, Décès, An VII, acte n° 8.

Jean Sterckx ép. Ida Maria de Ceuleneer, d'Ixelles. Veuf en 1821. Né à Bruxelles, 11 mars 1757. Décédé à Bruxelles, 13 octobre 1821.

AVB, Naissances, An VI, acte 1874

AVB, Décès, 1821, acte 2152

Adrien Joseph Sterckx, ép. Anne Thérèse Leydecker, de Saint-Gilles. Veuf en 1849

ACSJ, Population, 1848, reg. 16

Né à Bruxelles, 30 Germinal an VI (19 avril 1798). Décédé à Bruxelles, 25 novembre 1856

AVB, Décès, 1856, acte 4651

François Adrien Joseph Sterckx, célibataire. Né à Bruxelles, 24 avril 1826. Décédé à Bruxelles, 5 avril 1873.

AVB, Naissances, 1826, acte 1391.
AVB, Décès, 1873, acte 1594

⁽²¹¹⁾ L'acte de naissance de ce Sterckx et les matrices cadastrales de l'Atlas Vander Maelen, feuilles Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode mentionnent les prénoms de François Adrien Joseph. Par contre, l'acte de décès porte *Adrien François Joseph*.

⁽²¹²⁾ Il a été appelé aussi par son deuxième prénom, Adrien. On en trouve trace dans l'acte d'inscription à Saint-Gilles (1842). Parfois encore, il est renseigné sous les deux prénoms d'Adrien François (c'est le cas pour lui en 1847). Ce qui prouve n'a guère facilité l'identification de l'individu. Pour éviter toute confusion, nous utiliserons les prénoms renseignés dans l'acte de naissance: François Adrien Joseph.

⁽²¹³⁾ ACSJ, Service de la population, 1848, vol. 1, n° 129.

⁽²¹⁴⁾ Cette rue n'existe plus actuellement. Figure sur la feuille Laeken de l'Atlas cadastral Popp, sous la dénomination de *Grout Bronds straat*, à l'ouest de la drève Sainte-Anne, plus ou moins dans l'axe des avenues Emile Beekstaet et Jean Sobaski. Le service de la population des ex-communes de Laeken n'a pu nous renseigner sur la date de l'inscription de F. A. J. Sterckx dans la localité ni sur le lieu de résidence antérieur.

⁽²¹⁵⁾ ACSJ, Service de la population, reg. 7, 1856.

⁽²¹⁶⁾ Matrices des feuilles Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode de l'Atlas cadastral Popp - Conservation du cadastre, Bruxelles, Matrice cadastrale n° 212 (Saint-Gilles), vol. 4, art. 1069.

⁽²¹⁷⁾ BR, *Perincomptes*, J.B. & Co. Bruxelles, 1855.

⁽²¹⁸⁾ Matrice de l'Atlas cadastral Popp, feuille Saint-Gilles, après Gaspard Beckmans (7,3340 ha) et les enfants de Laurent Loris de 1861 mais avant Jean Velderschnick (2,0605 ha).

⁽²¹⁹⁾ Feuilles et matrices Saint-Josse-ten-Noode de l'Atlas cadastral Popp.

⁽²²⁰⁾ ACSJ, Bureau du cadastre.

⁽²²¹⁾ BERNIER, Fernand, *Monographie de la commune de Saint-Gilles les Bruxelles* 1904 p. 60.